

QUORUM

Décembre 2020
Volume 45, numéro 4

La référence du monde municipal

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE À L'ÈRE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

SECTION GESTION MUNICIPALE
TOURISME, CULTURE
ET PATRIMOINE

A portrait of Geneviève Guilbault, vice-premier ministre du Québec et ministre de la Sécurité publique, speaking at a podium. She is wearing a white blazer and has her hair pulled back. The background is dark and out of focus.

« Les élus-es municipaux sont nos relayeurs de messages les plus importants, ils sont branchés directement sur les citoyens. Ce sont des partenaires de premier plan incontournables. »
- Geneviève Guilbault, vice-première ministre du Québec et ministre de la Sécurité publique



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

L'efficacité énergétique, c'est payant à tous points de vue.



Le programme Solutions efficaces est maintenant plus avantageux.
Profitez d'appuis financiers bonifiés pouvant couvrir jusqu'à 75 % des
coûts admissibles de votre projet.

www.hydroquebec.com/solutionsefficaces



Direction de l'édition
Line-Sylvie Perron

Direction artistique et graphisme
Audrey Grimard

Révision et coordination
Laurie D. Chouinard
Stéphanie Roy

Rédaction
Shirley Bishop
Audrey de Champlain
Francis Martel

Publicité
Carolyne Turgeon

Abonnement annuel
62,09 \$ (54 \$ + taxes)/4 numéros

N° d'enregistrement
TPS : R108150103 TVQ : 1006271932

Dépôts légaux
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Distribution
9 000 exemplaires

**Fédération québécoise
des municipalités**
1134, Grande Allée Ouest
Bureau RC 01
Québec (Québec) G1S 1E5
Téléphone : 418 651-3343 • 1 866 951-3343
Télécopieur : 418 651-1127
Courriel : info@fqm.ca
Site Web : www.fqm.ca

Vos idées, vos commentaires
communications@fqm.ca

Changement d'adresse
communications@fqm.ca

Crédit photo de la page couverture
Pat Lachance

Poste publication : 40051338

L'emploi du masculin est utilisé
dans le but d'alléger le texte.

La reproduction partielle ou totale des textes paraissant
dans QUORUM est autorisée à la condition d'en indiquer
la source.

MESSAGE DU PRÉSIDENT 5

ACTUALITÉ

Infatigables les élus-es municipaux!	6
Le « .QUEBEC » pour se démarquer sur le Web!	8
Rapport du coroner - Promouvoir la sécurité lors de l'abattage d'arbres	9
Le préfet de la MRC d'Argenteuil élu à la FCM	10
Miser sur l'authenticité	12
Élections municipales - En route vers le 7 novembre 2021	14
La FQM échange lors d'un événement virtuel!	16
Lorsque l'intelligence artificielle s'invite sur la route	18
Bas-Saint-Laurent - Première FabRégion au Canada	20
Pandémie - Le gouvernement du Québec vient en aide aux municipalités	21
Gestion des actifs - De nouveaux outils offerts par la FCM	22

SECTION GESTION MUNICIPALE - TOURISME, CULTURE ET PATRIMOINE

Faire l'inventaire de notre patrimoine	26
Balado et cartes interactives comme outils de valorisation du patrimoine	28
Bibliothèque du futur à La Pocatière	30
Profil d'entreprise - Orange Traffic	31
Saison touristique en contexte de pandémie	32
Vivre l'hiver en région en trois temps	36
Partenaire d'affaires - Éclairage Cyclone	38

LES CHRONIQUES

Services FQM	40
Relations du travail et éthique	41
Assurance	42
Droit au but	44
SAM	45

DOSSIER - L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE À L'ÈRE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Changements climatiques - Repenser l'aménagement du territoire pour être plus résilient	46
Changements climatiques - Le monde municipal devient plus vert et plus résilient	48
Victoriaville - Une nouvelle halte jasette pour les cyclistes	52
Inondations - Pour une meilleure gestion des ouvrages	54

NOS RÉGIONS EN ACTION 56

LES CHRONIQUES

Services FQM	60
Développement local et régional	62
Gouvernance municipale	64
Fonds de défense	66
Assurance	68
Juridique	70

FORMATION

Calendrier des formations	72
-------------------------------------	----



Référence en gestion municipale

L'ADMQ:

présente pour les gestionnaires municipaux

soutien aux membres • outils pratiques
formation • réseautage • information

L'ADMQ, c'est aussi :



Un soutien technique et personnalisé offert par une équipe expérimentée en gestion municipale ainsi qu'un programme d'aide aux membres



Des formations conçues sur mesure pour les gestionnaires municipaux



De l'information sur l'actualité municipale (tout ce que vous devez savoir sur les obligations et les nouveautés législatives)



Des documents de travail types (fiches techniques et pratiques, guides, modèles de résolutions et de règlement et des contrats de travail)



Analyse technique des projets de loi et de règlement gouvernementaux et production d'outils en conséquence



Des occasions de réseautage entre collègues

Présente dans toutes les régions du Québec

Pour devenir membre : admq.qc.ca



ADMQ
STIMULER L'EXCELLENCE

Association des
directeurs municipaux
du Québec

LE MONDE MUNICIPAL EN TRANSFORMATION



CHERS/CHÈRES COLLÈGUES

Les derniers mois nous ont obligés à relever de nombreux défis inédits, et nous pouvons nous féliciter de l'intense solidarité que les municipalités et MRC ont témoignée envers leur communauté respective pour les soutenir concrètement dans cette période difficile.

D'ailleurs, en entrevue avec QUORUM pour dresser un bilan de 2020, la vice-première ministre du Québec, M^{me} Geneviève Guilbault, n'a pas manqué de souligner la contribution significative du monde municipal au moment de lutter contre cette pandémie. C'est dans ce contexte que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a été associée aux négociations ayant mené à une entente avec le gouvernement du Québec pour le versement d'une aide financière de 800 M\$ aux municipalités, afin de les accompagner dans la gestion de cette situation sans précédent que nous vivons depuis le printemps dernier.

En route vers les élections municipales

Comme vous le savez, 2021 sera une année électorale. Comme toujours, nous sommes préoccupés de faire valoir l'intérêt d'un engagement en politique municipale. Nous devons nous rappeler que lors de l'élection municipale de 2017, l'ensemble des conseils municipaux de 218 municipalités ont été élus sans opposition. Dans la foulée de ce constat, le Comité femmes et politique municipale de la FQM a déployé son plan d'action qui vise à susciter davantage de candidatures, dont celles des jeunes et des femmes. Je vous invite à prendre connaissance de cette campagne dont la mise en œuvre s'échelonne jusqu'au 7 novembre 2021, soit le jour du prochain scrutin municipal.

Des municipalités résilientes et vertes

Il ne faut pas manquer notre dossier sur les changements climatiques et les initiatives originales mises de l'avant par plusieurs municipalités, visant à mieux résister aux intempéries causées par les phénomènes météorologiques extrêmes. La Ville de Victoriaville a notamment procédé à une refonte de son plan d'urbanisme en 2019 avec l'objectif d'apporter des améliorations pour lutter contre les changements climatiques. Cette ville du Centre-du-Québec se démarque par son programme de certification Victoriaville Habitation durable.

De son côté, la MRC d'Argenteuil s'est fait remarquer pour son projet d'agriculture alimentaire qui favorise la bonification de l'offre alimentaire pour près de 2 000 personnes dans le bassin.

Scott Pearce accède au comité exécutif de la FCM

Nous avons toutes et tous été ravis d'apprendre l'élection du maire du Canton de Gore et préfet de la MRC d'Argenteuil, M. Scott Pearce, au poste de troisième vice-président de la Fédération canadienne des municipalités (FCM). Je le félicite chaleureusement pour son élection, et suis persuadé qu'il saura efficacement faire entendre la voix des régions du Québec au sein de la Fédération et mettre en lumière les enjeux qui sont les nôtres.

En terminant, au nom de l'équipe de la FQM et à titre personnel, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous un très joyeux Noël. Certes, la période des Fêtes se déroulera cette année dans un environnement bien différent de celui auquel nous sommes habitués. Cependant, nous saurons sans aucun doute trouver la façon de manifester à nos familles et à nos proches à quel point ils occupent une place prépondérante dans nos vies, et peut-être encore plus que jamais.

Jacques Demers

Jacques Demers

Président | Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley | Préfet de la MRC de Memphrémagog

INFATIGABLES LES ÉLUS-ES MUNICIPAUX!

Infatigable. C'est le mot qui vient spontanément à l'esprit de la vice-première ministre du Québec, lorsque questionnée par QUORUM pour décrire le travail des élus-es municipaux depuis le début de la pandémie. M^{me} Geneviève Guilbault ne tarit pas d'éloges pour souligner l'importante contribution du monde municipal à cette crise sans précédent.

À titre de ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, elle est appelée à travailler régulièrement avec les élus-es municipaux. Elle anime notamment des conférences bimensuelles avec les 59 mairesses, maires, préfètes et préfets de la grande région de Québec. Chaque fois, elle s'étonne de les voir toujours présents, toujours enthousiastes et disponibles 7 jours sur 7 depuis la mi-mars.

« Je veux qu'ils sachent que leur travail est vraiment apprécié, assure-t-elle. C'est quelque chose qu'on se fait peu dire quand on est un élu, mais je tiens à leur dire que leur travail est crucial en ce moment. Ils sont nos antennes locales, ils sont nos relayeurs de messages les plus importants, ils sont branchés directement sur les citoyens. Ce sont des partenaires de premier plan incontournables. »

« Je me réjouis qu'on ait réussi à dégager 800 M\$ pour couvrir les imprévus des municipalités pendant la pandémie, tient-elle à ajouter en faisant remarquer que sa collègue ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, est tout aussi élogieuse à l'égard du travail des mairesses et maires. C'est très important le travail que font les municipalités. »

RÉFLEXION SUR LA RÉALITÉ POLICIÈRE AU QUÉBEC

En plus de jouer un rôle important dans la gestion de la pandémie, la vice-première ministre a aussi piloté des dossiers majeurs au cours de la dernière année à la Sécurité publique, dont une réflexion sur la réalité policière. Lancée



M^{me} Geneviève Guilbault, vice-première ministre du Québec, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale.

en décembre 2019 avec le dépôt d'un Livre vert sur la réalité policière au Québec, cette réforme promet de remanier en profondeur les façons de faire qui n'ont pas été revues depuis le début des années 2000.

« C'est une vraie réforme que je veux faire, pas juste deux ou trois petits changements comme ça, affirme M^{me} Guilbault. Je ne veux pas tabletter le rapport du comité consultatif. Je veux qu'on fasse des modifications pour que nos policiers soient mieux équipés pour travailler, pour que les municipalités soient plus à l'aise avec les coûts et l'organisation des services policiers en général. »

Ce comité consultatif créé par la ministre est présidé par l'ancien maire de Sherbrooke, M. Bernard Sévigny. Cet automne, il a entendu les parties prenantes au dossier, dont la Fédération québécoise des municipalités. Une consultation plus large se tiendra à l'hiver 2021 pour entendre les citoyens et les représentants de la société civile. Son rapport est attendu au printemps.

Par la suite, un projet de loi viendra confirmer les nouvelles orientations retenues par le gouvernement.

LA VISION DE LA FQM

Dans son mémoire déposé au comité consultatif le 1^{er} octobre 2020, la FQM présente une vision visant à mettre de l'avant une approche communautaire de la formation des policiers et policières jusqu'à leur présence dans les milieux, afin de mettre à profit les ententes de services et d'optimiser le rendement sur la contribution des municipalités au financement de la Sûreté du Québec. Le mémoire contient 20 recommandations.

Bien que la ministre n'ait pas pris connaissance du mémoire de la FQM laissant l'indépendance nécessaire au comité consultatif de lui faire ses recommandations, elle n'est pas surprise des orientations retenues.

« Les principaux éléments de revendication ont déjà été discutés avec plusieurs élus-es, dont le président de la FQM, M. Jacques Demers. La question du financement des services policiers sera sûrement abordée par le comité consultatif. J'attends qu'on me fasse des recommandations. Ce sera quelque chose que je regarderai de près parce que je sais que ça préoccupe grandement les municipalités. »

Fière d'avoir respecté son engagement de réviser les frais de service pour les municipalités desservies par la Sûreté du Québec (SQ) qui permettra d'atteindre un meilleur partage des coûts et de limiter la croissance annuelle de la facture, la ministre est consciente que les municipalités ont une préoccupation plus large sur le financement et les coûts de la SQ, ce qui est deux choses distinctes précise-t-elle.

En ce qui concerne le coût des services de sécurité publique, la ministre évoque l'idée d'analyser la possibilité de confier certaines tâches au privé. « Est-ce que le privé pourrait jouer un certain rôle pour diminuer les coûts? Est-ce qu'on devrait recentrer le rôle de nos policiers? Ce sont des éléments qui peuvent avoir une incidence sur le coût et éventuellement sur le financement. »

Consciente que sa réforme arrive à un moment où le rôle de la police fait l'objet de vives controverses, l'enjeu de la police communautaire la préoccupe. « Police de proximité, police communautaire, profilage racial, c'est une réflexion et un souci qu'on doit avoir partout sur le territoire. »

LA PROTECTION DES BERGES

En matière de sécurité civile, la protection des berges fait partie des dossiers que mène la ministre de la Sécurité publique, souvent en concertation avec sa collègue des Affaires municipales et de l'Habitation. C'est notamment le cas dans le projet de loi 67 qui instaure un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau.

« Avec ce projet de loi qui vise à mieux équiper les municipalités pour faire face aux situations d'urgence comme les inondations et la réforme du programme d'indemnisation des victimes de sinistre, on est beaucoup mieux outillé en matière d'intervention et de rétablissement après les événements, on a déjà énormément amélioré les choses », se réjouit-elle.

Pour ce qui est de la protection en amont, c'est-à-dire pour éviter les catastrophes, M^{me} Guilbault assure que le gouvernement est aussi actif à ce chapitre. « Nous avons le cadre pour la prévention des sinistres qui nous

permet de conclure des ententes avec les municipalités, comme Sainte-Luce et Sainte-Flavie, ce qui fait qu'on donne de l'argent à des gens afin qu'ils puissent se relocaliser dans un endroit plus sécuritaire. »

Ce programme qui devait se terminer en 2021 vient d'être prolongé d'une année par le gouvernement avec l'ajout de 40 M\$. « On a trouvé important de prolonger ce programme parce que ça joue directement sur la prévention des sinistres. C'est un investissement tout à fait rentable, non seulement parce que le gouvernement n'a pas à indemniser les sinistrés, mais surtout pour la paix d'esprit et la sécurité des citoyens qui habitent des zones à risques. » ■

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

« L'aventure électorale est extrêmement enrichissante » - Geneviève Guilbault

En vue de l'élection municipale de l'automne 2021, la vice-première ministre encourage les jeunes et les femmes à se lancer en politique. Âgée de 37 ans et mère de deux jeunes enfants, dont le dernier est né au début janvier 2020, elle considère la politique comme une aventure extrêmement enrichissante.

« J'encourage tout le monde à se lancer en politique, affirme-t-elle en faisant un appel particulier aux gens insatisfaits. C'est comme ça que je me suis décidée à me lancer. Je regardais ce qui se passait de chez nous, je n'étais pas contente et je chialais. C'est là que j'ai décidé d'y aller pour essayer de faire mieux. »

« N'hésitez pas à vous lancer! C'est une belle aventure, ne serait-ce que faire une campagne électorale, c'est quelque chose d'enrichissant. Même si on n'est pas élu, l'important est le contact avec les citoyens, les idées et les perspectives que ça amène, se souvient-elle. Tu pars avec quelques idées, tu parles avec beaucoup de monde et tu ressors de ça transformé, que tu gagnes ou non. »

CONCILIATION FAMILLE-ENGAGEMENT POLITIQUE

Concernant la conciliation famille-politique, quand on demande à la jeune mère comment elle s'organise pour allier ses responsabilités ministérielles et familiales, sa réponse est sans équivoque. « On fait ce qu'on peut! On s'organise, lance-t-elle avec un sourire dans la voix. Quand on a la chance d'avoir du soutien familial, ça n'a pas de prix, c'est mon cas et je sais que c'est inestimable. »

Avant tout, le plus important selon M^{me} Guilbault est d'avoir un consensus familial avant de se lancer dans l'arène politique. « Il y a toujours moyen de s'organiser, je ne pense pas que ça doit être un frein. L'important est d'avoir un consensus, que toute la famille soit à l'aise avec le projet politique. Je ne pense pas qu'on puisse faire ça seul quand on a des enfants. Ça doit être un projet familial et à partir de là, ça ne peut qu'être une belle aventure pour tout le monde. »

LE « .QUEBEC » POUR SE DÉMARQUER SUR LE WEB!

On le savait depuis longtemps, mais le tumulte des derniers mois l'a confirmé : la présence Web des municipalités est un facteur clé de développement et un outil essentiel pour les citoyens. Un site Web en « .QUEBEC » offre une visibilité accrue, affirme l'appartenance québécoise et permet de se démarquer sur le Web!

Lancé en 2014, appuyé par une motion unanime de tous les partis politiques et soutenu par le gouvernement du Québec, le premier nom de domaine distinct des traditionnels « .CA » ou « .COM » au Canada est un puissant outil de référencement et de visibilité Web. Par ailleurs, avec la disparition du « .qc.ca », il est encore davantage pertinent de se doter du « .QUEBEC ».

En effet, le « .QUEBEC », tout comme les célèbres « .NYC » ou « .PARIS » fait en sorte que les moteurs de recherche comprennent aussitôt que votre municipalité est située au Québec. Donc, si un touriste ou un citoyen éventuel cherche des informations sur votre municipalité, le site en « .QUEBEC » sera plus rapidement recommandé, ce qui augmentera le trafic sur votre site Web et viendra ainsi consolider votre présence en ligne.

Vous pouvez bien évidemment relier votre nom de domaine actuel à celui du « .QUEBEC », ce qui, en plus de ne rien changer à votre trafic Web habituel, augmentera vos statistiques et vos chances de vous démarquer dans un univers de plus en plus compétitif.

Création québécoise complètement gérée chez nous, le « .QUEBEC » permet de répondre à l'appel du gouvernement du Québec qui encourage une consommation locale renforcée, tout en réitérant votre appartenance québécoise et en réinjectant les coûts d'achat du suffixe directement dans l'économie d'ici. Il suffit de voir les performances obtenues par des villes comme Sutton ou Eastman pour comprendre à quel point son utilisation est efficace!

Les municipalités intéressées n'ont qu'à communiquer avec l'équipe de « .QUEBEC » qui fournira la marche à suivre! ■



COOPÉRATION FRANCE-QUÉBEC

Vous souhaitez :

- Développer des liens avec une municipalité, un département ou une région de France
- Rechercher les meilleures pratiques des collectivités françaises
- Contribuer à la relance de l'économie du Québec et à la résilience de votre milieu

**Vous avez jusqu'au 29 janvier 2021 pour soumettre votre projet au
FONDS FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (FFQCD)**

mrif.gouv.qc.ca/FFQCD

RAPPORT DU CORONER

PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ LORS DE L'ABATTAGE D'ARBRES

Les municipalités devraient fortement promouvoir la santé et la sécurité des citoyens qui font des demandes de permis d'abattage manuel d'arbres en les référant aux organismes présents sur leur territoire dispensant des formations en abattage d'arbres et en santé et en sécurité.

Cette recommandation se retrouve dans deux rapports de la coroner Kathleen Gélinas publiés en septembre 2020 faisant suite aux décès de deux hommes survenus dans des circonstances similaires alors qu'ils faisaient des travaux d'abattage d'arbres de manière récréative.

Le 25 avril 2017, M. Gérard Hébert se rend sur la terre d'un ami à Coaticook, en Estrie, pour effectuer des travaux de déboisement. Inquiet de son absence prolongée, l'ami part à sa recherche et le retrouve semi-conscient, de l'œdème et des lacérations sur la tête. L'homme de 76 ans est transporté à l'hôpital où il est traité pour un traumatisme crânien sévère. Son décès est constaté 36 heures plus tard.

Le 21 juin 2018, le corps de M. Marc-André Isabel est retrouvé inanimé dans son boisé situé à proximité de sa résidence à Chartierville, en Estrie. L'homme de 65 ans y effectuait des travaux d'abattage d'arbres de manière récréative afin d'acquitter le coût de ses taxes annuelles. Coincé sous la cabine d'un tracteur renversé sur le côté, il était seul et aucun réseau cellulaire n'était accessible pour appeler des secours.

L'enquête de la coroner a démontré que M. Isabel ne portait pas la ceinture de sécurité dont était muni son tracteur et qui aurait pu lui éviter d'être éjecté de la cabine et écrasé par le véhicule. Quant à M. Hébert, il ne portait aucun équipement de protection, tel un casque de sécurité.

L'abattage manuel d'arbres n'étant pas moins risqué lorsqu'il est effectué à des fins récréatives, la coroner s'est penchée sur les façons de prévenir d'autres tragédies de la sorte.

Dans le cas de M. Isabel, elle a cherché à identifier les moyens de sensibiliser les propriétaires de tracteurs qui ne sont pas des travailleurs professionnels œuvrant dans le domaine du bois, compte tenu du fait qu'il n'y a aucune obligation d'immatriculer un tracteur de ferme qui ne circule jamais sur un chemin public.

Dans les deux cas, M^e Gélinas en arrive à la conclusion que le meilleur canal à utiliser afin de promouvoir les mesures de sécurité et informer les propriétaires de forêts privées est par l'entremise des municipalités ou des MRC étant donné qu'elles ont la responsabilité de réglementer les activités de récoltes de bois réalisées en forêts privées.

Elle juge que les mesures existantes visant à diffuser des informations de sécurité aux propriétaires de forêts privées sont insuffisantes et que la plupart des communications s'adressent aux travailleurs professionnels, les propriétaires de forêts privées ne se sentant pas interpellés. Ces mesures devraient être revues et faire l'objet d'amélioration.

Ainsi, les deux rapports de la coroner Gélinas recommandent formellement à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) d'informer leurs membres de l'importance de promouvoir la santé et la sécurité des citoyens qui demandent des permis d'abattage manuel d'arbre en les référant aux organismes présents sur leur territoire dispensant des formations en abattage d'arbres.

Elle recommande aussi aux organisations municipales d'encourager leurs membres à la nécessité de diffuser l'information quant aux techniques sécuritaires d'abattage d'arbres à même la documentation concernant la réglementation en matière d'abattage d'arbres prévalant sur leur territoire.

Les rapports de la coroner Kathleen Gélinas peuvent être consultés à coroner.gouv.qc.ca. ■



La coroner Kathleen Gélinas recommande aux municipalités de promouvoir la santé et la sécurité des citoyens demandant des permis d'abattage manuel d'arbres et de diffuser de l'information quant aux techniques sécuritaires d'abattage d'arbres.

LE PRÉFET DE LA MRC D'ARGENTEUIL ÉLU À LA FCM

Le maire du Canton de Gore et préfet de la MRC d'Argenteuil, M. Scott Pierce, accède au comité exécutif de la Fédération canadienne des municipalités (FCM). Après 11 ans comme membre du conseil d'administration, il a été élu troisième vice-président de l'organisation le 15 octobre 2020.

Le président, le premier vice-président, le deuxième vice-président et le troisième vice-président sont élus par l'ensemble des membres pour un mandat d'un an. Selon la tradition qui veut qu'un officier monte de grade à chaque élection, M. Pearce pourrait présider la FCM en 2023.

Depuis 2009 à la FCM, M. Pearce a convaincu plus de 70 municipalités du Québec de devenir membres de l'organisme. Fier Canadien, Québécois et parfaitement bilingue, il aime agir comme agent de liaison entre les francophones et les anglophones pour faciliter les échanges constructifs. Il a d'ailleurs reçu la médaille du Jubilé de diamant de la Reine Élisabeth II pour son engagement auprès des municipalités canadiennes.

Au cours de son mandat, l'élu municipal de la région des Laurentides compte travailler pour donner plus de poids aux enjeux et aux problématiques des petites municipalités. Il veut s'assurer que les plus petites municipalités aient une voix aussi forte que les grandes villes canadiennes et une plus grande visibilité.

Pour ce faire, il compte mettre de l'avant des enjeux communs aux municipalités rurales, dont l'accès à Internet haute vitesse. « C'est un problème pancanadien, assure-t-il en déplorant que 80 % des citoyens du Canton de Gore, situé à moins de 100 kilomètres au nord de Montréal, n'aient toujours pas accès à ce service devenu essentiel. Je trouve que ça va même à l'encontre de nos valeurs québécoises et canadiennes disant que tout le monde doit avoir une chance égale. En privant les étudiants d'Internet, ils partent inévitablement avec un retard. C'est l'un des dossiers que je compte porter pour que l'on se fasse entendre auprès des dirigeants politiques. » ■



LE MEILLEUR ARGUMENT

PFD, c'est près de 50 avocats œuvrant dans tous les domaines du droit, dont une équipe spécialisée offrant une gamme de services juridiques complets aux municipalités québécoises.

PFDavocats.com T 1 800.436.9591

PFD
AVOCATS

CRÉER UN ESPACE DE VIE COLLECTIF ABORDABLE.



Durée de vie de
PLUS DE 50 ANS

Entrepreneur général depuis plus de 35 ans et distributeur exclusif au Québec de Steelway, SIM Bâtiments d'acier vous offre une solution concurrentielle et durable qui vous permet un retour sur investissement optimal.

Rendez-vous sur notre site Web pour voir toutes les options qui s'offrent à vous avec cette solution durable à un prix concurrentiel.

NOUS SOMMES PRÊT À COMMENCER, ET VOUS?



Distributeur exclusif au Québec
STEELWAY
BUILDING SYSTEMS

PEPIN-SIM.COM | 450 473-1889

MISER SUR L'AUTHENTICITÉ

Élu chef du Parti québécois (PQ) le 9 octobre 2020 après une longue course qui a mis en scène quatre protagonistes, M. Paul Saint-Pierre Plamondon mise sur l'authenticité pour regagner le cœur des Québécoises et des Québécois en vue de l'élection provinciale de l'automne 2022.

« C'est dans le fait de s'assumer et d'être très authentique que le Parti québécois va se relancer, affirme celui qui a remporté la course à la chefferie avec 56 % des voix au troisième tour. Ça ne fait aucun doute que les gens qui militent présentement au parti, les députés

et moi-même, on est là par conviction. On est des gens de conviction et c'est cette authenticité qui va ressortir dans les prochaines années. »

Se définissant comme le candidat du changement, M. Saint-Pierre Plamondon n'a pas peur de revoir les façons de faire. « Depuis que je suis arrivé, j'en fais des changements et je n'ai pas fini d'en faire, assure-t-il. Je constate quand même qu'après quelques semaines, on additionne plus qu'on soustrait. Une chose est certaine, c'est que les décisions sont toujours prises en vue de rebâtir le camp du oui à moyen terme. »

« Le Parti québécois est le seul parti capable de sortir des idées. Nous avons encore le pôle de l'innovation et des idées au Québec même s'il faut retravailler notre image, ajoute-t-il en se réjouissant des résultats d'un sondage Léger publié le 24 octobre 2020 dans le Journal de Montréal, qui démontraient que 36 % des Québécois se disaient encore souverainistes 25 ans après le référendum de 1995. On voit qu'il y a beaucoup d'espace de croissance pour le parti. »

REDEVENIR LE DÉFENSEUR DES RÉGIONS

En plus de recentrer le parti autour de sa mission fondamentale d'indépendance du Québec, Paul Saint-Pierre Plamondon veut que le Parti québécois redevienne le défenseur des régions. « Le PQ a toujours défendu les régions, les municipalités et les MRC, rappelle-t-il en déplorant la centralisation opérée par les libéraux. On s'engage à donner plus de pouvoir aux municipalités pour que la compétence municipale limitée actuelle se transforme en une compétence plus générale sur le développement socioéconomique local. »

BC2 LES RÉFLEXIONS



BC2 RÉFLÉCHIT L'ESPACE À L'ÈRE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Fiches thématiques
Articles de fond
Podcasts

Repenser nos territoires pour s'adapter aux inondations, bonifier les forêts urbaines pour contrer les îlots de chaleur, BC2, sur sa toute nouvelle plateforme Web, met à profit l'expertise de ses professionnels pour réfléchir aux réalités urbaines du quotidien.





Visitez-nous régulièrement pour du nouveau contenu

groupebc2.ca/reflexions



PAUL SAINT-PIERRE PLAMONDON

Un parcours intéressant

À 43 ans, Paul Saint-Pierre Plamondon a emprunté un intéressant parcours avant d'être élu chef du Parti québécois. Titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université McGill et d'un certificat en droit international de l'université de Lund, en Suède, il possède également une maîtrise en administration des affaires de l'université d'Oxford, au Royaume-Uni.

Parallèlement à sa carrière d'avocat qui l'a amené à devenir vice-président et actionnaire de l'étude de droit Delegatus en 2009, son engagement politique a toujours été soutenu. En 2007, il a cofondé Génération d'idées, un groupe de réflexion dont la mission était d'intéresser les 20-35 ans au débat public. En 2016, il termine en quatrième position dans la course à la direction du Parti québécois avec moins de 7 %. En 2018, il est candidat péquiste dans la circonscription de Prévost contre la candidate caquiste, M^{me} Marguerite Blais.

Le nouveau chef du Parti québécois est aussi ouvert à revoir le modèle de fiscalité municipale pour réduire la pression sur la taxation foncière.

« Le monde municipal a une très grande responsabilité vis-à-vis le virage vert et l'étalement urbain. Il faut repenser le modèle qui, en ce moment, crée un incitatif irrésistible à bâtir des bungalows sur des terres agricoles, explique-t-il en prenant soin de ne pas blâmer les élus-es municipaux qui ont besoin de revenus et avec qui il compte travailler de près. Je leur dis : retournons à la table à dessin et revoyons le modèle pour inclure des incitatifs financiers qui nous amèneront vers des modèles de villes axées sur le développement durable et la protection de notre territoire. »

Plus que tout, M. Saint-Pierre Plamondon est convaincu que l'indépendance sera avantageuse pour les régions. « L'indépendance sera d'abord et avant tout payante pour les régions parce qu'on va décentraliser les pouvoirs et permettre à chaque région d'assurer son épanouissement et sa prospérité économique. » ■

« Depuis que je suis arrivé, j'en fais des changements et je n'ai pas fini d'en faire. Je constate quand même qu'après quelques semaines, on additionne plus qu'on soustrait. Une chose est certaine, c'est que les décisions sont toujours prises en vue de rebâtir le camp du oui à moyen terme. »
- Paul Saint-Pierre Plamondon

ULTIMO

Choisissez un système d'assainissement des eaux décentralisé communautaire pour une protection fiable et efficace de nos cours d'eau.

Économique \ Simple \ Durable

Abonnez-vous à notre nouvelle infolettre! | mabarex.com

RBQ : 2206-1089-23



MABAREX 

ÉLECTIONS MUNICIPALES EN ROUTE VERS LE 7 NOVEMBRE 2021

En 2021, l'une des dates les plus importantes à retenir pour le monde municipal est le 7 novembre. C'est le jour où la population exercera son devoir démocratique. C'est ce jour où les gens iront aux urnes pour élire un nouveau conseil municipal ou pour renouveler leur confiance dans l'actuelle équipe.

Les résultats du sondage Léger publié dans l'édition de QUORUM de septembre 2020 peuvent donner un certain indice quant aux résultats possibles. Avec un niveau de confiance se situant à 68 %, les élus-es municipaux qui choisissent de se représenter peuvent compter sur une base solide, sans pour autant tenir pour acquise leur réélection.

Le principal défi de chaque élection municipale demeure le recrutement des candidats. Pour preuve, en 2017, sur un total de 8 015 postes de conseillers, de maires ou de préfet en jeu, au terme de la période de mise en candidature, aucun candidat n'avait brigué le poste de maire dans 5 municipalités et 77 sièges de conseillers étaient demeurés vacants.

De surcroît, 218 municipalités n'ont pas tenu de scrutin en 2017, car l'ensemble du conseil municipal a été élu sans opposition. Globalement, 57,5 % des conseillères et conseillers municipaux ainsi que 48,8 % des mairesses et des maires ont été élus sans opposition.

POUR UNE PRÉSENCE ACCRUE DES FEMMES

Par ailleurs, l'implication citoyenne à la fonction d'élu-e dans les plus petites municipalités représente un défi à surmonter pour bon nombre de femmes. En 2017, 4 044 femmes ont soumis leur candidature, ce qui équivaut à 31,3 % des candidatures, dont 385 au poste de mairesse. Au terme de l'élection de 2017, les femmes occupaient 18,9 % des postes à la mairie et 34,5 % des postes de conseiller.

Le Comité femmes et politique municipale de la FQM déploie son plan d'action afin d'attirer plus de femmes dans l'arène municipale. L'objectif poursuivi est d'atteindre une zone paritaire qui varie entre 40 et 60 %. Pour l'heure, cette zone est atteinte au sein d'un conseil municipal sur trois. Sur un total de 1 100 municipalités, 385 ont atteint la zone paritaire alors que seulement 43 l'ont dépassée.

Le Défi parité fait partie de ces actions. Dans ce cadre, 13 municipalités et MRC ont adopté des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes, dont la MRC de Memphrémagog, dirigée par le président de la FQM, M. Jacques Demers, qui fut la première à le faire en janvier 2019. Toutes les municipalités et MRC sont invitées à emboîter le pas pour une véritable parité.

SUSCITER L'INTÉRÊT DES JEUNES

Susciter l'intérêt des jeunes pour la politique, et plus particulièrement pour la politique municipale, constitue un double défi. Que ce soit pour obtenir une meilleure représentation des jeunes de 18 à 35 ans aux postes électifs municipaux que pour avoir une meilleure participation des jeunes lors de la tenue de scrutins, il faut rivaliser de stratégies pour attirer leur attention.

Pour preuve, les jeunes de moins de 35 ans sont peu représentés au sein des conseils municipaux. En 2017, 1,9 % des mairesses et des maires avaient moins de 35 ans pour un total de 21, 5 femmes et 16 hommes. Parmi les conseillères et conseillers municipaux, les moins de 35 ans représentent 9,3 %. Il faut souligner que la parité est atteinte au sein de cette tranche d'âge dans une proportion respective de 43 % et 57 %.

Selon une recherche effectuée auprès des membres élus-es municipaux de la FQM lors de son Congrès annuel de 2019, l'âge moyen est de 58 ans pour les mairesses et de 61 ans pour les maires alors qu'il est de 50 ans pour les conseillères et de 59 ans pour les conseillers.

LA FQM LANCE UN OUTIL POUR VALORISER LE TRAVAIL DES ÉLUS-ES

En vue de l'élection de novembre 2021, la FQM vient de lancer une trousse sur la valorisation du rôle de l'élu-e municipal-e. L'objectif est de fournir aux élus-es un outil qui leur permettra de faire connaître à la population la réalité et la complexité de leur rôle au sein de leur communauté.

La valorisation du rôle de l'élu-e municipal-e est un dossier prioritaire pour la Fédération. Il est porté par la commission permanente sur le développement social, les institutions et la démocratie de la FQM ainsi que par le Comité femmes et politique municipale et intégré à leur plan d'action.

La trousse proposée est le résultat de plusieurs activités réalisées par la FQM grâce à la collaboration financière du Secrétariat à la condition féminine, du Secrétariat à la jeunesse et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Elle s'appuie sur des recherches, des lectures, des analyses statistiques, des entrevues et sur un sondage réalisé auquel ont participé 167 élus-es municipaux.

Dans un contexte où les gouvernements de proximité ont de plus en plus de responsabilités, la trousse poursuit un triple objectif. En plus de viser la



La FQM a lancé la campagne *Affiche ton leadership* le 9 novembre 2020. La Fédération met à la disposition des élus-es et des futurs élus-es municipaux des informations pour se préparer adéquatement à faire son passage en politique municipale.

valorisation du travail d'élu-e, elle a pour but d'augmenter le nombre de candidatures et le niveau de représentativité des citoyens aux élections municipales, notamment les femmes et les jeunes.

La trousse sur la valorisation du rôle de l'élu-e municipal-e se divise en deux sections. La première partie présente les défis et les enjeux auxquels sont confrontés les élus-es municipaux en brossant un portrait du profil des élus-es et en tentant de définir leur rôle entre un métier, une fonction ou une vocation.

La seconde section présente huit profils d'élus-es municipaux. Sans prétendre être le portrait parfait des hommes et des femmes qui animent le monde

municipal, ces personnages fictifs sont le reflet de la diversité des parcours que l'on retrouve parmi les quelque 8 000 élus-es municipaux du Québec. En plus de mettre en valeur leur travail, ces personnages visent à mieux faire connaître la fonction d'élu-e et éventuellement, qui sait, inspirer de nouvelles candidatures.

Destinée à l'usage des élus-es municipaux qui souhaitent s'engager dans une démarche de réflexion, préalablement à la prochaine campagne électorale, avec le conseil municipal ou le conseil des maires, la trousse offre des outils pratiques qui peuvent être utilisés individuellement.

La trousse est disponible sur le [site Web de la FQM](#). ■

LES DATES IMPORTANTES À RETENIR

24 septembre 2021

Date limite pour émettre un avis public d'élection

Du 24 septembre au 8 octobre 2021 (jusqu'à 16 h 30)

Période de dépôt des déclarations de candidature

8 octobre 2021 (à partir de 16 h 30)

Proclamation des personnes élues sans opposition

31 octobre 2021

Jour du vote par anticipation

7 novembre 2021

Jour du scrutin

LA FQM ÉCHANGE LORS D'UN ÉVÉNEMENT VIRTUEL!

Soucieuse de favoriser un échange avec ses membres sur les enjeux liés à la pandémie, la FQM tiendra un événement virtuel, présenté par Desjardins, du mardi 1^{er} au vendredi 4 décembre 2020 sur le thème *État des lieux : les régions à l'heure de la COVID-19*.

Cet événement a pour objectif de favoriser une discussion sur la réalité des régions à l'heure de la pandémie. On souhaite ainsi favoriser la réflexion quant aux actions les plus appropriées dans cet environnement exceptionnel, et ce, dans la perspective de toujours mieux servir les communautés locales et régionales, partout au Québec.

La programmation sera riche et variée avec la participation de conférenciers de renom. En plus d'aborder les perspectives économiques post-pandémie, il sera notamment question du soutien gouvernemental à la main-d'œuvre en région, de l'organisation efficace du télétravail, ainsi que des impacts psychologiques sur les citoyens.

UNE OCCASION D'ÉCHANGER DANS LE RESPECT DES RÈGLES SANITAIRES

Depuis mars dernier, à l'instar de toutes les organisations, la FQM a été dans l'obligation d'annuler l'ensemble des événements en présentiel prévus dans sa programmation.

En faisant appel à la technologie pour l'organisation de cette activité virtuelle, la FQM souhaite donner l'occasion à ses membres de se rassembler et d'échanger dans le respect des règles sanitaires. C'est l'avenue qu'il faut dorénavant privilégier, en attendant un retour à la normalité. On sera alors heureux de se retrouver dans le cadre des divers forums de la FQM, dont notre Congrès annuel, lorsqu'il sera de nouveau possible de se réunir sans contraintes de distanciation. ■

LA FQM TIENT À REMERCIER SES PRÉCIEUX PARTENAIRES



energir



Québec



- Association des policières et policiers provinciaux du Québec
- Bélanger Sauvé
- Bell
- Cain Lamarre
- Conseil de l'industrie forestière du Québec
- DHC Avocats
- Dunton Rainville - Avocats et notaires
- Éco Entreprises Québec
- Énergère

- GardaWorld
- Lavery Avocats
- McAsphalt
- Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L.
- Municonseil avocats inc.
- RECYC-QUÉBEC
- Rogitex
- Société d'habitation du Québec
- Therrien Couture Joli-Coeur S.E.N.C.R.L.
- Tremblay Bois Avocats





La Mutuelle
des municipalités
du Québec



OPTEZ POUR **LE SEUL CONTRAT D'ASSURANCE** VOUS OFFRANT TOUTES LES COUVERTURES NÉCESSAIRES ET BIEN PLUS...



**FRAIS DE JUSTICE LIÉS
À L'EXERCICE D'UN
POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE**



**TREMBLEMENTS
DE TERRE ET
MOUVEMENTS DE SOL**



**PARCS DE
ROULI-ROULANTS
ET PISTES DE BMX**



**REFOULEMENT
DES ÉGOUTS**



CYBERRISQUES



DRONES



ET PLUS ENCORE!

**LA MMQ,
LA SEULE MUTUELLE
D'ASSURANCE PROPRIÉTÉ
DU MONDE MUNICIPAL
QUÉBÉCOIS**

INFORMEZ-VOUS
mutuellemmq.com

1 866 662-0661



**100% DE NOS MEMBRES
RENOUVELLENT AVEC NOUS.**

Vivez vous aussi l'expérience MMQ!



**Nos experts sauront
vous proposer
une solution
adaptée
à vos besoins**

450-672-7966 poste 228
vente@prudent.ca

PRUDENT.CA

LORSQUE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE S'INVITE SUR LA ROUTE

Depuis les dernières décennies, l'évolution technologique nous a forcés à revoir nos façons de faire dans une foule de domaines, et aussi étonnant que cela puisse paraître, l'entretien hivernal des routes n'y a pas échappé. De nouvelles technologies et de nouveaux procédés sont constamment en développement.

L'une de ces nouvelles technologies prometteuses est présentement à l'essai à l'aéroport de Winnipeg. Il s'agit d'un chasse-neige autonome, sans conducteur. Guidée par un GPS, la charrue surnommée OTTO peut passer de la fonction avec conducteur à celle sans conducteur en appuyant sur un simple interrupteur. L'Autorité aéroportuaire de Winnipeg y voit un avantage considérable dans les moments où la visibilité est nulle et que les conditions météorologiques sont exécrables.

Développée par l'entreprise manitobaine Northstar Robotics, la technologie peut aussi s'adapter à d'autres activités ainsi qu'à d'autres secteurs industriels, dont l'agriculture. Au cours des prochaines années, il est prévu de faire des essais afin d'adapter OTTO pour qu'il effectue du nettoyage autour de l'aéroport de Winnipeg.

« Quand on parle de véhicules autonomes, on pense au véhicule léger en premier, mais il ne faut pas négliger l'application qui se fait dans le secteur lourd, souligne le responsable du secteur de l'ingénierie à la Direction de l'expertise, de l'ingénierie et des acquisitions du Centre de gestion de l'équipement roulant du ministère des Transports, M. Guy Mérette. On n'est pas encore rendu à voir circuler sur notre réseau routier des chasse-neige totalement autonomes, mais la technologie évolue très vite. Ça se développe à vitesse grand V. »

« Avec l'intelligence artificielle, c'est juste notre imagination qui peut nous limiter, répond sans détour le chef de secteur de l'entretien hivernal et des technologies d'exploitation de la Direction de l'encadrement et de l'expertise en exploitation au ministère des Transports, M. Pierre-Guy

Brassard. Prochainement, on va travailler à développer un nouvel outil d'aide à la décision pour mieux gérer l'épandage. Il prendra en considération un plus grand nombre de paramètres afin de faire une recommandation plus optimale selon les conditions rencontrées là où les opérations d'entretien se font, explique-t-il. Ça va nous permettre d'être plus précis et plus efficaces. »

Une autre technologie en développement est un système de régulation d'épandage qui va se gérer tout seul en fonction de la position du véhicule de déneigement. « Le camion sera repéré selon ses données géospatiales. Il saura qu'à tel endroit, il faut épandre telle quantité de matériau, ajoute M. Brassard. Le système est autonome. Il va épandre plus à des endroits stratégiques, par exemple à des arrêts obligatoires. Certains paramètres sont déjà entrés dans le système et ensuite, il se gère tout seul en fonction des paramètres prédéfinis. »

Selon le responsable de l'achat des camions de déneigement pour le ministère des Transports (MTQ), l'interconnexion entre le camion et la signalisation est un autre aspect appelé à se développer rapidement. « Les véhicules, ce ne sont plus les camions que l'on connaissait dans le temps avec une mécanique relativement simple, raconte M. Mérette. Ils sont maintenant munis de multiples ordinateurs, les composantes électroniques sont de plus en plus présentes dans les nouveaux camions. »

Le MTQ dispose d'une flotte de plus de 220 véhicules affectés à l'entretien hivernal. Le renouvellement de la flotte se fait à intervalle régulier au terme de sa durée de vie de 13 ans. Avidé des nouvelles percées dans le domaine, M. Mérette promet de tester les nouveaux véhicules avant d'en recommander l'achat.

« On n'achètera pas les dernières nouveautés sans les tester avant de les déployer à grande échelle, assure M. Mérette. On a un grand souci de fiabilité des équipements. Un camion de déneigement, c'est un peu comme un véhicule d'urgence, il faut que ce soit fiable. » ■



COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Vous êtes témoin d'un possible manquement au code d'éthique et de déontologie de la part d'un élu?

**L'inaction est
la pire des actions.**

AGISSEZ.

SIGNALEZ.

Québec: 418 691-2014 Sans frais: 1 866 353-6767

deontologie.municipale@cmq.gouv.qc.ca
cmq.gouv.qc.ca/divulgation

Québec

BAS-SAINT-LAURENT PREMIÈRE FABRÉGION AU CANADA

La région du Bas-Saint-Laurent est devenue cet automne la première FabRégion au Canada, une désignation à travers laquelle elle s'engage à atteindre 50 % d'autonomie alimentaire, énergétique et manufacturière d'ici 2054 par la mise en place d'une gouvernance régionale composée d'élus-es, de citoyens, de chercheurs et d'experts sectoriels.

« On est vraiment dans l'innovation mur-à-mur, s'emballe le président de la Table régionale des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent et préfet de la MRC de Rivière-du-Loup, M. Michel Lagacé, en mentionnant que le projet suscite beaucoup d'intérêt dans le milieu, autant auprès des élus-es que des organismes et des citoyens. Il y a beaucoup d'ambition qui est portée par ce projet. On a des objectifs ambitieux, mais réalisables. »

Accrédité par le Réseau Fab City, le Bas-Saint-Laurent devient ainsi membre d'un regroupement international composé de 31 villes et de trois régions, dont de grandes métropoles du monde, telles Barcelone, Paris ou Shenzhen, dont elle pourra s'inspirer des meilleures pratiques en matière d'autonomie.

VERS UNE PLUS GRANDE AUTONOMIE

« Concernant notre autonomie, je pense que la pandémie a favorisé une plus grande introspection de la part des élus-es et de la population en général, poursuit M. Lagacé. On s'est demandé ce qu'on pouvait faire de mieux dans différents secteurs, dont le bioalimentaire. La région n'avait pas beaucoup de productions maraîchères auparavant, mais c'est en train de changer. On souhaite qu'il y en ait de plus en plus pour favoriser les circuits courts et l'approvisionnement local. »

Le préfet et maire de la municipalité de Saint-Cyprien est persuadé que la région sera en mesure d'atteindre son objectif d'ici 2054. « On ne part pas à zéro, affirme-t-il. On est en train de faire un état des lieux quant à notre autonomie dans ces trois secteurs et à partir de là, on va se faire un plan

avec un calendrier et des actions pour nous mener à notre objectif. Depuis les dernières années, nous faisons beaucoup mieux qu'avant et les gens sont de plus en plus sensibilisés à la provenance de leurs produits. »

UNE INITIATIVE QUI SE DISTINGUE

Le Bas-Saint-Laurent se démarque de l'ensemble des autres initiatives présentes au sein de Fab City, dans la mesure où il s'agit d'une région et non d'une ville, et aussi par son caractère rural qui contraste avec l'urbanité des autres projets. La FabRégion est vue comme une communauté qui réfléchira à son avenir collectivement en construisant un écosystème collaboratif, propice à l'innovation et qui travaille dans une approche intersectorielle.

Faire du Bas-Saint-Laurent une FabRégion est une initiative lancée d'abord par le Living Lab en innovation ouverte et portée par de nombreux partenaires dont le fablab Fabbulle, un centre de recherche du cégep de Rivière-du-Loup, l'Université du Québec à Rimouski, Rimouski en transition, la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent, le Conseil régional de l'environnement ainsi que des citoyens, comme le cinéaste Hugo Latulippe.



UNE FAB QUOI?

Le préfixe fab vient de « fablab », une expression créée de la contraction des mots fabrication et laboratoire. Né au milieu des années 1990 au Massachusetts Institute of Technology (MIT), le fablab est un concept basé sur le principe du libre partage d'espaces, de machines, de compétences et de savoirs.

Le Réseau Fab City est né en 2014 à Barcelone en Espagne lorsque le maire a mis au défi les villes de produire au moins la moitié de tout ce qu'elles consomment d'ici 2054. Avec les premières villes répondant à l'appel s'est formé ce regroupement qui prend de l'ampleur année après année. ■

PANDÉMIE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC VIENT EN AIDE AUX MUNICIPALITÉS

Afin d'atténuer les impacts de la pandémie, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a annoncé le 25 septembre 2020 le versement d'une aide financière de 800 M\$ pour les municipalités. Cette aide a pour but d'éviter des hausses de taxes municipales pour les citoyens et les entreprises et de protéger les services offerts.

Les municipalités pourront utiliser ces sommes pour compenser à la fois les pertes de revenus et les coûts supplémentaires liés à la pandémie. Toutes les sources de revenus affectées par la pandémie peuvent être ainsi compensées.

Cette aide financière permettra plus spécifiquement aux municipalités de combler des besoins en matière de droits et mutation, de loisirs et culture, de mesures sanitaires, de gestion des matières résiduelles, d'équipement informatique, d'aide aux personnes et aux entreprises, pour les camps de jour, ainsi que les pertes de revenus liés à l'émission de permis, d'amendes et de pénalités.

Cette aide ponctuelle pourra être utilisée en 2020 ou en 2021 selon la réalité budgétaire de chaque municipalité. Les municipalités admissibles ont reçu une lettre au début d'octobre pour les informer du montant de l'aide financière octroyé afin qu'elles puissent en tenir compte dans leur processus budgétaire. Aucune demande n'était requise de la part des municipalités.

La FQM s'est réjouie de la réponse gouvernementale pour venir en aide aux municipalités ayant subi les impacts de la pandémie. En juin dernier, la FQM



Les municipalités se partageront une somme de 800 M\$ pour couvrir les frais liés à la pandémie et ainsi éviter des hausses de taxes à la population.

a effectué une enquête auprès de ses membres afin d'estimer les pertes à être encourues. Ce travail a permis de bien identifier les besoins afin que les municipalités puissent continuer à jouer pleinement leur rôle auprès des citoyens.

La Fédération s'est aussi réjouie du fait que le gouvernement ait mis une somme de 100 M\$ en réserve pour pallier d'éventuels besoins découlant d'une deuxième vague. Le recours à cette réserve sera précisé au cours de l'hiver 2021.

Le président de la FQM, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog, M. Jacques Demers, a tenu à souligner le travail effectué par tous les partenaires, dont celui de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, en particulier. « Dès le printemps, tous se sont mis au travail pour évaluer les coûts reliés à la COVID-19. Aujourd'hui, le gouvernement répond à nos besoins et nous donnera l'élan pour participer activement à la relance économique. Ce fut un formidable travail d'équipe. »

DEUX VERSEMENTS

Les municipalités admissibles recevront un premier versement en décembre 2020. Il représentera 68,75 % du montant total octroyé. Le détail du calcul établissant le montant de l'aide sera transmis en même temps. Le solde, soit 31,25 % du montant total, sera versé avant le 31 mars 2021.

Le montant de l'aide a été déterminé selon une approche mixte en tenant compte de deux facteurs, soit du poids démographique et des impacts de la pandémie.

Dans le respect de l'autonomie municipale, les municipalités auront la responsabilité d'informer leurs citoyens de l'utilisation de l'aide reçue pour les exercices financiers 2020 et 2021. ■

GESTION DES ACTIFS DE NOUVEAUX OUTILS OFFERTS PAR LA FCM

Dans un contexte où les changements climatiques ne sont pas près de s'estomper, les municipalités doivent porter une attention particulière aux impacts que sont susceptibles de subir leurs infrastructures municipales et d'en évaluer les risques et les conséquences.



Une saine gestion des actifs municipaux devient alors essentielle afin d'assurer la pérennité des infrastructures, de garantir des services de qualité à la population et de bien investir les deniers publics. Cette démarche de gestion s'adresse à toutes les municipalités, autant les plus grandes que les plus petites.

Bien que 70 % des municipalités de plus de 30 000 habitants ont adopté un processus de gestion de leurs actifs, la proportion des municipalités de moins de 5 000 habitants à avoir mis en place la démarche s'élève à seulement 29 % selon le Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes publié en 2019 par la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

Soucieuse que de plus en plus de municipalités adoptent une saine gestion de leurs actifs, la FCM vient de produire un nouvel outil pour démontrer comment les municipalités et les professionnels du Canada intègrent la lutte aux changements climatiques dans leurs pratiques de gestion des actifs et de prise de décisions.

Intitulées « Résilience climatique et gestion des actifs », ces trois courtes vidéos aident à comprendre les répercussions des changements climatiques

sur la prestation de services en expliquant pourquoi les municipalités doivent intégrer ces modifications du climat à leur approche globale de gestion des infrastructures. Elles mettent en scène des administrateurs municipaux et des spécialistes de la gestion des actifs qui vivent des réalités qui peuvent inspirer les autorités municipales québécoises.

IMPACT DE LA CHALEUR DANS LA VILLE

Par exemple, la responsable de la gestion des actifs à la ville de Selkirk, au Manitoba, M^{me} Megan Jakilazek, parle de l'impact sur la prestation de services à la suite de la hausse du nombre de journées chaudes qui est passé de huit à plus de quarante par an ces dernières années.

« Je pense que toutes les municipalités du Canada doivent commencer à réfléchir à la gestion des actifs, notamment en raison de l'impact des changements climatiques », affirme-t-elle.

« L'une des choses les plus importantes à faire dans le cadre de la lutte aux changements climatiques consiste à recueillir toutes les opinions différentes et à faire en sorte que les climatologues échangent avec les professionnels œuvrant sur le terrain, car ce sont eux qui constatent réellement les répercussions et les conséquences du changement climatique », poursuit-elle.

PENSER AU CLIMAT FUTUR

Ingénieure principale pour la ville de Regina, en Saskatchewan, M^{me} Loretta Gette explique que son travail consiste notamment à comprendre à quoi ressemblera le climat futur. « Nous essayons de comprendre comment nous pouvons adapter ce que nous faisons et comment nous cadrons dans ce système pour aller de l'avant. »

La spécialiste principale du climat pour le Centre canadien des services climatologiques, M^{me} Elaine Barrow, apporte un point de vue judicieux quant à l'importance d'une saine gestion des actifs. « Il y a plusieurs façons de procéder, mais je pense que l'une des méthodes les plus intéressantes consiste à déterminer les services dont la collectivité ne peut se passer ou les personnes qui seraient réellement touchées si des services n'étaient pas offerts pendant plusieurs heures ou jours. »

Les vidéos mettent aussi l'accent sur l'importance des données climatiques pour une prise de décisions éclairées.

« La situation ne prendra jamais fin, explique M^{me} Jakilazek. Je crois que le changement climatique va toujours se produire. Nous réviserons et examinerons donc, de manière continue, la science du climat qui a servi à élaborer notre stratégie, ainsi que les mesures d'adaptation que nous avons décidé d'appliquer, notamment parce que si un changement se produit en matière de science ou de prévisions, nous devons évidemment adapter notre stratégie afin d'être en mesure de nous adapter au changement de climat. »

Le professeur à la Prairie Adaptation Research Collaborative, M. David Sauchyn rappelle que la gestion des actifs est un processus continu. « La gestion des actifs et le processus de planification ne se limitent pas à la simple élaboration d'un plan. Il faut intégrer un cycle dans lequel on examine le plan tout en suivant les progrès. La phase suivante devra



L'un des intervenants soutient que la population a son mot à dire. « Elle peut choisir de protéger sa propriété par une digue plutôt que de choisir de mettre en œuvre une nouvelle ligne de transport collectif. »

comprendre des indices et des mesures de progrès ainsi que des mesures de succès. »

Le chercheur soulève des questions pertinentes. « Comment savez-vous que vous réduisez réellement les risques? Comment savez-vous que vous économisez de l'argent grâce aux stratégies et aux mesures d'adaptation? Ces aspects doivent être intégrés au plan. »

BIEN INVESTIR L'ARGENT PUBLIC

L'importance d'une saine gestion des actifs est aussi abordée par le directeur administratif chez Asset Management BC, M. Wally Wells. « L'argent qui circule est limité ce qui fait que le processus de gestion des actifs, y compris l'intégration des changements climatiques et certaines de ces actions, aidera les municipalités à disposer des renseignements nécessaires à la prise de décisions et à la communication avec la population », soutient-il en prenant soin de préciser que le public peut choisir de protéger sa propriété par une digue plutôt que de mettre en œuvre une nouvelle ligne de transport collectif.

Le directeur principal de la technologie de la firme manitobaine Strategic Community Consulting abonde dans le même sens. « Il est très important de s'asseoir avec les parties prenantes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la municipalité, et de discuter afin d'arriver à une compréhension commune des endroits où les risques sont les plus grands et d'échanger sur les stratégies potentielles », affirme M. Henry Venema.

« Et il n'y a généralement pas de réponse claire, ajoute la responsable de la gestion des actifs et de la planification communautaire au sein de la firme américaine Jacobs Engineering Group, M^{me} Catherine Simpson. Cela dépend en fait de la collectivité, de ses priorités et de ses besoins, ainsi que de ce que les résidents et les propriétaires d'entreprises trouvent intéressant et de ce qu'ils sont prêts à payer. »

« Ces actions peuvent représenter de très petits pas pour certaines collectivités, précise-t-elle, tandis que d'autres collectivités qui ont plus de capacités peuvent peut-être progresser parallèlement à plusieurs de ces actions, mais il s'agit vraiment d'un processus d'amélioration continue au fil du temps. »

Ces vidéos ne manquent pas une occasion de rappeler l'importance de la démarche de gestion des actifs dans le contexte des changements climatiques comme l'exprime bien le responsable du renforcement des capacités pour la Fédération canadienne des municipalités, M. Dustin Carey.

« Nous avons pu constater, en consultant des documents comme le bulletin de rendement des infrastructures, qu'un très grand nombre d'infrastructures municipales canadiennes sont présentement en mauvais état et ont besoin d'être renouvelées, réparées ou autre, et que ces travaux sont de l'ordre de centaines de milliards de dollars. Bien que ce chiffre soit décourageant et qu'il présente de nombreux défis, de réelles occasions en découlent. Il s'agit du meilleur moment pour veiller à ce que le changement climatique soit un facteur dans toutes les décisions en matière d'infrastructures. »

La FCM offre différents programmes afin d'aider les municipalités canadiennes à lutter contre les changements climatiques et à adopter une saine gestion de leurs actifs. Mis en place par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en collaboration avec la FCM, le Programme de gestion des actifs municipaux propose des ateliers de travail et des activités de sensibilisation afin d'accompagner les municipalités dans l'implantation de leur démarche de gestion des actifs.

Les vidéos peuvent être visionnées à :

<https://fcm.ca/fr/ressources/videos-resilience-climatique-et-gestion-des-actifs> ■

LUMIÈRE SUR LES MUNICIPALITÉS DE DEMAIN

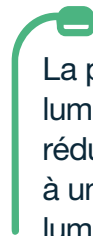
Bénéficiez de conditions préférentielles pour moderniser votre réseau d'éclairage de rue

La Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et l'entreprise Énergère offrent à toutes les municipalités du Québec des tarifs préférentiels* pour l'achat et l'installation de luminaires de rues au DEL ainsi que la possibilité d'implanter un système de gestion intelligent de l'éclairage public (SGIE).

Jusqu'à
70 %
d'économie
d'énergie
grâce au
DEL.



Le DEL
possède
une durée
de vie de
25 ans.



La pollution
lumineuse est
réduite grâce
à un faisceau
lumineux
mieux orienté.



SGIE:
réseau sans
fil évolutif
déployé
sur tout le
territoire.

Visitez lumieresurlequebec.ca



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS



CONTACTEZ-NOUS

Marc-André Lehoux
Chargé d'affaires
514 848-9199
lehouxma@energere.com

* Tarifs obtenus dans le cadre d'un appel d'offres lancé par la FQM.

SECTION

GESTION MUNICIPALE

TOURISME, CULTURE ET PATRIMOINE

FAIRE L'INVENTAIRE DE NOTRE PATRIMOINE

Infrastructures idylliques et intemporelles, les lieux patrimoniaux sont source de richesse culturelle et touristique. Avec le programme du gouvernement du Québec en matière de protection et de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, un inventaire de son patrimoine bâti s'avère nécessaire pour poursuivre ses activités. Tour d'horizon d'une pratique à renouveler.

Si les municipalités et les MRC souhaitent optimiser la mise en valeur et la protection de leur patrimoine bâti, il faut qu'elles procèdent au préalable au renouvellement de leur inventaire. Cela permet de prendre connaissance des différentes caractéristiques mises en place et de déterminer les mesures à appliquer. Une fois les composantes des bâtiments ou des ensembles architecturaux identifiées, les phases de description et de hiérarchisation entrent en scène. Le tout dans l'objectif de cibler les travaux nécessaires et préparer un plan d'action pour protéger et mettre valeur les lieux patrimoniaux d'intérêts.

SAVOIR CULTIVER SON PATRIMOINE

La plupart du temps, l'environnement de certains sites patrimoniaux est exposé à des transformations pouvant être néfastes pour les bâtiments. Quelles sont les conséquences de ces changements sans encadrements adéquats? Il y a un risque de non seulement diminuer la valeur patrimoniale d'un lieu, mais aussi de provoquer sa disparition. Intégrer le patrimoine dans le schéma d'aménagement permet de se doter d'une meilleure connaissance des richesses présentes sur l'ensemble du territoire et ainsi, assure une cohérence des interventions en matière de protection et de mise en valeur. Recourir à une telle démarche efficace et efficiente, basée sur la concertation, renforce le sentiment de fierté et d'appartenance tant chez les citoyens et citoyennes que les décideurs.

Le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier vise à soutenir les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités pour qu'elles puissent contribuer davantage à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site **Web du ministère de la Culture et des Communications**.

LA MRC DE ROUVILLE REVISITE SES ATOUTS PATRIMONIAUX

La MRC de Rouville voit l'exercice qu'elle compte entamer au cours des prochains mois comme l'occasion de concevoir une carte de visite, que ce soit au plan touristique ou même résidentiel afin de mettre de l'avant son architecture patrimoniale. Un processus d'appel d'offres est de mise pour établir le budget qui sera nécessaire à la concrétisation du projet.

Un premier inventaire non exhaustif avait été réalisé dans les années 1970 et 1980. Un autre recensement partiel avait été effectué en 1988 par cinq des 14 municipalités qui composaient alors la MRC.

Ainsi, la rue Principale à Ange-Gardien et la résidence ayant appartenu à l'ancien ministre de l'Agriculture, Laurent Barré, pourront compter sur l'ajout d'autres éléments patrimoniaux au cours de la prochaine année. ■

UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE
DES SOLUTIONS
ADAPTÉES À VOS BESOINS

MUNICIPAL – ENVIRONNEMENT – EXPROPRIATION

TREMBLAY BOIS
AVOCATS



M^{re} André Lemay, Yves Boudreau, Pierre Laurin, Caroline Pelchat, Claude Jean, Mireille Lemay, Pierre Giroux, Lahbib Chetaibi, Marc-André Beaudoin, Michelle Audet-Turmel, Elodie Fortin, Anne-Julie Beaulieu

tremblaybois.ca
418.658.9966

Pour intégrer la santé et la sécurité
du travail à votre quotidien, rejoignez
le large réseau de municipalités et de
MRC membres de FQM Prévention

FQM PRÉVENTION, UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION SST

VOS AVANTAGES À FAIRE PARTIE DE LA MUTUELLE EN UN COUP D'ŒIL :

- Favorisez un milieu de travail sécuritaire
- Obtenez des réductions de cotisation CNESST
- Accédez à des services médicaux et juridiques
- Prenez part aux décisions

Bénéficiez également d'une
ANALYSE GRATUITE de
votre dossier en santé et
sécurité du travail.

CONTACTEZ-NOUS
sam.ca/fqm-prevention
1 866 951-3343



**FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS**

Mutuelle de prévention SST

BALADO ET CARTES INTERACTIVES COMME OUTILS DE VALORISATION DU PATRIMOINE

La préservation du patrimoine a fait l'objet de nombreuses discussions cette année. Apport essentiel au tourisme d'une région, les lieux patrimoniaux ont été pour la plupart visités d'une toute nouvelle façon au cours des derniers mois. C'est le moment de lever le voile sur les nouvelles technologies comme moyen de valoriser le patrimoine.

TÉMISCAMINGUE TOUTE TRACÉE

La Commission culturelle du Témiscamingue, un comité consultatif de la MRC, a fait de la mise en valeur du patrimoine l'une des priorités pour la relance touristique et culturelle de la région. La mise en ligne d'une carte interactive répertoriant 37 sites géoréférencés fut l'une des premières actions déployées par les intervenants.

Les intervenants se sont demandé comment ils pouvaient rendre disponibles tous les résultats des projets qui ont été archivés en culture et patrimoine. L'idée de mettre en valeur ces projets sur une carte interactive est ainsi née. Les informations sont plus accessibles pour les utilisateurs. Ils peuvent non seulement consulter les fiches des projets et des lieux, mais ils sont également invités à faire parvenir des photos de différents lieux de la région.

« C'est un travail collectif pour garder vivante l'histoire de la région. Plus la carte sera alimentée, plus les gens seront curieux de consulter les autres éléments du patrimoine mis en valeur », a souligné Véronic Beaulé, agente de développement culturel à la MRC de Témiscamingue. En offrant la possibilité aux

citoyens de proposer de nouveaux éléments du patrimoine à ajouter à la carte interactive, ils mettent sur pieds un projet de co-construction du patrimoine.

Le projet a été entamé en janvier 2020. Ils avaient l'objectif de dévoiler la carte au début de la saison touristique. Avec la fermeture de nombreux attraits régionaux, cette plateforme s'est révélée une véritable alternative pour les touristes et les citoyens.

Par ailleurs, le territoire avait déjà adopté une stratégie d'attraction, ce qui a favorisé la promotion de la plateforme puisque celle-ci s'est ajoutée au site Web existant de la campagne. Cela ajoute un volet culturel intéressant à la stratégie d'attraction afin de mieux connaître le territoire.

Pour Véronic Beaulé, l'initiative ne doit surtout pas déroger de ses objectifs initiaux. « Pour assurer l'efficacité du projet, la plateforme doit avoir une mission, une vocation propre à elle qui perdure au fil des années. Elle doit toujours rester en lien avec le patrimoine de notre territoire. »

Une évolution de la carte interactive est prévue en proposant des circuits patrimoniaux thématiques pour que les lieux soient encore plus accessibles dans une formule personnalisée.

Le travail le plus costaud consistera en la capacité de continuer à nourrir la carte. C'est un travail collectif tant citoyen que municipal par différentes initiatives.

Ce sont des façons pour les citoyens de s'appropriier et de redécouvrir leur milieu de vie.

INVERNESS A SA PROPRE BALADODIFFUSION

Les lieux patrimoniaux de la municipalité d'Inverness font depuis quelques mois l'objet d'une baladodiffusion fort instructive. Lancé en juin dernier, le projet Circuit art et patrimoine d'Inverness, présenté sur l'application BaladoDécouverte, est né du parcours artistique la Galerie à ciel ouvert. La plupart des œuvres d'art qui s'y trouvent ornent les institutions et les lieux patrimoniaux de la petite municipalité.

« La communauté est friande de tout ce qui se rapporte à l'histoire et au patrimoine, alors on avait déjà beaucoup de matériel à utiliser pour concevoir les contenus de la balado », avance Sabrina Raby, coordonnatrice au développement local et touristique d'Inverness.

« La communauté est friande de tout ce qui se rapporte à l'histoire et au patrimoine, alors on avait déjà beaucoup de matériel à utiliser pour concevoir les contenus de la balado. » - Sabrina Raby, coordonnatrice au développement local et touristique d'Inverness

« Nous avons un très fort potentiel artistique et touristique. Nous avons créé une belle synergie en rattachant tous les principaux attraits d'Inverness, que ce soit la galerie, la fonderie ou le Musée du Bronze sur une seule plateforme.



Académie d'Inverness construite en 1889, fermée en 1965. L'œuvre devant est Pico rencontre Dali, d'Hélène Coulombe

Nous avons bénéficié d'une importante contribution de Patrimoine Canada dans le cadre du 175^e anniversaire du village.»

Avec son parcours de plus d'un kilomètre, le circuit offre une véritable exploration historique et artistique de la municipalité d'Inverness. Chacun des points d'intérêt de la carte interactive permet de découvrir à la fois des éléments du patrimoine bâti et des sculptures de la Galerie à ciel ouvert.

Comme plusieurs autres initiatives numériques, ce projet s'est bien inscrit dans le contexte de la pandémie. Ils ont remarqué une augmentation de l'achalandage sur le terrain. Plusieurs citoyens ont mentionné avoir vu des visiteurs se promener avec leur cellulaire à la main.

Ce circuit est un projet du Comité de Développement économique d'Inverness (CDEI) et réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec et de la MRC de L'Érable dans le cadre de l'Entente de développement culturel, ainsi que de la Municipalité d'Inverness et du Festival du Bœuf d'Inverness. ■

S O L I S

Le nouvel éclairage

LAMPADAIRES SOLAIRES

- Programmables
- Adaptables
- Facile à installer

1 888 262-9875

solisnrg.com

BIBLIOTHÈQUE DU FUTUR À LA POCATIÈRE

En janvier 2019, la Ville de La Pocatière a ouvert les portes de La Mosaïque, sa bibliothèque complètement réinventée avec l'aide de ses citoyens. L'endroit s'est non seulement transformé en lieu culturel digne du futur, mais il est aussi devenu le symbole d'une communauté tissée serrée. Si elle avait une histoire à raconter, cette nouvelle place du savoir ferait l'apologie d'un projet rassembleur qui porte l'ADN culturel des Pocatois entre ses murs.

« **A**utour de l'hiver 2017, il y a eu un groupe qui caressait le rêve de faire émerger le projet d'avoir un lieu de rencontre qui allait favoriser le partage, la création, la transmission de savoir. Un projet très inclusif, porté par le milieu et inspiré des *fab lab* ou des espaces de *co-working*. En fait, on voulait un peu une espèce de maison de jeunes pour adultes qui a pour objectif de favoriser la rencontre », explique Anny Morin, directrice des services récréatifs, culturels et communautaires de la ville de La Pocatière.

« On a créé cinq espaces autour desquels on a développé en nous demandant, que pourrions-nous offrir comme services? Quels seraient les besoins et de quelle façon pourrions-nous les aménager? »
- Anny Morin, directrice des services récréatifs, culturels et communautaires de la ville de La Pocatière

M^{me} Morin fait également remarquer que le savoir et la ville de La Pocatière sont intimement liés. Elle donne pour exemple les nombreuses institutions d'enseignements qui sont installés sur le territoire de la municipalité.

Prenant acte de cette réalité, les citoyens à l'origine de cette aventure ont suggéré d'ancrer ce nouveau milieu de vie au cœur de la bibliothèque qui n'avait pas été retouchée depuis près de 25 ans. Une idée que le conseil d'administration de la bibliothèque a fini par faire sienne après quelques séances de négociations.

« Il y avait une certaine réticence. Par sa fonction et son origine, une bibliothèque c'est normalement plus conservateur. Mais les membres du CA étaient ouverts à faire un projet pilote », souligne M^{me} Morin.

FAIRE CONNAÎTRE LE PROJET

Une fois l'entente conclue avec le CA de la bibliothèque, les initiateurs ont dû refaire leurs devoirs pour mettre des balises à un projet qui semblait au départ plus grand que nature. Par la suite, le groupe a pris son bâton de pèlerin pour présenter cette bibliothèque du futur aux gens du milieu. Une consultation auprès de la population a été réalisée pour entendre les suggestions des citoyens.

« On a défini que l'objectif était une amorce de transformation de la bibliothèque en espace 3^e lieu », résume la directrice.

CINQ ESPACES

La transformation s'est effectuée en co-création avec les gens du milieu. Cette collaboration a débouché sur la mise en place de cinq espaces distincts, soit celui du livre, de la famille, technologique, d'exposition ainsi qu'un espace multi.

« On a créé cinq espaces autour desquels on a développé en nous demandant, que pourrions-nous offrir comme services? Quels seraient les besoins et de quelle façon pourrions-nous les aménager? », confie M^{me} Morin.

Parmi les nouveautés, un babillard d'offres et de demandes a été mis en évidence à l'intérieur des murs. Le but étant de permettre aux gens d'offrir leurs services ou de formuler des demandes de toutes sortes, telle que de la formation dans un domaine précis.

PÉRENNISER LE PROJET

Grâce au caractère innovant de son projet La Mosaïque, la Ville de La Pocatière a remporté le Prix Culture et développement dans le cadre du réseau Les Arts et la Ville en 2019. De plus, plusieurs bibliothèques de la province ont appelé M^{me} Morin et son équipe pour se faire expliquer le projet dans son ensemble.

D'ailleurs, si la bibliothèque représente un élément de fierté au sein de la population, le projet est appelé à évoluer dans le temps.

« Maintenant, il nous reste à pérenniser tout ça et en faire en sorte que ce soit un projet qui va continuer à se développer. On est actuellement dans cette phase-là, à savoir, comment on va le poursuivre avec nos partenaires », souligne-t-elle. ■

PLEINS FEUX SUR LA CIRCULATION ROUTIÈRE AVEC ORANGE TRAFFIC

Orange Traffic, entreprise spécialisée en circulation routière, étend son expertise sur les routes du Canada depuis 1988. Véritable partenaire de choix en ce qui a trait au système de transport intelligent, l'équipe élabore des solutions pérennes dans plusieurs municipalités québécoises.

DES ZONES SCOLAIRES OPTIMISÉES

Les traverses piétonnes propres aux zones scolaires ont augmenté leur niveau de sécurité grâce aux outils développés par l'entreprise. Coffrets de circulation, panneaux à signalisation DEL, feux de circulation, c'est une gamme complète de produits qui sont mis à la disposition des municipalités. Parmi les produits, notons les panneaux à signalisation DEL qui sont l'un des plus populaires par leur commodité.

À vitesse variable, les panneaux peuvent être contrôlés à distance par cellulaire en fonction des besoins. Le tout permet de sensibiliser les automobilistes aux moments opportuns, soit lorsque les piétons sont présents. Les panneaux ayant une durée de vie de plus de quinze ans sont munis d'un système de consommation intelligent de l'énergie. Les municipalités ont l'option de se procurer des panneaux qui fonctionnent à l'énergie solaire, ou en formule hybride électricité/solaire. L'adaptation des traverses piétonnières se fait toujours en respect des normes du ministère des Transports du Québec (MTQ).

Ce qu'Orange Traffic promet dans son offre : des objets intelligents procurant une connectivité pour avoir accès à toutes les installations en temps réel. Et ce, en limitant les déplacements superflus des techniciens. Outre les



panneaux d'arrêt clignotant pour renforcer le message routier, la compagnie conçoit aussi des horloges programmables pour commander des dispositifs électriques ou électroniques selon un horaire préétabli et avec la précision des horloges des satellites GPS.

NOUVEAUTÉ DANS LE MONDE DE LA CIRCULATION

Orange Traffic est maintenant distributeur d'une toute nouvelle technologie de radar/caméra de détection et de comptage. Il est ainsi possible d'identifier le nombre de piétons qui traversent l'intersection. Dans une société où les besoins en mobilité sont en constante évolution, il est impératif pour l'entreprise de continuer de répondre à la demande du marché tout en restant à l'affût des tendances.

UNE EXPERTISE RECHERCHÉE, DES FORMATIONS À LA CARTE

Leur différence? Leur expertise technique très avancée sur le plan de la maintenance et des systèmes d'intervention d'urgence. Orange Traffic est disponible pour accompagner les villes dans la maintenance, la programmation et les besoins urgents à leurs intersections. Par ailleurs, une offre intéressante de banques d'heures est mise sur pied afin d'accompagner les nouveaux utilisateurs dans le maniement des systèmes intelligents. Cela permet notamment aux municipalités d'être plus efficaces dans l'utilisation de leurs nouveaux outils de signalisation.

C'est toute une équipe qui offre un soutien étroit avec des solutions sur mesures et adaptées à la réalité locale et régionale de l'ensemble du territoire. ■

SAISON TOURISTIQUE EN CONTEXTE DE PANDÉMIE

« Ce qu'on souhaite, c'est que les gens voyagent au Québec cet été, puis qu'on encourage, entre autres, dans toutes les régions du Québec, le tourisme. »

Lancé par le premier ministre du Québec, François Legault, le 11 juin dernier en conférence de presse, cet appel a été en partie entendu par les Québécois, s'il faut en croire les bilans provisoires de certaines régions touristiques interrogées par QUORUM.

Toutefois, bien que certaines régions aient réussi à tirer leur épingle du jeu, le fort achalandage de touristes observé pendant la période estivale ne sera pas suffisant pour enrayer les pertes reliées à l'inactivité du printemps.

DES RETOMBÉES MITIGÉES

Pour certaines régions ayant retenu la faveur des Québécois, les retombées économiques demeurent difficiles à quantifier.

Par contre, si l'on devait identifier un gagnant, la Côte-Nord serait certainement parmi les favorites. « Il y a eu beaucoup, beaucoup de monde », soutient le directeur général par intérim de Tourisme Côte-Nord, Paul Lavoie.

Selon lui, ce succès est attribuable en partie au fait que sa région est encore relativement peu connue des Québécois. Par ailleurs, s'il se fie aux commentaires des visiteurs, 2020 pourrait bien être une année charnière.

« Plusieurs personnes ont mentionné avoir l'intention de revenir l'an prochain parce qu'ils n'avaient pas eu le temps de tout voir », mentionne-t-il.

Par contre, souligne-t-il, plusieurs visiteurs sont venus en relative autonomie, ce qui ne s'est donc pas nécessairement traduit en nuitée dans les hôtels.

Même son de cloche du côté de la Gaspésie alors que les médias ont parlé abondamment du raz de marée de touristes qui a déferlé sur la région.

« Ce que nous avons eu de plus, c'était surtout des parents et amis. Souvent, c'était des gens qui connaissaient un Gaspésien et venaient passer quelques jours chez lui. Donc, ce monde-là, nous, on ne peut pas le calculer [dans les nuitées] », relativise Joëlle Ross, directrice générale de Tourisme Gaspésie.

À l'instar de ses homologues des autres régions touristiques, M^{me} Ross rappelle également le début de saison tardif, combiné au fait que la clientèle québécoise ne dépense pas autant d'argent que les touristes étrangers, pour expliquer une perte estimée à environ 20 % sur l'ensemble de l'année 2020 pour sa région.

AU-DELÀ DES ESPÉRANCES

La recherche de grands espaces a probablement incité plusieurs Québécois à se tourner vers le Bas-Saint-Laurent, selon Pierre Lévesque, directeur général de Tourisme Bas-Saint-Laurent.

« Le volet estival a été au-delà de nos espérances. Ce que le Bas-Saint-Laurent propose, soit les grands espaces, les lacs, le camping et les chalets à louer, je pense que ça correspondait au besoin du moment dans le contexte de pandémie », confie-t-il.

Par contre, nuance-t-il, l'absence du tourisme d'affaires lié aux congrès ainsi que l'annulation des tournois de hockey qui se déroulent traditionnellement en avril ou en mai ont occasionné des pertes qui n'ont pu être effacées plus tard dans la saison.

Ailleurs, dans la région de Charlevoix, certaines entreprises ont eu l'agréable surprise de connaître des achalandages records.

« Le volet estival a été au-delà de nos espérances. Ce que le Bas-Saint-Laurent propose, soit les grands espaces, les lacs, le camping et les chalets à louer, je pense que ça correspondait au besoin du moment dans le contexte de pandémie. » - Pierre Lévesque, directeur général de Tourisme Bas-Saint-Laurent

« Considérant que nous ne savions pas si nous allions avoir une saison touristique cet été, c'est au-delà de nos espérances », confie Mitchell Dion, directeur général de Tourisme Charlevoix, qui se disait très satisfait de la réponse des touristes québécois.

UNE ÎLE ISOLÉE

Aux Îles-de-la-Madeleine, la situation a été notamment complexifiée en raison de l'accès rendu difficile par la fermeture complète des provinces des maritimes. De plus, peu avant l'été, une série de mauvaises nouvelles est venue confirmer les projections pessimistes pour le secteur touristique des Îles.

« On a annulé toutes les croisières estivales du CTMA Vacanciers. Ensuite, on a annulé la totalité des croisières internationales. On a limité la capacité du

traversier à 50 %. On a limité le quota de visiteurs à 35 000 », énumère Michel Bonato, directeur général pour Tourisme Îles de la Madeleine.

Heureusement, vers la fin juin, les visiteurs en provenance des régions du Québec ont pu finalement aller admirer les paysages bucoliques typiques des Îles.

Malgré tout, les entreprises ont dû faire face à plusieurs annulations. N'étant pas reconnue pour être une destination voyage choisie à la dernière minute, le retard n'a donc pu être comblé.

Le résultat net est que l'industrie touristique des Îles-de-la-Madeleine a dû composer avec un achalandage en baisse d'environ 50 % par rapport à l'année dernière.

DEUX GILLES VIGNEAULT

Normalement, les organismes de promotion touristique travaillent sur leurs campagnes de marketing environ un an d'avance. Dire que la crise de la COVID-19 est venue chambouler leurs habitudes de travail est probablement un euphémisme.

« On a carrément dû se virer sur un 10 cents comme on dit. On a littéralement reporté l'entièreté de notre campagne de marketing à l'année prochaine », lance le directeur général de Tourisme Côte-Nord.

Heureusement, s'il y a un côté positif qui doit ressortir de cette situation inhabituelle, c'est probablement la capacité d'innover dont ont fait preuve les régions dans la tourmente. En ce sens, Tourisme Côte-Nord a fait une proposition complètement décalée pour sa campagne de distanciation sociale débutée au mois d'avril dernier.

Ainsi, ils ont fait circuler des pastilles pour donner des références aux gens sur la réalité d'une distance de deux mètres, mais en utilisant des thématiques nord-côtières. Par exemple, il y en avait une qui parlait de Natashquan dans laquelle on demandait aux gens de garder une distance de deux Gilles Vigneault entre eux. Une autre mentionnait une distance de sept crevettes de Sept-Îles ou de tenir une distance sécuritaire d'un béluga.

« Dans un contexte où tout le monde hésitait encore à parler de voyager entre les régions, on a renforcé le message de la Santé publique, ce qui était une bonne chose, tout en imprimant la Côte-Nord dans l'imaginaire des Québécois. Et je dis des Québécois, mais en fait, cette campagne-là s'est rendue jusqu'en Chine, car nous avons eu une version traduite en mandarin pour les employés québécois du Secrétariat aux affaires étrangères », illustre le directeur général de Tourisme Côte-Nord.

De son côté, Tourisme Charlevoix a choisi de mettre en valeur les différents attraits de la région sous différentes formes.

« Pendant le confinement, on mettait une photo d'un paysage en été et en hiver et on demandait aux gens laquelle ils préféreraient. On leur a aussi suggéré de faire des recettes à partir de produits de Charlevoix. L'idée était surtout de les faire rêver de la région sans *call to action* », confie Mitchell Dion.

À la sortie du confinement, ils ont lancé une campagne mettant en vedette des aînés influents de Charlevoix afin de rendre hommage à ceux qui

« On a carrément dû se virer sur un 10 cents comme on dit. On a littéralement reporté l'entièreté de notre campagne de marketing à l'année prochaine. » - Paul Lavoie, directeur général par intérim de Tourisme Côte-Nord

avaient particulièrement été touchés par la crise. L'objectif était d'inviter les Charlevoisiens à découvrir leur propre région afin d'encourager le tourisme local.

LES COULEURS DE L'INCERTITUDE

Bien que plusieurs régions aient réussi à tirer leur épingle du jeu pour la saison estivale, la situation demeure incertaine pour la suite. Le directeur général de Tourisme Charlevoix admet que le système de code de couleur par région pour déterminer le degré de confinement est arrivé à un bien mauvais moment.

« Le passage au rouge des deux principaux émetteurs de touristes au Québec, soit Montréal et la Ville de Québec, est un coup dur pour nous alors qu'on leur dit de ne pas voyager d'une région à l'autre. Nous avons eu immédiatement des demandes d'annulation et une baisse d'achalandage », indique-t-il.

Les organismes de promotion touristiques craignent d'ailleurs pour la saison hivernale.

« On ne sait pas encore comment ça va se passer. Il n'y a personne d'ailleurs qui le sait au Québec. Moi ce que je dis à mon équipe, c'est on se prépare, on aiguise notre hache pour être prêt lorsque ce sera le bon moment », résume M. Lévesque, directeur général de Tourisme Bas-Saint-Laurent. ■



AVANTAGES PENSÉS POUR VOUS

Rabais exclusif

sur chaque assurance auto, habitation ou véhicule de loisirs parce que vous êtes membre de la FQM

450 \$ d'économie moyenne¹ pour nos clients des services publics qui regroupent leurs assurances

Demandez une soumission maintenant!

lacapitale.com/fqm 1 855 441-6017



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

La Capitale 

La Capitale assurances générales inc. agence en assurance de dommages. En tout temps, seul le contrat d'assurance précise les clauses et modalités relatives à nos protections. Certaines conditions et exclusions s'appliquent. | 1. Sondage SOM mené en juin 2017, auprès d'employés ou de retraités des services publics clients de La Capitale et ayant regroupé au moins deux produits d'assurance auto, habitation ou véhicules de loisirs. Économie moyenne calculée à partir des montants déclarés par 96 répondants ayant réalisé une économie.

L'OUTIL POUR CONCERTER LES TRAVAUX SUR VOTRE TERRITOIRE

Info-RTU est un outil puissant, utilisant des outils géomatiques modernes, qui permet de pouvoir concerter tous les travaux dans l'emprise publique, qu'ils soient initiés par la ville ou par tout autre intervenant. Maintenant disponible en version Web pour l'ensemble du territoire québécois par l'entremise d'Info-Excavation, il est désormais facile et rapide d'avoir un aperçu et un contrôle sur les travaux à venir. Jamais la planification n'aura été aussi simple.

DES IMPACTS IMPORTANTS

Jusqu'à maintenant, lors de travaux sur l'emprise publique, les villes, les ministères et les entreprises propriétaires de réseaux techniques urbains, coordonnaient leurs travaux selon leurs besoins et selon leur agenda, sans être informés ou même tenir compte des travaux déjà prévus dans la même période et dans le même secteur.

Les résultats d'une telle pratique sont bien connus et souvent visibles avec des trottoirs neufs et des rues nouvellement pavées qui ont été éventrés par de nouveaux travaux qui auraient pu être faits en même temps. De plus, l'image qui se dégage d'une telle pratique montre aux yeux des citoyens le peu de communication entre les différents utilisateurs de l'emprise publique.

Les impacts sont également importants :

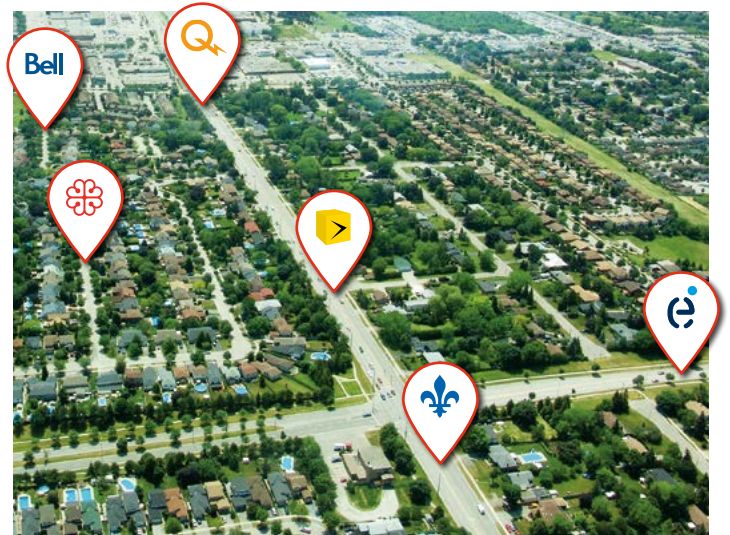
- Entraves sur la circulation à répétition, incluant entre autres, l'exaspération des citoyens, les risques à la sécurité des piétons et cyclistes, les entraves à la circulation, les pertes économiques et les impacts environnementaux;
- La durée de vie utile des trottoirs et des rues qui ont été rapiécés;
- Les délais et pertes de temps associés à des coûts additionnels évitables, et des économies perdues.

UNE COMMUNICATION SIMPLIFIÉE

L'arrivée d'une plateforme moderne et performante comme Info-RTU permet dorénavant à l'ensemble des occupants de l'emprise publique de communiquer à tout un chacun, leurs planifications de travaux, longtemps d'avance s'ils le désirent, de façon rapide, simple et dynamique.

DES BÉNÉFICES POUR TOUS

Les avantages sont immédiats. En centralisant la gestion des projets, il est maintenant facile de mieux planifier les diverses interventions et leurs échéanciers ainsi que d'en réduire leurs impacts. On pourra par exemple combiner divers travaux souterrains avant la pose du revêtement d'asphalte, décaler dans le temps des travaux prévus sur deux rues afin de faciliter les déplacements.



La pérennité des infrastructures souterraines pourra ainsi être préservée, et l'efficacité des interventions largement augmentée.

PLANIFIER = ÉCONOMISER

Avec Info-RTU, des économies substantielles peuvent être réalisées, simplement par un partage de coûts entre les différents intervenants, mais surtout en évitant de refaire plusieurs fois les mêmes opérations. Planifier mieux les travaux entre tous les intervenants amène toujours un bénéfice non négligeable.

SIMPLE ABORDABLE

Info-Excavation propose une grille tarifaire des plus accessibles, adaptée à la taille de chaque municipalité et organisation. De plus, tout nouvel adhérent bénéficiera d'une **première année gratuite** sans limitations d'utilisateurs ou de projets, à compter de la date d'adhésion.

UN ORGANISME À BUT NON LUCRATIF

Info-Excavation est un organisme à but non lucratif ayant comme mission d'offrir un ensemble de services contribuant à la sécurité des travailleurs et des citoyens, à la protection de l'environnement ainsi qu'au maintien des services publics, notamment avec son centre de prévention des dommages aux infrastructures souterraines. Chaque dollar dégagé est réinvesti dans la cause de la prévention.

COMMENT L'UTILISER ?

Allez sur le site info-ex.com, sous l'onglet Info-RTU. Vous y trouverez notre grille tarifaire ainsi que toutes les informations nécessaires pour commencer à utiliser Info-RTU rapidement. Vous pouvez également nous écrire à infoRTU@info-ex.com pour plus de détails.

N'hésitez pas à communiquer avec nous, vous vous en félicitez avant même les premiers coups de pelle.

VIVRE L'HIVER EN RÉGION EN TROIS TEMPS

La première neige est arrivée et amène avec elle le froid de décembre typique aux hivers québécois. C'est la saison propice à la pratique d'activités hivernales offertes dans nos municipalités. Véritables alliés de la distanciation sociale, les grands espaces nous offrent l'occasion de s'évader à travers diverses activités. Portrait d'un hiver atypique dans nos régions.

VOGUEZ DANS LES GRANDS ESPACES GRÂCE AU *FATBIKE*

Le vélo de montagne a eu la cote l'été dernier, et il est fort possible que cet engouement se transpose dans la pratique du vélo d'hiver, communément appelé le *fatbike*. Plusieurs cyclistes longeront les 1 300 km de sentiers consacrés au *fatbike* répartis sur plus de 150 sites sur le territoire québécois. L'entretien des sentiers sera un facteur déterminant pour les municipalités afin de respecter les normes de la Santé publique. Il faudra songer notamment à mettre à jour la signalisation, les règles de partage des sentiers ainsi que le plan d'urgence en cas d'accident.

Tant pour la pratique du vélo d'hiver que pour son entretien, inspirez-vous des pistes du parc des Appalaches situées à Sainte-Lucie-de-Beauregard, ou bien celles du Parc régional du Massif du sud à Saint-Philémon dans la grande région de Chaudière-Appalaches. Les décors pittoresques sauront charmer les familles et les amateurs de *fatbike*.

MORDRE À L'HAMEÇON AVEC LA PÊCHE SUR GLACE

À la fois ludique et exigeante, la pêche sur glace est une activité des plus particulières à pratiquer au Québec. Depuis plusieurs années, les municipalités encadrent cette activité en mettant sur pied un cadre sécuritaire pour la pratique de ce qu'on appelle également la pêche blanche sur leur territoire. Selon le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), les dispositions prévues à l'article 6 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM) permettraient aux municipalités d'encadrer des villages de pêche. Elles peuvent alors obliger les propriétaires de cabanes à obtenir



Des solutions pour permettre aux municipalités de communiquer efficacement avec leurs citoyens !



Prise des appels municipaux



Logiciel **Alertes et notifications de masse**



Système de gestion des **requêtes et plaintes**

24/7 dès janvier 2021

OFFREZ LE TRAITEMENT DE VOS APPELS EN IMPARTITION

Un impact incroyable sur l'efficacité du personnel municipal et sur la qualité du service aux citoyens.

REJOIGNEZ RAPIDEMENT ET MASSIVEMENT VOS CITOYENS

Déjà plus de 90 municipalités utilisent notre solution !

RÉPONDEZ ACTIVEMENT AUX DEMANDES DE VOS CITOYENS

Plateforme web, application mobile et tableau de bord simples à utiliser. Témoignages à l'appui !

1 844 642-3540 info@citam.ca **CITAM.CA**

L'entretien des sentiers sera un facteur déterminant pour les municipalités afin de respecter les normes de la Santé publique. Il faudra songer notamment à mettre à jour la signalisation, les règles de partage des sentiers ainsi que le plan d'urgence en cas d'accident.

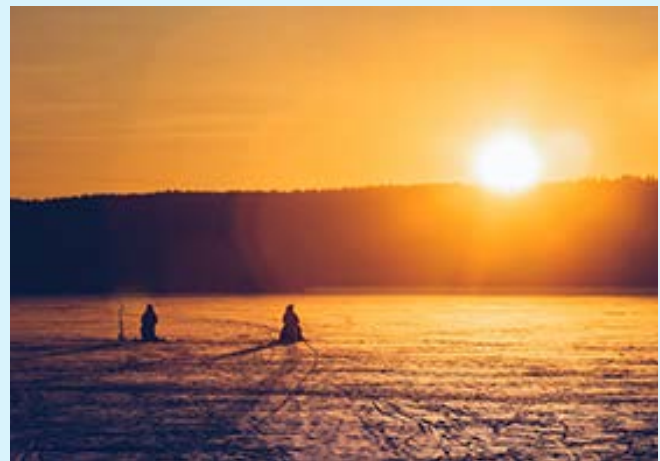
un permis et à se conformer à des normes de sécurité, telles que la distance entre les cabanes, la taille réglementaire des trous de pêche et plus encore. Les articles 55 et 62 de la LCM permettent aussi d'établir des dispositions réglementaires quant à la salubrité et à la sécurité applicables aux sites de pêche. De ce fait, il faudra adapter cette pratique en fonction des normes de la Santé publique.

Une fois toutes les conditions en place, les régions seront pleinement prêtes à accueillir les mordus de pêche! Dans la Réserve faunique de Portneuf, la pêche blanche est l'une des principales activités hivernales offertes aux familles dont l'accueil se situe à Rivière-à-Pierre. Les pêcheurs en hébergement qui souhaitent capturer un poisson sur le lac Lindsay ont même l'occasion de cuisiner leur prise à leur chalet. Autre région privilégiée pour la pêche sur glace, Chaudière-Appalaches compte plusieurs endroits aux paysages nordiques rafraîchissants, dont à la réserve faunique de Saint-Nazaire-de-Dorchester ou à la ZEC Jaro à Saint-Théophile en Beauce.

VIVRE LA FÉÉRIE DES MARCHÉS DE NOËL AUTREMENT

Pandémie ou non, le père Noël va passer cette année, et la plupart des produits qui se retrouvent normalement dans les marchés de Noël pourront être commandés en ligne selon les détaillants participants. Surveillez les avis concernant la tenue de certains marchés, ainsi que les adaptations qu'ils auront mises en place.

Malgré l'ombre de la pandémie de COVID-19, l'hiver 2020-2021 offrira ces instants de tranquillité et d'évasion sur l'ensemble du territoire québécois. ■





Leblanc
illuminations
CANADA

CRÉATEUR & FABRICANT
DE DÉCORS LUMINEUX


















1 866 814-3617 | www.leblanc-illuminations.ca

SUIVEZ-NOUS!





PARTENAIRE D'AFFAIRES CARTOGRAPHIE D'UNE ENTREPRISE AUX SOLUTIONS ÉCLAIRANTES

M. Éric Ladouceur
Responsable des ventes canadiennes
Éclairage Cyclone



Éclairage Cyclone, entreprise manufacturière spécialisée en éclairage extérieur, illumine nos routes et nos espaces par son professionnalisme éclairé. Forte de ses 20 ans d'expérience en la matière, l'entreprise s'allie avec le Service d'approvisionnement municipal (SAM) de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin de desservir les municipalités de l'ensemble des régions du Québec. Coup d'œil sur une manufacture éclatante.

Située à Terrebonne, Éclairage Cyclone a peaufiné son service afin de constamment suivre les tendances technologiques. Ses luminaires déco-fonctionnels allient esthétique, longévité, entretien sans l'aide d'outils et performance photométrique.

POUR DES MUNICIPALITÉS CONSTELLÉES DE LUMINAIRES

L'entreprise vise à devenir, en Amérique du Nord, un leader dans la conception de solutions innovatrices en éclairage extérieur. Et ce, en développant des appareils lumineux décoratifs exclusivement pour le milieu municipal. « Les villes veulent se démarquer, alors l'éclairage décoratif est une belle valeur distinctive pour définir leur image. Les municipalités bénéficient ainsi d'élégants appareils qui sont en mesure de fournir un éclairage qui répond aux normes de qualités requises », a souligné Éric Ladouceur, responsable des ventes canadiennes chez Éclairage Cyclone.

Une des forces d'Éclairage Cyclone est d'être en mesure de personnaliser un ensemble d'appareils, de la conception du poteau aux prises de courant, en passant par les consoles, et plus encore. « Nous avons de nombreuses combinaisons de produits possibles. 60 % de ce que nous produisons n'est pas sur notre site Web. Notre service est réellement adapté à la demande des municipalités », a-t-il ajouté.

L'entreprise a également fait le pari de répondre à un haut standard de qualité avec une main-d'œuvre 100 % québécoise. Elle favorise la collaboration avec des fournisseurs locaux afin d'encourager l'achat local.





NOUVEAUTÉS DÉVOILÉES

Le catalogue et le site Web d'Éclairage Cyclone offrent un véritable éventail des produits distinctifs. Avec leurs noms inspirant le ciel étoilé, c'est toute une variété de solutions prêtes à être personnalisées qui se dévoile aux municipalités. Outre les produits de la famille Trika qui ont été lancés en 2019, les fûts sont une petite nouveauté qui ont récemment été mis en marché par Cyclone. Cette technologie permet d'ancrer tous les types d'affichages et améliore ainsi l'esthétisme. Cela ouvre aussi la voie à la possibilité de fournir ce que les municipalités appellent du mobilier urbain. Il est possible d'avoir des bancs ou des poubelles attachés aux poteaux. Les risques d'endommager les accessoires par le déneigement sont minimisés.



La performance de leur système optique n'est plus à prouver. La plateforme Orion, référence à la célèbre constellation, amène une autre dimension à l'éclairage. C'est une technologie d'éclairage adaptée qui permet la rotation des optiques à l'intérieur du luminaire, ce qui fait en sorte que ce même luminaire peut éclairer les espaces avant et arrière à différente intensité. Ainsi, des routes très étroites comme des espaces piétons, ou de grandes routes peuvent être éclairés par le même luminaire. Il est alors possible de répondre à deux besoins différents à l'intérieur d'un seul luminaire.

Par ailleurs, une nouvelle famille de luminaires sortira sous peu. Les municipalités sont invitées à rester à l'affût! ■

ÉCLAIRAGE CYCLONE nouveau partenaire du SAM

Quels sont les avantages qui découlent de la collaboration entre Éclairage Cyclone et le SAM? Ayant accès à des conseillers en éclairage qui verront à recommander des luminaires déco-fonctionnels selon les particularités des municipalités, l'équipe préparera des études d'éclairage spécifiques aux projets afin de s'assurer que le résultat final rencontre les standards de sécurité.

Le tout afin de créer des éléments urbains distinctifs pour les quartiers, parcs et toutes places publiques, de jour comme de nuit.

Éclairage Cyclone, c'est d'abord une équipe de spécialistes hautement compétents qui conseillent les municipalités pour tout ce qui entoure un projet d'éclairage afin d'assurer une conversion qui rallie efficacité et efficience.



Jean-Pierre Dufour, architecte
Direction de l'ingénierie et infrastructures
Fédération québécoise des municipalités

L'ARCHITECTE, UN CONCEPTEUR... UN CONSEILLER!

Il est vrai de dire que l'architecte est un expert de son domaine. Toutefois, comme il a souvent le rôle de « chef d'orchestre » dans le cadre d'un projet où une équipe multidisciplinaire est impliquée, il est donc aussi vrai de dire que l'architecte est un généraliste.

Grâce à sa vision d'ensemble, l'architecte est à même de vous offrir un accompagnement complet à chacune des étapes de votre projet. De la programmation, pour vous aider à établir vos besoins, jusqu'à l'occupation du bâtiment. L'architecte s'assure que tous les intervenants travaillent en symbiose et selon la vision établie dans le cadre du projet. Que ce soit pour une construction neuve, un agrandissement, une mise en beauté intérieur ou extérieur d'un bâtiment, des avis techniques, de la gestion contractuelle et bien plus encore. L'architecte est là pour vous conseiller!

Sa formation permet à l'architecte de prendre en compte plusieurs intrants d'un même projet aussi complexe puisse-t-il être et de vous présenter des solutions entièrement adaptées à votre besoin. Économie d'énergie, confort des occupants, optimisation de l'espace, facilité d'entretien, contribution positive à votre municipalité, pour ne nommer que ceux-ci, sont autant d'avantages dont il peut vous faire bénéficier.

C'est dans cette optique que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a agrandi son champ de compétences pour répondre davantage aux besoins des municipalités en vous offrant un accompagnement professionnel

en architecture, en particulier pour les étapes d'avant-projet, les exigences techniques, la gestion et par le mentorat.

LES ÉTAPES D'AVANT-PROJET :

- Programmation fonctionnelle et technique (PFT) dans le cadre de nouveaux bâtiments ou d'agrandissement afin de vous aider à définir vos besoins en termes de lien fonctionnel, de superficie, de choix d'emplacement, etc.;
- Support à la détermination du phasage d'un projet;
- Estimation budgétaire;
- Support aux demandes de subvention.

L'EXPERTISE TECHNIQUE (TOUTES LES ÉTAPES D'UN PROJET) :

- Revue de plans et devis pour avoir un avis indépendant et neutre;
- Conseils et avis techniques;
- Évaluation d'un ouvrage avec recommandation d'interventions;
- Programme de gestion des actifs;
- Gestion contractuelle;
- Surveillance de chantier;
- Relevé de bâtiment et élaboration de bilan de santé.

LA GESTION :

- Élaboration de documents d'appel d'offres pour services professionnels et gestion des contrats subséquents;
- Préparation, gestion et analyse des appels d'offres par invitation ou sur SEAQ;
- Gestion de projet partielle ou complète;
- Support aux professionnels.

LE MENTORAT :

Offrir du mentorat (soutien, conseils, échanges et apprentissage) pour favoriser le développement des ressources en architecture afin d'acquérir davantage de connaissances générales.

Soyez assuré que de se doter d'un architecte n'est pas une folle dépense, mais bien un investissement judicieux. Plus tôt ses services sont retenus dans votre projet, plus les bénéfices seront grands. Conséquemment, c'est avec grand plaisir que nous vous invitons à contacter notre service d'architecture pour discuter et ainsi voir par vous-même la plus-value dans votre projet.

Fidèle à son habitude, la FQM fait le nécessaire pour vous fournir un service professionnel de qualité. Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter à ingenierie@fqm.ca.

Au plaisir de travailler ensemble sur vos projets! ■



M^{me} Émilie Dion, avocate
Morency, Société d'avocats



M^{me} Raphaëlle Chabot-Fournier, avocate
Morency, Société d'avocats

RÉFLEXES POUR GESTIONNAIRE... À DISTANCE!

La pandémie actuelle réforme considérablement les méthodes de travail de la majorité des organisations qui ont dû innover, revoir celles-ci et en établir de nouvelles, et ce, dans différents domaines. En tant qu'employeur, quels sont vos droits et obligations quant à cette nouvelle réalité et comment vous y retrouver en cette période d'adaptation? Voici des éléments de réflexion et quelques pistes afin de mettre en place de bonnes pratiques.

Pour les fins de l'exercice, nous pourrions définir le télétravail comme tout travail à l'extérieur du milieu physique ou traditionnel.

LA SUBORDINATION

Cette notion se caractérise par un lien de subordination juridique. D'ailleurs, la notion de salarié au sens de la *Loi sur les normes du travail* spécifie qu'elle s'applique au salarié, quel que soit l'endroit où il exécute son travail. Il est important de noter toutefois que bien qu'une surveillance à distance peut sembler moins effective, cela ne fait pas obstacle à l'application de ce régime offrant des garanties aux salariés. Il faut donc être prudent, le régime applicable le demeure et n'est pas modifié ou altéré du seul fait que l'exécution de son travail s'effectue à son domicile par exemple.

LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

Les principales obligations de l'employeur sont de fournir le travail, payer la rémunération et prendre les mesures appropriées pour protéger l'intégrité, la santé et la sécurité du salarié. Il est important que l'employeur, malgré la distance, assure une présence active et significative auprès de ses employés. Le défi de s'assurer que ceux-ci bénéficient d'un climat propice aux échanges et favorable au travail peut paraître de taille.

La clé du succès en pareilles circonstances est assurément la communication. De même, conserver un lien véritable et actif peut permettre de détecter les situations conflictuelles potentielles qui altèrent le climat de travail.

LE DROIT À LA VIE PRIVÉE DU SALARIÉ

Le droit à la vie privée est un droit fondamental reconnu et protégé, notamment en contexte de relations du travail. Par exemple, un arbitre a jugé intrusive une directive de l'employeur et a conclu à la violation du droit à la vie privée des salariés. Celle-ci interdisait aux ambulanciers l'utilisation de leur ligne téléphonique personnelle sur une base quotidienne¹.

Or, nous croyons important de souligner que les directives et/ou la politique en matière de télétravail doivent prendre en compte cette expectative de vie privée de l'employé. Cela dit, l'exercice du droit de gérance peut se faire en prévoyant des balises et des mesures de contrôle sur la qualité du travail. À cet égard, une analyse des besoins au cas par cas s'avère essentielle.

LES DROITS DE L'EMPLOYEUR

Le droit de gérance de direction peut sembler assurément plus difficile dans le contexte de télétravail. Afin d'assurer un contrôle efficace des équipes, nous proposons de :

- Instaurer des heures fixes de disponibilités pour les appels;
- Effectuer un suivi régulier dans la gestion des divers mandats et élaborer les étapes à réaliser avec des échéanciers précis;
- Revoir les modèles d'évaluation du rendement et de l'efficacité des salariés;
- Évaluer le temps requis pour certaines tâches et faire le suivi des heures de travail.

En terminant, il ne faut pas oublier qu'il est possible d'identifier des balises et prévoir des mesures de contrôle tout en développant des outils permettant de faciliter la communication et la collaboration de vos équipes! ■

¹ *Rassemblement des employés techniciens ambulanciers de l'Abitibi-Témiscamingue (C.S.N.) et Ambulance du Nord inc., D.T.E. 991-36 (T.A.)*



Antoine Pleau-Trottier, superviseur
Service de la gestion des risques
La Mutuelle des municipalités du Québec

COMMENT PRÉVENIR LES DOMMAGES DURANT L'HIVER

La majorité des dommages qui sont répertoriés pendant l'hiver pourraient être évités en mettant en place des mesures de prévention et de gestion des risques. La préparation et l'organisation peuvent la plupart du temps éviter les principaux sinistres liés à l'hiver, tels les incendies, les effondrements de bâtiments, les accidents de la route et les chutes.

PRÉVENIR LES INCENDIES

Un des sinistres les plus coûteux, tant en ce qui concerne les biens perdus que l'interruption de services aux citoyens, est l'incendie lié au chauffage. Respectez les consignes de base pour éviter que vos appareils de chauffage électrique ne déclenchent un incendie. Notamment, l'intérieur des plinthes électriques doit être vide de tout objet et les plinthes doivent être dégagées (prévoir au minimum 15 cm de dégagement) en tout temps. De plus, n'entreposez jamais de matériaux inflammables à proximité de l'appareil (papier, essence, produits chimiques, peinture, chiffons, produits de nettoyage, etc.).

Si vous utilisez des appareils de chauffage d'appoint, il est essentiel de le faire selon les recommandations du fabricant. Les appareils de chauffage d'appoint sont conçus uniquement pour fournir temporairement de la chaleur. Une utilisation continue pendant de longues périodes augmente considérablement le risque d'incendie; assurez-vous que l'appareil soit toujours sous surveillance. De plus, les mêmes recommandations que pour les appareils de chauffage électrique s'appliquent : vos appareils de chauffage d'appoint doivent être placés loin des matières inflammables et le plus éloignés possible des meubles.

PRÉVENIR LES EFFONDEMENTS DE BÂTIMENTS

L'accumulation de neige et de glace combinée à de la pluie et à des redoux peuvent augmenter significativement la charge sur le toit des bâtiments, même si l'épaisseur totale de l'accumulation semble raisonnable. Une inspection visuelle n'est donc pas suffisante pour éviter les effondrements. Il est important d'enlever l'accumulation de façon régulière afin de ne pas affaiblir les structures des bâtiments. Suivez votre plan de déneigement des toitures et priorisez les bâtiments de grande valeur et qui ont une importance opérationnelle pour votre municipalité. Soyez à l'affût des prévisions météorologiques pour savoir quand déclencher votre plan.

Lors du déneigement, assurez-vous que les travailleurs soient attachés de manière sécuritaire lors du travail en hauteur afin de prévenir les chutes. De plus, délimitez des zones de protection au sol aux endroits où la neige est projetée et assurez-vous que les prises d'air et les appareils présents sur les toits ou le long des murs soient dégagés en tout temps.

PRÉVENIR LES ACCIDENTS

Pour éviter les accidents de la route et les chutes, les chaussées doivent être déneigées et déglacées de façon régulière et efficace. Pour ce faire, la

machinerie et les outils doivent être prêts à être utilisés en tout temps et l'équipe de travaux publics doit suivre la politique de déneigement en place, en priorisant les endroits névralgiques (entrées, escaliers et rampes d'accès des bâtiments municipaux, rues passantes, trottoirs achalandés, etc.). Suivez les prévisions météorologiques de près pour être en mesure de déclencher les opérations de déneigement rapidement et de déployer les ressources nécessaires.

Pour que vos employés soient aptes à conduire les véhicules municipaux dans des conditions hivernales, offrez-leur avant l'hiver un cours de conduite préventive auprès d'une école reconnue. De plus, sensibilisez vos équipes de déneigement aux mesures de prévention à appliquer ainsi qu'aux dangers et aux risques liés à l'exécution de ces travaux.

Finalement, vérifiez toujours la qualité des travaux et tenez un registre de toutes les interventions faites par votre personnel et des plaintes de citoyens, s'il y a lieu. Cela vous permettra de cibler les éléments à améliorer et vous préparera en cas de litige. Pour plus d'information sur la gestion des risques hivernaux, consultez l'un de nos conseillers en **gestion des risques.** ■



La Mutuelle
des municipalités
du Québec

LA SEULE MUTUELLE D'ASSURANCE PROPRIÉTÉ DU MONDE MUNICIPAL QUÉBÉCOIS

La MMQ détient une expertise municipale inégalée en assurance de dommages, en règlement des réclamations et en gestion des risques.

LA MUNICIPALE^{MD}

Optez pour le seul contrat d'assurance conçu et adapté pour le monde municipal.

GESTION DES RISQUES

Réduisez vos sinistres en profitant de notre accompagnement sans frais qui vous permet d'identifier et d'analyser vos risques et d'implanter des solutions adaptées à vos enjeux.

RÉCLAMATIONS

Comptez sur nos experts en sinistre spécialisés dans les réclamations municipales pour vous accompagner à toutes les étapes de la gestion de vos sinistres, même s'ils sont sous la franchise.

**100% DE NOS MEMBRES
RENOUVELLENT AVEC NOUS.**

Crédits photos :

1. Patrice Amyot
2. Beaulieu Lavoie Photographes
3. Véronique Tanguay, Véronimot
4. Manon Glazer

**INFORMEZ-VOUS
DÈS MAINTENANT**

1 866 662-0661
mutuellemmq.com



4.



M^e Laurence Gaudreault, avocate en droit municipal et de l'environnement
Cain Lamarre

L'AMP : QUOI DE NEUF DEPUIS SON ENTRÉE EN VIGUEUR?

L'Autorité des marchés publics (« l'AMP ») est instituée en vertu de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* sanctionnée le 1^{er} décembre 2017.

Depuis lors, les mandats confiés à l'AMP sont entrés en vigueur de façon graduelle jusqu'au 25 mai 2019, date à laquelle la seconde partie du mandat confié à l'AMP est entrée en vigueur, à savoir celle qui concerne le traitement des plaintes en matière d'octroi de contrats publics.

Rappelons qu'à l'égard des organismes municipaux, l'AMP n'a qu'un pouvoir de recommandation¹.

Les problématiques soulevées dans celles consultées sont variées. Dans un cas particulier², on reproche à une municipalité ayant octroyé deux contrats de déneigement de gré à gré dans un contexte d'urgence, d'avoir omis d'en prévoir les conditions et modalités au moyen d'un écrit. Dans ce contexte, l'AMP y va des commentaires suivants à l'égard de principes généraux, qu'il est toujours utile de rappeler :

« Si, dans le cas d'un contrat octroyé à la suite de la publication d'un appel d'offres publics, un contrat écrit établissant les modalités et les termes applicables n'est pas nécessaire puisque les documents d'appel d'offres et la soumission retenue forment l'entente, la situation est bien différente dans le cadre d'un contrat attribué de gré à gré.

Le fait qu'il s'agisse d'un contrat attribué en urgence ne permet pas de faire exception à ces grands principes qui se doivent de régir les actions des organismes publics ou municipaux. [...].

L'absence d'écrits définissant les modalités et les termes applicables à ces deux contrats d'urgence rend également extrêmement difficile toute surveillance adéquate de son exécution. La municipalité [...] ne peut pas évaluer si l'exécution correspond aux engagements contractuels, puisque ceux-ci ne sont répertoriés nulle part. »

C'est ainsi que l'AMP recommande au conseil municipal de se doter de procédures visant à assurer que tout contrat public octroyé de gré à gré fasse l'objet d'un écrit établissant les modalités et les termes applicables.

Dans une autre affaire³, l'AMP recommande à une ville, qui cherche à acquérir un véhicule incendie, de modifier ses documents d'appel d'offres public afin qu'elle y décrive les spécifications techniques en termes de performance ou d'exigence fonctionnelle, tel que le prescrit l'article 573.1.0.14 de la *Loi sur les cités et villes*. Cette exigence étant de droit nouveau, il est intéressant de pouvoir bénéficier de l'éclairage de l'AMP pour l'interpréter :

« La description des spécifications en termes de performance ou d'exigence fonctionnelle exige des OM [organismes municipaux] qu'ils définissent les résultats attendus et qu'ils laissent aux soumissionnaires le choix des moyens pour y parvenir. Cette façon de faire a pour avantage de favoriser la mise en concurrence et, donc, de permettre aux OM d'obtenir des solutions innovatrices qui répondent à leurs besoins, et ce, au meilleur prix. [...].

En l'espèce, [...] la Ville décrit principalement ses spécifications techniques en ayant recours à des caractéristiques descriptives telles que les dimensions, les matériaux, les marques ou les modèles. »

Ces deux exemples démontrent qu'il y a toujours place à améliorer les pratiques de gestion contractuelle et en cette matière, l'AMP fournit désormais un éclairage utile quant à l'interprétation de certaine disposition ou encore, pour rappeler des principes élémentaires oubliés. ■

¹ Article 31 (2o) de la *Loi sur l'autorité des marchés publics*, RLRO, c. A-33.2.1.

² Recommandation no 2020-05.

³ Recommandation no 2020-04.

NOUVEAUX PARTENARIATS AU SAM



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Service d'approvisionnement
municipal

Avec son Service d'approvisionnement municipal (SAM), la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre aux organisations municipales une multitude de produits et services de qualité à des prix des plus avantageux.

Dans la dernière année, nous avons travaillé très fort pour développer de nouveaux partenariats et ainsi offrir aux municipalités un éventail de produits plus diversifiés. Nous sommes très heureux d'annoncer que nos efforts ont porté fruit et que nous avons maintenant deux nouveaux partenariats au SAM. Une entreprise en signalisation dans les zones scolaires et l'autre dans le domaine des luminaires décoratifs.

Orange Traffic est une entreprise avant-gardiste dédiée à la gestion sécuritaire de la vie urbaine. La clarification des limites de vitesse aux abords des écoles est essentielle pour garantir à la fois la sécurité des écoliers et la fluidité de la circulation automobile, surtout quand on considère que les

zones de 50 km/h près des écoles représentent le plus grand pourcentage de plaintes aux administrations municipales.

Avec le nouveau partenariat SAM, Orange Traffic a développé des solutions innovantes afin de sécuriser les zones scolaires tout en y maintenant une fluidité maximale avec un panneau à DEL de limite de vitesse variable pour zones scolaires doté de feux jaunes clignotants, des traverses piétonnières lumineuses à DEL, des radars pédagogiques et le système d'amélioration de la signalisation SignAlert™, toutes ayant l'option d'être connectées pour y accéder à distance, dans le but de créer des zones scolaires sécuritaires et intelligentes.

Éclairage Cyclone est un fabricant, situé à Terrebonne, qui offre des luminaires et des accessoires décoratifs extérieurs de qualité supérieure. Les forces de Cyclone gravitent autour de l'esthétisme, du rendement photométrique et de l'entretien sans outils. Elle offre une ligne

complète de luminaires décoratifs disponible avec les technologies DEL.

Dans le cadre du partenariat, les municipalités et les MRC bénéficient d'un rabais de 15 % sur le prix du marché sur tous les luminaires standards achetés via le distributeur Guillevin International. De plus, Cyclone a décidé de doubler la garantie habituelle qui est de 5 ans à 10 ans exclusivement dans le cadre de ce partenariat. Vous avez envie de créer des éléments urbains distinctifs pour vos quartiers, parcs ou toutes places publiques, de jour comme de nuit? Éclairage Cyclone illuminera votre projet en fournissant des solutions d'éclairage extérieur déco-fonctionnelles haut de gamme avec des matériaux écologiques à la fine pointe de la technologie, mettant en premier plan la performance photométrique, la facilité d'entretien et la durabilité.

N'attendez plus et consultez ces offres au sam.ca. ■

FAITES PLUS D'ÉCONOMIES AVEC NOS PARTENAIRES

1 866 951-3343 | sam.ca

Aménagement urbain
LEBLANC ILLUMINATIONS
CANADA (p. 37)

Assurances et services financiers
LA CAPITALE ASSURANCES
GÉNÉRALES (p. 34)

Environnement et énergie
AQUATECH, SOCIÉTÉ DE
GESTION DE L'EAU

Envoi de colis
- DICOM
- PUROLATOR

Fournitures de bureau
STAPLES AVANTAGE

Luminaires DEL
ÉNERGÈRE (p. 24)

**Luminaires et accessoires
décoratifs extérieurs**
ÉCLAIRAGE CYCLONE
(p. 38-39)

Messagerie
POSTES CANADA

**Mutuelle santé
et sécurité du travail**
FQM Prévention (p. 27)

Publication juridique
PFD AVOCATS (p. 10)

**Technologie de signalisation
et feux de circulation**
ORANGE TRAFFIC (p. 31)

Téléphonie mobile
BELL MOBILITÉ ET
SOLUTIONIA TÉLÉCOM

Voie et Transport
- ESSO
- GOODYEAR
- LOCATION SAUVAGEAU

CHANGEMENTS CLIMATIQUES REPENSER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE POUR ÊTRE PLUS RÉSILIENT

Le gouvernement du Québec a pris la situation au sérieux pour réduire les répercussions des inondations futures. Un groupe d'action ministériel en matière d'aménagement du territoire relatif aux inondations a été formé en mai 2019.

Composé de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Jonatan Julien, du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette, et de la ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, M^{me} Chantal Rouleau, le comité a reçu le mandat d'élaborer un plan d'action gouvernemental en matière d'aménagement du territoire pour assurer la sécurité des personnes et la protection des biens en zones inondables au Québec.

Afin de trouver des solutions durables et créatives pour mieux protéger les milieux de vie face aux inondations, le groupe d'action ministériel a collaboré avec le milieu municipal et la communauté scientifique. Deux comités consultatifs ont été mis en place, l'un regroupant des experts et l'autre composé de représentants du milieu municipal, dont la FQM.

Les nombreuses recommandations formulées par les comités ont été prises en compte dans les travaux du groupe ministériel qui a rendu son plan d'action public le 3 avril 2020, quelques semaines après le début de la pandémie.

Le Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie comprend 23 mesures regroupées sous 4 axes d'intervention.

Un nouveau programme de résilience et d'adaptation face aux inondations assorti d'un budget de 479 M\$ sera créé. Il permettra de mettre en place des bureaux de projets pour la gestion des zones inondables à l'échelle des bassins versants qui seront jugés prioritaires en raison des inondations récurrentes. Une somme de 270 M\$ sera réservée au milieu municipal dans la réalisation d'aménagements résilients et 75 M\$ seront consacrés à aider les municipalités à prendre des mesures de relocalisation pour des bâtiments situés dans un secteur à risque élevé d'inondations. ■

4 AXES D'INTERVENTION :

1. Cartographier, c'est-à-dire élaborer et diffuser une cartographie selon une méthodologie rigoureuse axée sur la gestion des risques, qui soutient la prise de décision en aménagement du territoire et en prévention des sinistres;
2. Régir et encadrer, afin de moderniser les cadres légaux et réglementaires relatifs aux inondations en fonction des connaissances acquises au fil des ans et des réalités qu'imposent les changements climatiques et les caractéristiques de notre territoire;
3. Planifier et intervenir, pour améliorer la cohérence des interventions à l'échelle des bassins versants et favoriser la résilience des communautés;
4. Connaître et communiquer, afin que collectivement, selon nos besoins, nous puissions accéder à une information précise et à jour pour appuyer nos décisions.





Des centaines de municipalités touchées, des milliers de maisons inondées et de personnes sinistrées, le Québec n'a pas été épargné par les changements climatiques au cours des dernières années. En 2017 et 2019, les crues exceptionnelles du printemps ont causé des dommages estimés à plusieurs centaines de millions de dollars dans plusieurs régions du Québec. Dans un contexte où les phénomènes climatiques sont plus intenses, plus fréquents et rarement prévisibles, quelles sont les solutions pour éviter la répétition de telles catastrophes?

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

LE MONDE MUNICIPAL DEVIENT PLUS VERT ET PLUS RÉSILIENT

De plus en plus de municipalités et de MRC adaptent graduellement leurs façons de faire pour mieux résister aux intempéries causées par les changements climatiques. Plusieurs prennent la menace au sérieux, d'autres innovent afin de devenir plus résilientes. Portrait de quelques initiatives d'avant-garde.

Dans la région du Centre-du-Québec, la Ville de Victoriaville est reconnue à l'échelle du Québec pour ses initiatives environnementales d'avant-garde. Berceau du développement durable, elle a été la première municipalité à implanter la collecte sélective de papier, de carton ainsi que des matières organiques à la fin des années 1990.

Cette volonté de développement durable a toujours été au cœur des préoccupations du conseil municipal qui a adopté de nombreuses mesures innovantes au cours des dernières années. La refonte du plan d'urbanisme en 2019 est l'une de celles qui rendent le maire particulièrement fier.

« On est convaincu que c'est la voie à suivre, assure M. André Bellavance. La réception de la population est très positive et les gens sont fiers d'habiter dans une ville verte. Comme élus-es, ça nous permet de continuer à travailler et de

toujours chercher à nous améliorer en nous inspirant des meilleures pratiques afin d'être à la hauteur de notre réputation. »

Le plan d'urbanisme s'inscrit en continuité de cette volonté de rendre la ville viable et prône l'application des principes du développement durable dans toutes les sphères de l'aménagement et du développement du territoire qui a connu une hausse démographique de 11,5 % au cours de la dernière décennie.

« Nous sommes une ville en croissance avec un territoire relativement peu vaste de 80 km², explique le maire. L'objectif de renouveler notre plan d'urbanisme était de densifier et d'apporter des améliorations pour mieux faire face aux changements climatiques. »

L'un des premiers projets que Victoriaville mettra de l'avant est la réfection d'un grand stationnement du centre-ville. Elle compte s'inspirer des nouvelles tendances en aménagement qui permettent notamment une meilleure gestion des eaux pluviales. « Ce sera tout à fait différent de ce qu'il était auparavant, assure M. Bellavance avec enthousiasme. Il y aura une surface alvéolée, des bornes de rechargement, de la verdure et un meilleur aménagement pour les piétons et les vélos. »

VICTORIANVILLE HABITATION DURABLE

Au chapitre de l'habitation, la ville de 47 000 habitants se démarque par son programme de certification Victoriaville Habitation durable (VHD). Élaboré en collaboration avec des entrepreneurs, des architectes et des gens du milieu, le programme de subventions pour la construction et la rénovation durables a été lancé en 2011. Dix ans plus tard, une maison sur quatre à Victoriaville répond aux normes VHD et

près d'une vingtaine de municipalités à travers le Québec ont adhéré au programme.

« On prête notre directeur de l'environnement pour aider les municipalités à implanter notre programme chez eux, se targue le maire en précisant qu'elles peuvent l'adapter à leur réalité. C'est une sorte de clé en main qu'on leur offre avec tous les outils dont ils ont besoin et pour les citoyens, c'est avantageux parce qu'ils reçoivent une subvention qui leur permet de faire des économies à long terme sur l'électricité et sur l'eau entre autres. »

Parmi les municipalités qui ont emprunté le programme, notons Plessisville, Varennes, Petite-Rivière-Saint-François et la MRC des Sources qui a été la première à l'implanter sur l'ensemble de son territoire.

ALLIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DURABLE

Le développement de l'Écoparc industriel Daniel-Gaudreau est une autre initiative qui s'inscrit dans l'ADN de Victoriaville. Figurant parmi les premiers parcs industriels de ce genre au Québec, son aménagement a été conçu en intégrant des principes de développement durable dans l'objectif de réduire l'impact du développement industriel sur l'environnement et de créer un environnement de travail agréable pour les usagers.

Les entreprises qui s'y installent doivent respecter les exigences spécifiques de l'Écoparc. Deux entreprises y ont élu domicile jusqu'à maintenant. Afin de favoriser les transports actifs, la Ville a récemment inauguré une nouvelle piste cyclable reliant le parc industriel au centre-ville. Le parcours comprend même un sentier d'interprétation éco-industrie composé de six panneaux expliquant les attraits de l'Écoparc et les actions durables prises par les entreprises présentes.

VICTORIANVILLE MISE EN VALEUR D'UN MILIEU HUMIDE

La Ville de Victoriaville a inauguré une nouvelle place publique à l'automne 2019 qui met en valeur la biodiversité d'un milieu humide. Situé au parc Terre-des-Jeunes, l'étang Roger-Paquet abrite une faune et une flore très diversifiée. Longtemps aménagé de façon minimale, l'endroit est maintenant devenu un lieu accessible à tous avec une passerelle, des sentiers et du mobilier urbain fait de matériaux recyclés. Des nichoirs et des panneaux d'interprétation permettent aussi aux visiteurs d'en apprendre sur les différents oiseaux qui fréquentent le marais.



DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COMMUNAUTAIRE

Inauguré en 2015, le Jardin des rendez-vous est un projet qui, en plus d'ailler l'environnement, la communauté et l'économie, s'inscrit dans la volonté de Victoriaville de promouvoir le développement durable et les bonnes pratiques en santé urbaine.

De grands bacs de terre ont été aménagés pour former un potager urbain collectif au carrefour de deux artères importantes de la ville. C'est un lieu public où tous les citoyens peuvent converger pour pratiquer leur passion dans un esprit de partage des récoltes et du savoir-faire.

Pendant la saison estivale, des bénévoles y font pousser des fruits et des légumes et entretiennent les lieux avec la collaboration de la Ville. Dès que le contenu d'un bac porte une identification annonçant qu'il est prêt à être cueilli, les visiteurs sont libres de se servir. Transformer les espaces non comestibles, publics et privés, en espaces comestibles ouverts et gratuits pour tous s'inscrit dans un mouvement mondial qui gagne en popularité partout sur la planète.

Avec la collaboration de l'Institut national d'agriculture biologique du Cégep de Victoriaville qui a été un catalyseur important dans ce projet, le maire Bellevance ne compte pas s'arrêter là. Il a plusieurs idées en tête pour favoriser l'agriculture urbaine et l'autonomie alimentaire.

QUAND L'AGRICULTURE COMMUNAUTAIRE RIME AVEC DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'agriculture communautaire est aussi un enjeu qui s'inscrit dans une perspective d'aménagement du territoire et de lutte aux changements climatiques dans la MRC d'Argenteuil. Le préfet, M. Scott Pearce, n'est pas peu fier de parler de son projet qui a déjà été récompensé à plusieurs reprises et qui permet de bonifier l'offre alimentaire pour près de 2 000 personnes dans le besoin.

Situé à Brownsburg-Chatham sur des terres agricoles acquises par la MRC en 2013, le jardin communautaire permet de cultiver plus de 30 variétés de fruits et de légumes et près d'une vingtaine de fines herbes sur une superficie d'un peu plus d'un hectare. La production est distribuée gratuitement par le réseau des services d'aide alimentaire du territoire. En 2018, une aire de compostage s'est ajoutée, une initiative qui

NOTRE CABINET
UNE FORCE COLLECTIVE

MUNICIPAL
TRAVAIL
ENVIRONNEMENT
LITIGE

| dhcavocats.ca |

DHC
— AVOCATS —

514 331-5010



Dans la région des Laurentides, des terres appartenant à la MRC d'Argenteuil sont exploitées au profit des banques alimentaires locales.

s'ajoute aux actions de la MRC pour une meilleure gestion des matières résiduelles.

« On produit une fraction de ce qu'on est capable de faire, explique M. Pearce. On aimerait maintenant pouvoir offrir nos services à d'autres municipalités, à d'autres banques alimentaires. C'est ça notre richesse dans la MRC d'Argenteuil, on a des terres agricoles, on a des lacs et des cours d'eau, on va s'en servir pour faire des choses positives. »

UN CHEF DE FILE EN ENVIRONNEMENT

La MRC d'Argenteuil se démarque en effet pour ses actions en matière d'aménagement durable du territoire et de protection de l'environnement. Selon le directeur général adjoint de l'organisme, M. Éric Pelletier, la MRC avait des préoccupations environnementales avant même que ce soit la mode.

« L'environnement, c'est notre ressource naturelle première, c'est notre image de marque, affirme-t-il. L'épisode des algues bleues en 2007 a été une véritable prise de conscience pour tout le monde. En plus de l'environnement qui était touché, c'était aussi l'économie régionale qui en souffrait. On a rapidement mis en place un plan d'action et à partir de là, on a étendu nos actions à la protection des autres cours d'eau et ainsi de suite. »

Le préfet est fier de dire que sa MRC est reconnue comme leader dans le développement durable au

Québec, mais aussi au Canada. « Je trouve ça très important pour une région comme la nôtre. Les gens ne viennent pas chez nous pour les centres d'achats, ils viennent pour l'environnement et la nature, affirme M. Scott Pearce. Il faut protéger nos milieux naturels, pas en les mettant sous une cloche de verre, mais pour s'en servir comme outil de développement économique. »

FRAPPÉE PAR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Au cours des dernières années, la MRC d'Argenteuil a fait face à trois catastrophes majeures liées aux changements climatiques. En 2017 et en 2019, des inondations historiques ont touché le territoire et un glissement de terrain s'est produit en mars 2018 à Brownsburg-Chatham sur une distance d'un kilomètre. Depuis, la MRC s'est associée à des chercheurs de haut niveau pour approfondir ses connaissances et apprendre à devenir plus résiliente.

« Quand les inondations sont arrivées en 2017, on avait une certaine connaissance du territoire, on avait des cartes, dont certaines dataient de 1989, mais on n'avait pas une connaissance très approfondie de l'impact des variations de niveau sur la vulnérabilité de la population à des extrêmes climatiques, explique la gestionnaire des cours d'eau à la MRC d'Argenteuil, M^{me} Stéphanie Morin. À partir de là, on s'est donné les moyens de documenter ces événements et d'aller chercher l'expertise nécessaire. »

S'ADAPTER PLUTÔT QUE S'IMPOSER

« Il faut apprendre à vivre avec l'eau, et non contre l'eau, poursuit-elle en évoquant un projet pilote en cours à Saint-André-d'Argenteuil touché à deux reprises par les inondations et dont la devise est Vivre avec l'eau. C'est exactement ce qu'il faut faire. On doit aborder la question en se demandant comment on peut vivre avec les extrêmes, s'adapter et devenir résilient plutôt que d'essayer de les contrer. »

« En 2020, comment fait-on pour s'adapter à un régime en constante évolution? Une rivière ne reste pas stagnante dans le temps, elle évolue, elle est dynamique. Comment vit-on avec l'eau? Ça devrait être la devise de la MRC, suggère-t-elle à la rigolade en rappelant que le territoire comprend 731 lacs, 3 000 kilomètres de rivières et 6 434 milieux humides. Notre territoire est construit d'eau. Il faut apprendre à vivre avec. Il faut s'adapter plutôt que s'imposer. »

Mais comment faire pour y parvenir réellement? La réponse n'est pas simple. Les professionnels de la MRC y travaillent fort puisque la problématique touche pratiquement toutes les municipalités du territoire. C'est par une multitude d'actions qu'elle compte y arriver, dont le plan régional des milieux humides et hydriques présentement en élaboration. Il permettra d'identifier les endroits où agir et les moyens d'action à prendre.

AIRE DE STATIONNEMENT REPENSER L'AMÉNAGEMENT POUR PLUS DE RÉSILIENCE

Le temps des grands espaces de stationnement couverts de bitume noir avec des cases identifiées à l'aide de peinture jaune ou blanche semble être en voie de perdre en popularité. Dans l'avenir, le stationnement est appelé à devenir plus qu'un simple espace de rangement pour les voitures; selon sa localisation et les besoins de la population, il pourra se transformer en un espace de vie, un espace public résilient aux changements climatiques.

Les Ateliers Ublo se spécialisent dans le développement de projets résilients aux changements climatiques et dans la gestion des eaux pluviales. Ils travaillent sur différents projets de stationnement écoresponsables à travers le Québec.



Le stationnement situé face à l'hôtel de ville de Cap-Santé, dans la MRC de Portneuf, sera réaménagé pour en faire un lieu d'utilité, de convivialité et de résilience aux changements climatiques.

« Trop souvent, on pense à un stationnement comme d'un endroit qui ne peut servir qu'à garer les voitures, on pense à un espace mono utilité qui sert uniquement sur les heures de bureau », explique la présidente des Ateliers Ublo, M^{me} Pascale Rouillé, en justifiant l'intérêt de repenser en profondeur l'aménagement de ces espaces pour en faire des lieux multi-usages capables de s'adapter aux phénomènes météorologiques extrêmes.

L'équipe de M^{me} Rouillé vient de proposer un nouveau concept d'aménagement pour le stationnement de l'hôtel de ville de Cap-Santé, dans la MRC de Portneuf. En 2019, la Ville a reçu une aide financière de 120 000 \$ du programme Municipalités pour l'innovation climatique de la Fédération canadienne des municipalités pour faire une étude de faisabilité afin de mieux gérer les eaux de ruissellement de cet espace de stationnement.

Afin de définir le projet, Ublo a fait un exercice de prospection territoriale en sondant les besoins de la population et en analysant les habitudes des usagers selon différents facteurs démographiques.

« On a réuni tout le monde autour d'une table, le maire, les conseillers municipaux et les employés municipaux et on leur a demandé d'imaginer le stationnement en 2040 comme s'ils étaient de simples citoyens. Et là, les gens se sont mis à rêver! », raconte-t-elle en notant que l'exercice a permis de constater que les gens voulaient bien autre chose qu'un stationnement près de l'hôtel de ville.

Le projet proposé n'a rien à voir avec l'ancien espace couvert de pierre concassée. Plutôt que d'être un banal endroit où l'on gare les voitures, le lieu est transformé pour devenir un espace public où les cases de stationnement sont dispersées de manière à mettre l'espace en valeur et d'en faire un lieu d'utilité, de convivialité et de résilience aux changements climatiques.

Le nouveau concept comprendra un amphithéâtre de verdure pour petits et grands événements, une halte pour des touristes en tente ou en VR pour une nuit, des emplacements dédiés aux vélos en partage, une zone de partage spontanée et autogérée où il sera possible de se procurer des produits locaux ou d'échanger de petit matériel, des livres, des vêtements ou même un frigo partagé. Il comprendra un système de gestion des eaux de pluie capable d'absorber des précipitations extrêmes et une végétation qui reflétera la diversité de la flore locale.

Ce type d'aménagement présente des avantages indéniables. Il aide à éviter les îlots de chaleur, il permet d'humidifier les sols, de réinjecter de l'eau dans les nappes phréatiques, d'humidifier l'air, de créer des refuges pour la faune et la flore en plus d'être également pédagogique parce qu'il est possible d'y expliquer le fonctionnement. ■

VICTORIAVILLE

UNE NOUVELLE HALTE JASETTE POUR LES CYCLISTES

Reconnue comme berceau du développement durable au Québec, Victoriaville innove à nouveau en aménageant une halte jasette, un nouvel espace public destiné au repos des usagers du Parc linéaire des Bois-Francis.

L'idée est venue d'un conseiller municipal responsable des politiques sociales. À la suite de consultations avec les citoyens, il a proposé d'aménager une telle halte afin de répondre aux besoins des gens qui veulent faire une pause, relaxer et jaser, sans bloquer la piste cyclable.

« Plutôt que d'installer seulement un banc, on a voulu offrir un espace plus grand et plus convivial avec de l'ombre et des bancs où les gens pourraient se rencontrer et socialiser », a expliqué le maire de Victoriaville à QUORUM, André Bellavance, en évoquant la possibilité d'en aménager d'autres au cours des prochaines années.

« Je pense qu'un peu partout sur le territoire, là où il y a des pistes cyclables, il est envisageable d'aménager ce type de halte qui permet d'offrir un peu de répit aux gens, non seulement aux aînés, mais à toute la population. Peu importe l'âge, il peut être intéressant de pouvoir s'arrêter de temps en temps et de prendre une pause pour jaser. »

INTERAIDE
L'outil d'entraide municipale

- ±1250 adhérents potentiels
- 1 outil web sécurisé disponible 24/7
- 4 phases des mesures d'urgence
- 4 types de ressources mises en commun

Initiative de: **ADGMQ** | Partenaires financiers: **UMQ** Québec | Partenaire technologique: **idsideECHO** | Partenaires de diffusion: **ADMQ** **ADGMRCQ** **FQM**

En plus de favoriser la mobilité des citoyens, le projet alimente un sentiment de sécurité, plus particulièrement chez les personnes âgées. Ce type de lieu brise l'isolement et encourage les rencontres dans un environnement favorisant la cohabitation harmonieuse de tous les usagers de la piste multifonctionnelle.

Réalisée au coût de 40 000 \$, la première halte jasette a été ouverte au public à la fin de l'été 2020. On y trouve aussi l'une des 4 bicibornes installées par la Ville cet été. Cette station de réparation de bicyclette est équipée d'une pompe à air et de multiples outils mis à la disposition des cyclistes. La Ville espère compter sur un financement gouvernemental de 50 %.

Fidèle à l'adoption récente d'un Plan d'agriculture urbaine, l'aménagement paysager de la halte est composé majoritairement de plantes comestibles et d'arbres fruitiers. Le but est d'encourager l'agriculture urbaine et la saine alimentation.

L'IMPORTANCE DE L'ENGAGEMENT DES CITOYENS

À l'ère où les doléances envahissent les réseaux sociaux pour critiquer notamment l'usage des



Plutôt que d'installer seulement un banc, la Ville de Victoriaville a aménagé une halte jasette en bordure de la piste cyclable, un espace plus grand et plus convivial où les gens peuvent socialiser sans embarrasser les cyclistes.

fonds publics, le maire salue la participation des citoyens qui prennent le temps de faire part de leurs idées et de leurs besoins dans le cadre des consultations et des comités consultatifs.

« La participation des citoyens est tellement précieuse pour les élus-es, assure-t-il. Ça nous permet

de mieux répondre aux besoins de la population. Aussi, les gens sont fiers de dire qu'ils ont participé à un projet et en deviennent des ambassadeurs. C'est beaucoup plus constructif pour la société que de chialer sur les réseaux sociaux. » ■

INNERGEX

Énergie renouvelable.
Développement durable.

Depuis maintenant 30 ans, Innergex croit en un monde où de l'énergie renouvelable abondante favorise des communautés plus saines et encourage le partage de la prospérité.

Nous créons un monde meilleur grâce à l'énergie renouvelable, et c'est pourquoi nous pouvons croire en un futur prospère pour nous tous.



innergex.com



INONDATIONS POUR UNE MEILLEURE GESTION DES OUVRAGES

Déposé le 30 septembre 2020 à l'Assemblée nationale par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le projet de loi 67 aborde plusieurs enjeux, dont celui de revoir l'aménagement du territoire pour donner suite au Plan de protection du territoire face aux inondations rendu public le 3 avril dernier.

Le projet de loi 67 *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* introduit des changements importants au régime d'aménagement du territoire afin de tenir compte des impacts des changements climatiques, d'éviter que les collectivités soient constamment exposées à des risques d'inondations et de mieux outiller les municipalités pour faire face aux situations d'urgence.

Le projet de loi a fait l'objet de consultations en commission parlementaire en octobre au cours desquelles la FQM a eu l'occasion de présenter ses

pistes d'amélioration. Le gouvernement souhaite que la Loi soit adoptée avant l'ajournement des Fêtes.

UN NOUVEAU RÉGIME BASÉ SUR UNE APPROCHE DE GESTION DE RISQUES

De façon générale, la FQM appuie les mesures mises de l'avant au chapitre de l'aménagement du territoire et salue le travail de collaboration effectué avec le milieu municipal selon une approche de cocréation. Dans son mémoire présenté à l'Assemblée nationale le 22 octobre 2020, la FQM a proposé 12 recommandations spécifiques à cet enjeu, dont voici en un résumé.

Le projet de loi prévoit des modifications à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) afin de permettre l'adoption d'un règlement qui viendrait remplacer la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Considérant que le principe de gestion de risques est au cœur des modifications proposées, comme établi dans le Plan de protection sur les inondations, le projet de loi devrait placer l'approche fondée sur le risque comme un principe directeur de la LQE. Aussi, dans un souci de cohérence avec l'idée de renforcer l'approche par le risque, il convient que le projet de loi s'appuie sur le nombre de personnes exposées au risque plutôt que sur le risque encouru.

DÉLIMITATION DES ZONES INONDABLES

Le projet de loi prévoit la prise en charge par le ministre de l'Environnement de la délimitation des zones inondables des lacs et des cours d'eau et des zones de mobilité des cours d'eau, ainsi que leur révision régulière. À cet effet, et bien que le ministre pourrait, par entente, déléguer à une municipalité la responsabilité d'établir les limites des zones inondables qui se trouvent sur son territoire, il semble essentiel que les MRC et les municipalités soient consultées et parties

prenantes dans le cadre de la délimitation et de la révision des limites des zones inondables. Cette délimitation des zones inondables aura un impact considérable sur l'aménagement du territoire qui est une responsabilité politique qui relève des élus-es municipaux.

Une disposition prévoyant une obligation de concertation des municipalités et des MRC lors de la délimitation ou de la révision des limites des zones inondables de leur territoire devrait être ajoutée. Il y a aussi lieu de prévoir un régime transitoire entre la cartographie des zones inondables incluse dans les schémas d'aménagement et la cartographie qui sera réalisée par le ministère. On pourrait également penser à déterminer la fréquence de révision de la délimitation des zones inondables afin d'assurer une prévisibilité pour les municipalités et les citoyens concernés.

RIVES, LITTORAUX, ZONES INONDABLES ET ZONES DE MOBILITÉ COMME MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

Le projet de loi prévoit modifier la LQE afin que toutes les zones inondables d'un lac et d'un cours d'eau soient considérées comme des milieux humides. C'est donc dire qu'une zone inondable identifiée comme étant à risque faible ou négligeable serait considérée comme un milieu humide ou hydrique, venant anéantir les aménagements découlant de la modernisation de la LQE, concrétisés dans le Règlement sur l'encadrement des activités en fonction de leur impact sur l'environnement.

La FQM est extrêmement préoccupée par les conséquences des modifications apportées à la définition de milieux humides, lesquelles auraient des impacts importants sur le territoire en assujettissant au paiement de compensation les



travaux visant la résilience de nos communautés; une barrière financière parfois insurmontable pour plusieurs municipalités dans l'exécution de leurs travaux et projets.

La FQM recommande de réviser l'article du projet de loi afin d'assurer qu'il n'entraîne pas l'assujettissement des travaux en zones inondables, nonobstant leur niveau de risque, au paiement d'une compensation financière.

INTRODUCTION D'UN RÉGIME DE GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

Le projet de loi prévoit la mise en place d'un encadrement spécifique aux ouvrages de protection contre les inondations, notamment en octroyant au gouvernement le pouvoir de déclarer une municipalité responsable d'un ouvrage de protection. Il prévoit des pouvoirs réglementaires au gouvernement pour régir leur conception, leur entretien et leur surveillance.

Les responsabilités des ouvrages de protection qui seront confiées aux municipalités entraîneront des coûts substantiels reliés à l'entretien et à la surveillance de ces ouvrages. Étant donné que les normes seront fixées par règlement, il est impossible de mesurer l'ampleur de ces coûts. Il semble donc essentiel que le projet de loi soit modifié afin de prévoir que le transfert de

la responsabilité d'un ouvrage de protection à une municipalité fasse suite à une entente avec cette dernière concernant les conditions d'octroi de cette responsabilité, et non pas aux conditions déterminées par le gouvernement.

Par ailleurs, le projet de loi prévoit la création et la mise à jour d'un registre des ouvrages de protection contre les inondations présents sur le territoire. La FQM salue cette initiative et est convaincue que c'est sur la base d'un inventaire précis et d'une analyse coût-bénéfice que des décisions devront être prises. Sans la connaissance de l'inventaire des ouvrages, de leur état, des coûts anticipés pour la mise aux normes, ainsi que de leurs réels effets sur la zone inondable, la prise en charge par les municipalités d'une telle responsabilité semble impensable. La Fédération demeure préoccupée par la responsabilité civile qui incomberait aux municipalités suivant la prise en charge des ouvrages de protection. Il semble important que le gouvernement apporte des précisions quant à cette responsabilité.

MODIFICATIONS À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

Le projet de loi prévoit des modifications importantes à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), notamment en ce qui concerne la protection face aux inondations et le

renforcement du rôle des MRC. Il prévoit accorder le pouvoir aux MRC d'adopter un règlement régional afin de mettre en œuvre un plan de gestion des risques liés aux inondations ainsi que la possibilité pour une MRC d'établir par règlement des normes destinées à tenir compte de contraintes liées à la sécurité publique ou à la protection de l'environnement, ou à la proximité, réelle ou éventuelle, d'un immeuble ou d'une activité qui soumet l'occupation du sol à des contraintes liées à la sécurité publique ou au bien-être général.

La FQM est favorable à l'octroi de ces nouveaux pouvoirs réglementaires aux MRC en aménagement du territoire sur des aspects régionaux, dans le respect des échelles de planification.

Nous croyons que le rôle des MRC doit être renforcé en aménagement du territoire. D'ailleurs, il est important de rappeler que ce renforcement a fait l'objet d'un accord unanime de tous les intervenants associés aux travaux du comité municipal pour l'élaboration du plan d'action gouvernemental en aménagement du territoire relatif aux inondations. Ces pouvoirs sont importants puisqu'ils permettraient d'accélérer l'entrée en vigueur de certaines normes essentielles pour des raisons de sécurité publique. ■

LA MARQUE TERRITORIALE : REFLET D'UNE COMMUNAUTÉ

Après la marque employeur, c'est dorénavant la marque territoriale qui étend son influence partout au Québec. Et pour cause : à la suite de l'éclosion de la COVID-19, les régions sont redevenues de véritables pôles d'attraction. Conscientes de leurs atouts, les municipalités et MRC deviennent ainsi les nouvelles marques de demain. Survol de ces territoires qui ont fait peau neuve au cours de la dernière année.

LANAUDIÈRE : DÉPLOYER SES COULEURS AVEC AUDACE

Juin 2020 aura été un mois bien rempli pour les acteurs de Lanaudière Économique, la Table des préfets de Lanaudière et Tourisme Lanaudière qui ont dévoilé conjointement la nouvelle image de marque de la région. « Osez grand. Vivez grand. » est une signature qui ouvre sur une promesse toute simple : celle de s'établir dans une région unique, authentique et remplie de possibilités.

Initié par Lanaudière Économique, le résultat de cette démarche est le fruit de plus d'un an de travail de concertation entre les différents intervenants. Cela a commencé il y a deux ans où les enjeux de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre étaient élevés, en raison de l'exode vers les grands centres. « Lanaudière est une région relativement jeune du point de vue historique, et elle avait un certain déficit en matière de notoriété. C'est face à cette problématique que Lanaudière Économique a eu la volonté de développer une marque territoriale », souligne Dominique Masse, directrice de la Table des préfets de Lanaudière.

Ils ont interpellé la Table des préfets et Tourisme Lanaudière pour former les trois partenaires porteurs du projet afin de couvrir plusieurs secteurs, tant sur le plan économique, citoyen

et touristique. Une série de consultations s'est tenue sur le territoire pour bien dégager l'ADN de la région, de sorte que la nouvelle marque soit en parfaite adéquation avec les objectifs des entreprises, des municipalités et plus encore.

La marque territoriale est présentement en plein déploiement. Le lancement s'est fait lors d'une conférence de presse où les intervenants ont invité les acteurs du milieu et les citoyens à découvrir la nouvelle image par l'entremise du site Web, des médias sociaux, et des collaborateurs. En plus du nouveau logo, un sceau

est mis à la disposition des organisations avec toute une iconographie pour reprendre le « L » si distinctif à l'identité de Lanaudière.

Les trois organisations partenaires ont d'ailleurs revu leur propre identité visuelle afin d'établir une cohérence avec la nouvelle marque mère.

Les organisations sont encouragées à adhérer à la marque grâce à différents paliers d'adhésion, qui vont de l'intégration du logo dans la signature de courriel jusqu'à adapter le logo de l'organisation en intégrant des éléments de la marque. Un éventail complet de déclinaisons s'inscrit dans l'univers des possibilités.

Pour Dominique Masse, la clé du succès de la démarche repose toutefois sur l'adhésion et le sentiment d'appartenance. Plus il y aura d'entreprises qui adhéreront à la marque, plus elle sera forte.

« Nous avons fait le choix de travailler en concertation et de prendre notre temps pour favoriser l'adhésion. Avec le recul, on ne regrette pas d'avoir pris ce temps-là. Les gens de la région aiment la marque, ils y adhèrent rapidement. Mobiliser un grand nombre de partenaires facilite

« Nous avons fait le choix de travailler en concertation et de prendre notre temps pour favoriser l'adhésion. Avec le recul, on ne regrette pas d'avoir pris ce temps-là. Les gens de la région aiment la marque, ils y adhèrent rapidement. Mobiliser un grand nombre de partenaires facilite l'adhésion dans la mesure que ça reflète non seulement les intérêts de la communauté, mais aussi le niveau d'engagement. Nous avons fait en sorte que l'engagement soit présent dès le début auprès de nos partenaires qui sont devenus de vrais ambassadeurs de la marque. » - Dominique Masse, directrice de la Table des préfets de Lanaudière

l'adhésion dans la mesure que ça reflète non seulement les intérêts de la communauté, mais aussi le niveau d'engagement. Nous avons fait en sorte que l'engagement soit présent dès le début auprès de nos partenaires qui sont devenus de vrais ambassadeurs de la marque.»

C'est une occasion de faire rayonner les fleurons et les ambassadeurs au travers de l'identité territoriale sous le signe de l'audace.



Vous pouvez découvrir la nouvelle marque au marque.vivezlanaudiere.ca

UNE CAMPAGNE RAFRAÎCHISSANTE POUR LA MRC D'AVIGNON

« Notre territoire est vaste, diversifié et plein de potentiel » tels ont été les mots de Mathieu Lapointe, préfet de la MRC d'Avignon pour décrire la richesse de ce bout de terre gaspésien qui s'est doté d'une nouvelle peau au cours de la dernière année.

Comme toute campagne d'attractivité territoriale, la démarche de la MRC vise autant le recrutement de nouveaux résidents que la rétention de ceux-ci. Des sondages ont été réalisés auprès des municipalités pour évaluer leurs besoins et déterminer comment chacune d'entre elles peut être davantage attractive. Cette force d'attraction passe nécessairement par l'engagement et le sentiment d'appartenance de la communauté en place. Terreau fertile en possibilités de développement économique, la MRC mise entre autres sur les nombreuses occasions d'engagement qu'offrent les municipalités.

« Il y a beaucoup de potentiel pour les entrepreneurs afin de prendre leur place. Nous

avons constaté que la majorité des nouveaux résidents arrivent avec un grand bagage de connaissances et de compétences qu'ils souhaitent faire connaître à la population et mettre à profit. C'est comme ça que la plupart de nos cafés, boulangeries, microbrasseries et activités de loisirs ont démarré », a renchéri Mathieu Lapointe.

« Une des particularités pour s'établir chez nous, c'est que ça prend des gens fonceurs qui veulent s'engager dans le milieu. »

Un territoire aux frontières multiples

Faire émerger une image de marque d'une MRC aux multiples frontières a représenté un défi pour les responsables de la démarche. C'est avec créativité et innovation que l'identité du territoire se matérialise aux couleurs verte et orange, empruntant essentiellement celles du sapin et des champs. L'image aux reliefs variés rappelle les singularités géographiques du territoire : la mer, les rivières, les montagnes et les plateaux. En effet, avec ses frontières qui croisent celles de la Baie-des-Chaleurs, de la Matapédia et Les Plateaux, la MRC combine l'ensemble des attraits et des besoins des municipalités.

« Il y a beaucoup de potentiel pour les entrepreneurs afin de prendre leur place. Nous avons constaté que la majorité des nouveaux résidents arrive avec un grand bagage de connaissances et de compétences qu'ils souhaitent faire connaître à la population et mettre à profit. C'est comme ça que la plupart de nos cafés, boulangeries, microbrasseries et activités de loisirs ont démarré. »
- Mathieu Lapointe, préfet de la MRC d'Avignon



MRC d'Avignon, dans la région de la Gaspésie



MRC d'Avignon, dans la région de la Gaspésie

Un regard nouveau porté sur le territoire

Le volet communication de la campagne se distingue par son fort caractère culturel. « Dès le début, nous nous sommes dit que nous voulions oser et nous démarquer des autres initiatives du genre », souligne Mathieu Lapointe. Des artistes provenant de l'extérieur ont été invités à s'imprégner du territoire pour produire des œuvres originales teintées par la région. L'idée s'inscrit très bien dans le mouvement de l'exode urbain qui s'accroît depuis le début de la pandémie.

Très riche en contenu, la campagne encourage la découverte de la culture et des habitudes de vie de la région. Elle se décline tant sur le Web que les médias sociaux au moyen de listes de lectures, de playlist, de capsules vidéo, d'entrevues, de photos et d'illustrations. Le tout agrémenté par des emballages de produits locaux qui voyageront dans les grands centres urbains, dont une bière unique proposée par la microbrasserie Le Naufrageur.

La MRC a aussi collaboré avec l'organisme touristique Vivre en Gaspésie pour être complémentaire à leur action. Elle travaille avec les municipalités sur une base régulière pour accompagner les entreprises sur le territoire.

Les responsables procèdent également à l'embauche de ressources à temps plein pour faire vivre adéquatement la campagne en ajoutant du contenu en continu.



Pour vous imprégner de la marque, allez sur avignon-gaspesie.com

UNE IMAGE DE MARQUE DYNAMIQUE POUR LE CENTRE-DU-QUÉBEC

Le travail de concertation des cinq MRC qui composent la région administrative du Centre-du-Québec aura porté fruit dans la réalisation

d'une toute nouvelle image de marque déployée en 2019.

Pilotée par la Table des MRC du Centre-du-Québec, la campagne Ici on fait bouger les choses vise à accroître la notoriété de la région, tant à l'extérieur de son territoire qu'auprès de sa population. Créé en 1997, le Centre-du-Québec est la plus jeune région de la province avec ses quelque 250 000 personnes réparties dans 80 municipalités. À mi-chemin entre Montréal et Québec, elle fait face depuis plusieurs années à de nombreux défis démographiques, tant sur le plan du vieillissement de la population que dans le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre.

En plus de cibler de nouveaux résidents, la campagne de notoriété s'adresse également aux entrepreneurs et aux initiateurs de projets qui ont une place de choix dans l'univers de la marque. En effet, Mission main-d'œuvre Centre-du-Québec dispose d'une somme de 900 000 \$ pour soutenir des projets innovants en attraction et en rétention de la main-d'œuvre. De plus, une aide financière peut aussi être accordée aux entreprises lorsqu'elles utilisent l'image du Centre-du-Québec dans leur propre campagne de promotion.

Colorée et dynamique, la nouvelle identité visuelle arbore un point d'exclamation, signe de ponctuation qui évoque l'émerveillement. Il symbolise les surprises et les découvertes qu'offre le milieu centricois. Il représente également l'expression d'une fierté régionale. L'angle dans lequel est placé le point d'exclamation illustre le mouvement d'une collectivité tournée vers l'avenir. Cette image de marque a pour avantages d'entre autres unir les principaux acteurs autour d'une signature distinctive, en plus d'accroître le sentiment de fierté de sa population et de ses entreprises.

L'image rayonnante se décline dans une campagne globale et multiplateforme. Conception d'un logo, du site Web de la marque, de publicités, d'infolettres, de publications sur les médias sociaux, l'objectif est de refléter l'essence de la région dans la signature graphique détonante.

La campagne s'est poursuivie dans une seconde phase cet automne en mettant en lumière des ambassadeurs locaux. Provenant de différents milieux, de l'entrepreneuriat à l'artisanat, en

Ici,
on laisse
aller notre
créativité.



Crédit : Table des MRC du Centre-du-Québec

Ici,
on a le
sens du
spectacle.



Crédit : Table des MRC du Centre-du-Québec

Ici,
on voit
toujours
plus grand.



Crédit : Table des MRC du Centre-du-Québec

passant par l'industrie laitière et les arts, chacun d'entre eux témoigne fièrement des valeurs de la région. Ils ont même bénéficié de la collaboration spéciale de la chanteuse Brigitte Boisjoli, originaire de la région. Les témoignages sont diffusés sur les principales antennes télévisées et radiophoniques ainsi que dans les différents médias imprimés de la région.



Pour en savoir plus, rendez-vous au icionfaitbougerleschoses.com

QUELQUES INITIATIVES EN UN COUP D'ŒIL

La MRC de Brome-Missisquoi a entamé sa démarche de marketing territoriale en 2018 pour pallier la problématique de la pénurie de main-d'œuvre et du vieillissement de la population. La MRC a l'objectif audacieux d'attirer 10 000 nouveaux travailleurs et 6000 familles en dix ans grâce à la campagne.

Pour consulter la plateforme, cliquez sur brome-missisquoi.ca

En 2019, la MRC de Maria-Chapdelaine et la MRC du Domaine-du-Roy ont décidé de s'unir pour dévoiler les couleurs de leur territoire dans une campagne d'attraction de talents. La campagne Ose! le pays des bleuets est une offensive audacieuse pour inviter les travailleurs de divers horizons à découvrir le potentiel de cette région.

Rendez-vous sur oselepaysdesbleuets.com ■



M^e Marie-Hélène Savard, avocate
Directrice du Service d'assistance juridique FQM/MMQ

GESTION CONTRACTUELLE : OBLIGATIONS PARALLÈLES

En matière de gestion contractuelle, les organismes municipaux sont maintenant bien au fait de l'exigence d'avoir adopté un règlement sur la gestion contractuelle avant le 1^{er} janvier 2018 et qu'à défaut, leur politique en vigueur à cette date était réputée être un tel règlement adopté conformément à la Loi (art. 573.3.1.2 L.C.V¹. ou 938.1.2 C.M.Q²). Toutefois, les obligations parallèles en pareille matière sont souvent méconnues.

Cette méconnaissance s'explique en majeure partie par le fait que ces obligations sont de droit nouveau et n'ont pas encore été assimilées parfaitement par les municipalités. Par ailleurs, l'organisme chargé de la surveillance des marchés publics et de l'application des lois et des règlements encadrant les contrats publics au Québec, l'Autorité des marchés publics (ci-après « l'AMP »), commence à peine à formuler des recommandations aux municipalités délinquantes.

Voici donc une description non exhaustive de quelques-unes des obligations parallèles en matière de gestion contractuelle.

LA TRANSMISSION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE AU MAMH

Une fois le nouveau règlement sur la gestion contractuelle (ci-après le « RGC ») adopté en séance du conseil municipal, les obligations de la municipalité ne s'arrêtent pas là. En effet, la Loi (art. 573.3.1.2, alinéa 6 L.C.V. et art. 938.1.2, alinéa 6 C.M.Q.) prévoit qu'une copie certifiée conforme de ce règlement doit être transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au plus tard le 30^e jour suivant celui de son adoption.

Le greffier/secrétaire-trésorier de votre municipalité a-t-il rempli son obligation à cet égard? Si ce n'est pas le cas, mieux vaut tard que jamais.

LE DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL CONCERNANT L'APPLICATION DU RGC

Maintenant que votre municipalité a veillé à l'application rigoureuse de son RGC pendant toute une année, un rapport doit être déposé au conseil municipal. Bien que cette obligation annuelle soit édictée dans la Loi, les articles 573.3.1.2 L.C.V. et 938.1.2 C.M.Q. ne dressent pas le contenu d'un tel rapport. La Loi étant silencieuse, nous vous proposons une courte liste³ des sujets qui pourraient être abordés dans ce document :

- Un préambule expliquant l'historique d'adoption du RGC;
- Les modifications au RGC depuis son adoption et l'amélioration des pratiques depuis le dernier rapport annuel;
- Les mesures de rotation appliquées par la municipalité, et une section dédiée aux cas particuliers, le cas échéant;

- Les statistiques comparatives des contrats octroyés dans l'année selon leur mode de passation;
- Les plaintes et leur traitement, le cas échéant;
- Une conclusion abordant notamment les suivis et mesures à prendre pour améliorer les pratiques pour l'année suivante.

Bien entendu, le contenu du rapport variera d'une municipalité à l'autre, selon la couleur que l'organisme souhaitera apporter à sa documentation. Néanmoins, le responsable de la gestion contractuelle aura avantage à garder à l'esprit que cet exercice de rédaction constitue un geste concret de l'application du principe de transparence dans l'attribution des contrats municipaux.

LA PUBLICATION DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ DONT LA DÉPENSE TOTALE DÉPASSE 25 000 \$ AVEC UN MÊME COCONTRACTANT

Au plus tard le 31 janvier de chaque année, la municipalité doit publier sur son site Internet « la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du

dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. » (art. 477.6 L.C.V. et art. 961.4 C.M.Q.).

La liste doit non seulement indiquer l'objet de chaque contrat, mais également le nom des cocontractants, ainsi que le montant de la contrepartie.

Puisque l'approvisionnement et les pouvoirs de passation de contrats ne sont pas toujours centralisés et considérant que plusieurs municipalités ne sont pas nécessairement équipées en base de données informatiques automatisées, il est primordial que l'organisme municipal instaure de bonnes pratiques uniformes pour l'ensemble de ses services en matière d'octroi de contrat. Idéalement, chaque fonctionnaire à qui un pouvoir de dépenser a été délégué par le conseil municipal devrait maintenir à jour sa propre liste de contrats, sous forme de registre, ce qui facilitera la tâche du responsable de la publication de la liste au moment de colliger les données de l'ensemble de la municipalité. Par ailleurs, une comparaison avec les données comptables de la trésorerie permettra d'évaluer la justesse de la tenue de ces registres.

LA PUBLICATION DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$

Une autre liste doit également être publiée par l'organisme municipal, avec mention à cet effet sur son site Internet et via un hyperlien menant l'utilisateur vers le Système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement (SEAO) : celle des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ (art. 477.5 L.C.V. et art. 961.3 C.M.Q.). Contrairement à la liste précédente, celle-ci doit constamment être mise à jour (minimum une fois par mois). La municipalité devra donc remplir le registre régulièrement, lequel sera publié en continu.

Pour tout type de contrat, le registre doit indiquer l'objet du contrat, son mode de passation, le prix du contrat prévu dans l'estimation établie par l'organisme municipal (lorsque le contrat est de 100 000 \$ ou plus), le nom de la personne à qui le contrat a été accordé, le prix du contrat au moment de son attribution (incluant les options de renouvellement le cas échéant), ainsi que le montant de la dépense effectivement encourue. Concernant plus spécifiquement les contrats attribués à la suite d'un appel d'offres,

le registre devra également faire état du nom de tous les soumissionnaires et du montant de ces soumissions (même celles jugées non conformes). Quant aux contrats conclus de gré à gré, une référence législative ou réglementaire justifiant ce mode de passation devra être spécifiée dans la liste.

Ces quelques obligations ne sont qu'un aperçu des multiples facettes de la gestion contractuelle au niveau municipal. Comme ces obligations appellent à la rigueur et à la minutie, l'organisme municipal doit, en collaboration avec les autres intervenants en approvisionnement, adopter de bonnes pratiques et développer des méthodes de travail efficaces qui lui permettront de maximiser ses efforts pour respecter la Loi.

Pour toute question ou commentaire à ce sujet, nous vous invitons à communiquer avec un avocat du [Service d'assistance juridique FQM/MMQ](#). ■

¹ Loi sur les cités et villes, RLRQ c. C-19.

² Code municipal du Québec, RLRQ c. C-27.1.

³ Liste fortement inspirée du bulletin Muni-Expresse no 1, 1^{er} février 2019.

L'ANCAI c'est...

- ☛ **UN SERVICE RAPIDE ET FLEXIBLE**
Camionneurs disponibles 24/7, un seul appel suffit.
- ☛ **UN RÉSEAU COUVRANT TOUT LE QUÉBEC**
72 organismes de courtage dans la province.
- ☛ **UN VASTE BASSIN DE CAMIONS**
L'ANCAI compte 5200 camionneurs artisans et petites entreprises de camionnage.
- ☛ **DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES**
Seuls les camionneurs résidant dans la zone où s'exécutent des travaux sont affectés au transport.

300 MUNICIPALITÉS ONT SIGNÉ UNE CLAUSE DE CAMIONNAGE EN VRAC PRIVILÉGIANT LEURS CITOYENS



Consultez la liste des organismes de courtage affiliés à l'ANCAI sur notre site Web
www.ancai.com/courtage/12
418-623-7923



SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC
Lorsque la digue a cédé, un seul appel à un organisme du réseau de l'ANCAI, un samedi soir, a permis de rassembler rapidement 35 camionneurs artisans.

L'Association nationale des camionneurs artisans inc.



Mathieu Vigneault, directeur général
Coopérative de développement régional du Québec



Patrice Blais, directeur régional
Coopérative de développement régional du Québec

LE MODÈLE COOPÉRATIF S'ADAPTE AUX DIFFÉRENTES RÉALITÉS DU TERRITOIRE

Selon les analystes économiques, la crise économique engendrée par la pandémie de COVID-19 aura un impact majeur sur les entreprises du Québec. Il y aura des fermetures en proportion importante au cours des prochains mois et les entreprises œuvrant dans les services de proximité seront grandement affectées. Toutefois, certaines entreprises auront peut-être la possibilité d'être sauvées par le modèle coopératif, qui pourrait donner un nouveau souffle à l'économie québécoise.

et de travailleurs pouvant supporter une certaine quantité de commerces et de services marchands de proximité. C'est le cas des marchés d'alimentation, des quincailleries, des stations d'essence, des restaurants, des commerces de vêtements et de souliers, des services professionnels (tels bureaux de psychologues, ingénieurs, architectes) et de tout autre service que l'on retrouve dans une ville centre d'une MRC. Au total, le Québec compte près de 400 entreprises coopératives œuvrant dans les différents secteurs des services de proximité.

Selon M. Mathieu Vigneault, directeur général de la CDRQ et ancien directeur général du CLD de la région D'Acton, le modèle coop est une réponse possible à un défi bien réel. Et c'est dans cet esprit que la CDRQ a décidé d'aborder les partenaires municipaux en proposant une réponse probante pour pérenniser les services essentiels des populations de villes centres de MRC partout au Québec.

À cet effet, le mot pérennisation prend tout son sens quand on sait que la coopérative a une durée de vie deux fois plus longue que

l'entreprise privée traditionnelle. Ainsi, 44 % des coopératives existent encore après 10 ans, contre seulement 21 % des entreprises privées. L'une des plus grandes forces du modèle coopératif est sa résilience en temps de crise. Cette grande qualité s'explique notamment par le fait que les coopératives s'appuient sur une communauté de membres engagés dans la réussite de leur entreprise. Oui, leur entreprise, car elle leur appartient littéralement. A contrario, l'entreprise privée traditionnelle repose trop souvent sur les épaules d'une seule personne, propriétaire entrepreneur, une seule paire d'épaules finit par avoir ses limites, peu importe la force du cœur à l'ouvrage! Les coopératives ont une place particulièrement importante dans le développement économique régional puisqu'elles permettent à la fois de favoriser les retombées locales et de maintenir des emplois de qualité dans toute la région.

QUEL RÔLE JOUE LA CDRQ?

La CDRQ a un rôle bien précis dans la mise en place des entreprises coopératives au Québec.

« La coopérative et la municipalité, deux jumeaux séparés à la naissance! » C'est en ces termes que l'ex-directeur général de MRC devenu directeur régional de la Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ), M. Patrice Blais, présente les similitudes qui existent entre les deux types d'organisation. Alors que le modèle municipal existe pour offrir des services collectifs aux citoyens de son territoire, le modèle coopératif existe pour offrir des services collectifs à ses membres. « Et ce qui est le plus ironique, affirme-t-il, c'est que bien souvent, les membres d'une coopérative sont les citoyens d'une municipalité ou d'une MRC ». Ce qui explique cet état de fait est que la plupart du temps, le modèle coopératif trouve sa pertinence dans un espace de proximité géographique.

Ainsi, dans cet espace de proximité, on trouve généralement un cœcoumène de consommateurs

Elle est directement mandatée par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) pour accompagner tout groupe de promoteurs désireux de constituer une nouvelle coopérative proposant un nouveau service ou désirant acheter une entreprise à vendre. Dans ce dernier contexte, la CDRQ œuvre en étroite collaboration avec le Centre de transfert d'entreprise du Québec (CTEQ) afin d'établir un parcours clair et facilitant pour les propriétaires d'entreprises désirant vendre à ses employés, ses clients ou ses fournisseurs qui voudraient se constituer en coopérative. Les deux organisations sont d'ailleurs à pied d'œuvre depuis quelques années pour promouvoir les potentiels de la reprise collective d'entreprise.

ACCORD DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF DU TERRITOIRE

La CDRQ a signé plusieurs accords de coopération avec des MRC (notamment la MRC de Rivière-du-Loup, la MRC de Témiscouata, la MRC de la Matapédia) et avec des Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) ce qui permet de donner des services essentiels aux entreprises coopératives de la région. Ainsi, la

CDRQ est mandatée pour assurer un suivi sur 24 mois des coopératives en démarrage ou un accompagnement à valeurs ajoutées pouvant aller jusqu'à 12 mois pour le développement de coopératives existantes. Cet accord se veut également une entente de réciprocité, car dorénavant, tous les projets d'entreprises coopératives sur le territoire couvert par les SADC et MRC signataires seront réalisés en étroite collaboration par les professionnels des deux organisations.

GUIDE DE POSITIONNEMENT SIMPLIFIÉ EN REPRISE COLLECTIVE D'ENTREPRISE (GPS-RC)

La CDRQ a programmé un outil diagnostique sur une plateforme Web permettant à tout entrepreneur cédant et à tout professionnel accompagnant les entrepreneurs cédant, de diagnostiquer le potentiel de reprise de l'entreprise par une coopérative. Cet outil se nomme Guide de positionnement simplifié en reprise collective d'entreprise (GPS-RC). Vous pouvez le retrouver à l'adresse Internet suivante : www.GPS-RC.coop.

« En démystifiant les potentiels de la reprise collective, on pourra sans aucun doute sauver des entreprises de services essentiels aux citoyens dans l'ensemble des collectivités du Québec », assure Mathieu Vigneault. « Mais pour y arriver, on a grandement besoin de l'appui du monde municipal, car la CDRQ ne peut agir seule dans cette lutte pour la relance économique post-COVID-19 », conclut Patrice Blais.

En terminant, pour avoir une idée des plus beaux exemples de reprise collective réalisés au Québec, pour connaître les facilités de financement et pour savoir comment vous pourriez devenir un acteur important dans le développement de la résilience des services essentiels de votre territoire, nous vous invitons à vous inscrire au Café Web de la CDRQ [La relève d'entreprise par une coopérative : miser sur la pérennité](#), le mardi 19 janvier 2021 à 9 h. ■

Direction générale

Nous devons prendre une décision
en lien avec le . Disponible?

Votre avocate chez Bélanger Sauvé

Toujours disponible pour vous!

#çavabienaller 

BélangerSauvé, depuis 1967



Vicky Lizotte, CPA auditrice, CA
Vice-présidente à la vérification
Commission municipale du Québec

L'AMÉLIORATION CONTINUE DANS LA GESTION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS

En mai dernier, la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec publiait son premier rapport d'audit de performance, portant sur la gestion des permis et des certificats dans cinq municipalités. Les constats et les recommandations issus de cet audit, bien qu'ils concernent plus particulièrement les cinq municipalités auditées, peuvent inspirer toutes les municipalités du Québec qui désirent améliorer leurs pratiques de gestion des permis et des certificats, et ce, afin d'y apporter des changements positifs et durables.

POURQUOI UN AUDIT DE PERFORMANCE PORTANT SUR LA GESTION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS?

L'audit de performance vise à mesurer si les municipalités auditées remplissent leur mission de façon optimale, en utilisant les ressources disponibles avec efficacité, efficience et économie. Un tel audit est mené en tenant compte de la conformité aux lois, aux règlements, aux politiques et aux directives applicables. Les audits que nous menons s'inscrivent dans une perspective d'amélioration continue et visent notamment à optimiser la gestion des activités de la municipalité.

Vu l'importance des enjeux liés à l'aménagement et à l'urbanisme, en plus des ressources humaines consacrées à l'activité de gestion des permis et des certificats par les municipalités, il importe de savoir si cette gestion est assurée de manière efficace et efficiente, tant pour les municipalités que pour leurs citoyens. Si la gestion des permis et des certificats comporte des lacunes, elle peut entraîner des impacts négatifs sur les services offerts aux citoyens, créer des iniquités entre ces derniers, voire leur causer préjudice. En contrepartie, une gestion efficiente des permis et

des certificats permet une application adéquate des exigences réglementaires, ce qui favorise l'usage durable du territoire, la protection du patrimoine collectif et individuel, une cohabitation harmonieuse ainsi qu'une meilleure utilisation des ressources de la communauté et de la municipalité.

Ainsi, l'audit de performance portant sur la gestion des permis et des certificats avait pour objectif d'évaluer si les municipalités auditées assuraient le respect des exigences légales et réglementaires par des contrôles appropriés et si elles exerçaient cette activité avec efficience. Pour ce faire, l'information aux citoyens, la surveillance du territoire, l'analyse des demandes de permis et de certificats, les inspections, l'évaluation de la performance et la reddition de comptes ont été analysées par l'équipe d'audit de la Vice-présidence à la vérification.

QUELQUES CONSTATS ET SAINES PRATIQUES

Parmi les éléments sur lesquels s'est penchée l'équipe d'audit, plusieurs déficiences ont été constatées relativement à l'analyse des demandes de permis et de certificats, notamment :

- des demandes de permis incomplètes (renseignements ou documents manquants par rapport aux exigences réglementaires);
- des permis émis pour des travaux non conformes;
- l'absence de grille d'évaluation ou de feuille de travail;
- une documentation insuffisante des analyses;
- aucun mécanisme de contrôle formel quant à la qualité du travail d'analyse des demandes.

Les conséquences de ces déficiences sont multiples. Notamment, elles n'assurent pas le respect des exigences réglementaires, elles augmentent le risque d'erreurs d'analyse et elles

peuvent avoir des répercussions financières sur les citoyens et la municipalité.

Sur le plan de l'information rendue disponible pour le citoyen, l'audit a relevé que les renseignements sont incomplets à plusieurs niveaux. Ils ne permettent pas toujours de savoir si un permis ou un certificat est nécessaire pour une situation donnée, ni la tarification et les sanctions en vigueur, les délais de traitement prévus ou la liste des documents et des renseignements à fournir. De plus, l'information fournie par la municipalité était parfois inexacte ou imprécise. Ces lacunes ne facilitent pas les démarches du citoyen ou le respect des exigences réglementaires. Fournir une information adéquate augmente les probabilités que le citoyen soit capable de répondre aux exigences de la municipalité sans faire appel à cette dernière, tout en réduisant les risques d'erreurs.

Finalement, l'audit a permis de constater une zone d'amélioration potentielle en ce qui a trait à la performance et à la reddition de comptes de la gestion des permis et des certificats. D'abord,

la municipalité devrait planifier, en définissant, par rapport à son contexte, les résultats attendus de cette activité au moyen d'objectifs, de cibles et d'indicateurs pertinents et réalistes. C'est au

L'audit de performance vise à mesurer si les municipalités auditées remplissent leur mission de façon optimale.

regard de ces indicateurs et de ces cibles que devraient être élaborés une norme de service et des outils de travail. Cela permettrait d'encadrer le travail des fonctionnaires et de collecter une information de gestion pertinente. Le traitement de cette information de gestion faciliterait l'évaluation de l'efficacité et de l'efficience de la gestion des permis et des certificats, l'amélioration continue de celle-ci et la réalisation

d'une reddition de comptes pertinente pour le conseil municipal.

Toutes les municipalités peuvent s'inspirer des constats et des recommandations de la Vice-présidence à la vérification de la Commission pour améliorer la gestion des permis et des certificats. Pour prendre connaissance de tous les constats formulés à la suite de cet audit ainsi que des onze recommandations qui y sont associés, consultez le rapport complet [ICI](#).

CE QU'IL FAUT RETENIR EN PLUS DE CET AUDIT

Les activités relatives à la gestion des permis et des certificats qui ont été auditées sont interreliées et doivent être cohérentes entre elles. Une norme de service et l'ajout de procédures formelles sont des outils permettant de favoriser l'atteinte de plusieurs objectifs tout en permettant de mieux gérer la qualité des analyses et des inspections.

Finalement, un audit de performance, c'est l'occasion de s'améliorer! ■



**L'EXCELLENCE, LA COMPÉTENCE ET L'ÉCOUTE ENGAGÉE
D'UN PARTENAIRE AU SERVICE DU MONDE MUNICIPAL**

418 651-9900 • QUÉBEC | 514 845-3533 • MONTRÉAL  

MORENCY
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

50 ans



M^{re} Érika Giroux, avocate
Service d'assistance juridique FQM/MMQ

REPLACEMENT OU MODIFICATION D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME?

Il peut arriver qu'une municipalité s'interroge sur la distinction entre l'opération visant à remplacer ses règlements de zonage et de lotissement, et celle qui consiste à les modifier par concordance. Un arrêt rendu par la Cour d'appel en 2018 apporte un éclairage important sur cette distinction. Retour sur l'arrêt *Benoit c. Ville de Sutton*¹.

Dans cet arrêt, le Regroupement pour un développement durable à Sutton (ci-après, le « Regroupement ») se pourvoyait contre un jugement rendu le 5 janvier 2017² par l'Honorable François Tôth, j.c.s., qui rejetait sa « requête en jugement déclaratoire, en cassation et en nullité » de différents règlements de zonage et de lotissement adoptés par la Ville de Sutton en 2015. Devant la Cour supérieure, le Regroupement soutenait d'une part, que les nombreux changements aux règlements de zonage et de lotissement, lesquels visaient à faciliter et stimuler la construction résidentielle en montagne, devaient être considérés comme un « remplacement » desdits règlements et d'autre part, que le processus d'adoption contrevenait à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*³ (ci-après, la « L.A.U. »). La ville, quant à elle, alléguait qu'il s'agissait plutôt d'une opération de « modification » des règlements d'urbanisme.

Il convient de rappeler que, sous réserve du respect des formalités prévues dans la Loi, une municipalité peut modifier ses règlements d'urbanisme quand elle l'estime approprié pour en assurer la concordance au plan d'urbanisme. En revanche, la L.A.U. prévoit les conditions et les circonstances aux termes desquelles une municipalité peut remplacer

de tels règlements. Ainsi, afin de maintenir une certaine stabilité pour ses citoyens, elle ne peut le faire qu'à des moments précis, soit lorsque cinq années se sont écoulées depuis l'entrée en vigueur du premier plan d'urbanisme ou du dernier plan révisé.⁴ En l'espèce, le plan d'urbanisme de la Ville de Sutton était entré en vigueur en 2011.⁵

que l'analyse des circonstances, aux fins de déterminer s'il s'agit d'une « modification » ou d'un « remplacement » de règlements d'urbanisme, comporte l'étude de deux volets : l'un quantitatif (le nombre de changements) et l'autre qualitatif (les effets des changements sur les fondements ou la structure du règlement).⁷

Suivant les enseignements de la Cour d'appel dans l'arrêt à l'étude, il est essentiel pour une municipalité de qualifier et de quantifier les changements qu'elle désire apporter à ses règlements d'urbanisme et, lors de la révision quinquennale de son plan d'urbanisme, de soupeser les divers facteurs en cause afin d'appliquer le processus d'adoption réglementaire approprié, conformément aux dispositions de la loi.

Dans son analyse, la Cour d'appel reconnaît que la L.A.U. ne définit ni le terme « remplacer » ni le terme « modifier ». En se référant au sens usuel des mots et au dictionnaire, elle conclut que le terme « remplacer » signifie « substituer une chose par une autre » ou encore, « mettre à la place de, succéder à ».⁶ Le tribunal précise également

En l'espèce, la Cour d'appel estime que les règlements d'urbanisme adoptés par la Ville de Sutton ne s'insèrent pas dans le texte des règlements existants, mais sont complets en eux-mêmes. Comme ils abrogent les anciens règlements d'urbanisme et emportent modification

du droit et réforme, ces nouveaux règlements sont des règlements de remplacement.⁸

La ville ne pouvait, conformément aux dispositions de la L.A.U., remplacer ses règlements d'urbanisme qu'au moment de la révision quinquennale de son plan d'urbanisme. Puisque les remplacements ont été effectués à un autre moment, les nouveaux règlements d'urbanisme adoptés sont frappés de nullité.⁹

Cet arrêt illustre bien la ligne qui doit être tracée entre l'opération de « remplacement » d'un règlement de zonage ou de lotissement et celle visant la « modification » de ceux-ci de même que le moment où peuvent survenir ces deux opérations. Réitérons qu'alors que la municipalité peut modifier son règlement de zonage ou de lotissement en tout temps sujet au respect des exigences de la loi, elle ne peut les remplacer qu'aux moments précis prévus à la L.A.U.

RÉVISION QUINQUENNALE DU PLAN D'URBANISME

Parallèlement à cet arrêt de la Cour d'appel, il est utile de souligner que le moment venu, dans

le cadre de la révision quinquennale de son plan d'urbanisme, une municipalité se trouve devant un choix : adopter un règlement de modification pour en assurer la concordance au plan d'urbanisme¹⁰ ou adopter un règlement de remplacement.¹¹

Tel qu'avancé par l'auteure Sophie Deslauriers, ce choix de recourir à une procédure plutôt qu'à l'autre, lors de la révision du plan d'urbanisme, s'appuie sur certains facteurs, notamment l'intention de la municipalité, les risques qu'elle est prête à assumer ainsi que l'opposition qu'elle envisage de la part des personnes habiles à voter.¹²

Suivant les enseignements de la Cour d'appel dans l'arrêt à l'étude, il est essentiel pour une municipalité de qualifier et de quantifier les changements qu'elle désire apporter à ses règlements d'urbanisme et, lors de la révision quinquennale de son plan d'urbanisme, de soulever les divers facteurs en cause afin d'appliquer le processus d'adoption réglementaire approprié, conformément aux dispositions de la Loi.

Comportant une question de droit d'intérêt général pour l'ensemble des municipalités et des MRC membres de la FQM, le Fonds de défense

des intérêts des municipalités a accordé une aide financière à la Ville de Sutton dans le cadre du litige précédemment discuté, sans égard à l'issue du dossier. Par son soutien moral et financier, le Fonds de défense des intérêts des municipalités participe activement à faire avancer les enjeux des municipalités du Québec. Quel que soit le domaine de droit dans lequel s'inscrit votre cause pendante devant les tribunaux, n'hésitez pas à nous transmettre toute demande d'assistance financière, pour étude. ■

¹ 2018 QCCA 1475.

² *Benoit c. Ville de Sutton*, 2017 QCCS 88.

³ *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ c. A-19.

⁴ *Ibid.*, art.110.3.1, 110.10.1 et 136.0.1

⁵ *Ibid.*, préc., note 1, par.59.

⁶ *Ibid.*, préc., note 1, par.41

⁷ *Ibid.*, préc., note 1, par.49.

⁸ *Ibid.*, préc., note 1, par.43 et 56.

⁹ *Ibid.*, préc., note 1, par.56.

¹⁰ *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, art.110.4

¹¹ *Ibid.*, art.110.10.1

¹² Sophie Deslauriers, « *La concordance pour éviter l'approbation référendaire : la légalité, les risques et une solution de rechange* », dans *Service de la formation permanente, Barreau du Québec, Développements récents en droit municipal*, vol. 456, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2019, p. 23.



**Vos experts
en signalisation routière !**

**SIGNALISATION
DES CANTONS**

Tél.: **819 612-1483**
www.signalisationdescantons.com
info@signalisationdescantons.com

Présents en Montérégie, l'Estrie,
Les Bois Francs et au Centre du Québec



Les
Grands PRIX
SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL



2017



Elizabeth Diotte, chef, opérations d'assurance
La Mutuelle des municipalités du Québec

LE PRIX EN ASSURANCE DÉMYSTIFIÉ

Les coûts associés à une couverture d'assurance varient selon un grand nombre de facteurs. Rappelons que la prime d'assurance est la somme que l'assuré doit payer à son assureur en échange des garanties accordées.

Pour déterminer la probabilité qu'un assuré présente une réclamation et le coût potentiel de celle-ci, les assureurs tiennent compte de nombreux éléments, dont les risques, la valeur des biens assurés, les prix de reconstruction, la réassurance et les facteurs externes, tels les aléas climatiques.

LE RISQUE

En assurance des entreprises, un risque est un événement fortuit et futur contre lequel une organisation souhaite se prémunir. Afin de déterminer le coût de cette protection, l'assureur doit évaluer la probabilité que l'événement survienne. Pour ce faire, il a notamment recours à des prévisions actuarielles qui lui permettent d'obtenir une évaluation du risque qui tient compte des effets du hasard, des conditions du marché et de son historique de pertes.

Toutes les compagnies d'assurance n'ont pas le même historique ni le même type d'activités à assurer. Une mutuelle qui se spécialise, par exemple, en assurance de dommages pour les municipalités, comme La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), a un ensemble relativement homogène de risques à protéger,

connaît bien ces risques et est plus facilement en mesure de déterminer la probabilité qu'ils surviennent. Elle est aussi bien placée pour déceler les événements les plus coûteux et agir concrètement sur la réduction de ces risques.

L'expérience de sinistres est très importante puisqu'elle peut révéler des situations problématiques. Par exemple, un assuré ayant été victime de plusieurs sinistres du même type dans les dernières années présente un risque élevé de récurrence. Généralement, les compagnies d'assurance vont considérer ce risque individuel dans la fixation de la prime. Ainsi, un assuré victime d'un sinistre coûteux pourrait voir sa prime bondir lors de son prochain renouvellement.

Les actions concrètes de prévention mises en place par les organisations contribuent à leur attractivité sur le marché de l'assurance. Comme elles ont un meilleur contrôle de leurs risques, elles sont moins susceptibles d'être victimes d'un sinistre. La MMQ offre sans frais une gamme de services en gestion des risques à ses membres. Ceci lui permet d'offrir à ses membres une certaine stabilité des coûts d'assurance malgré un marché en constante évolution.

LES BIENS ASSURÉS

Plusieurs facteurs influencent la valeur d'un bien et le coût probable de son remplacement ou de sa réparation. Entre autres, le type de construction, l'âge, l'état, l'historique d'entretien, le contenu, la situation géographique, le type de protection, etc. Par exemple, si une municipalité possède plusieurs bâtiments, l'assureur doit évaluer non seulement le bâtiment lui-même, mais aussi sa fonction (s'il accueille le public, par exemple), son contenu (par exemple, une caserne de pompiers contient des équipements et des véhicules de grande valeur), ses différents systèmes (électricité, chauffage, climatisation, etc.), ainsi que ses moyens de protection (alarme incendie, capteurs d'eau, etc.).

L'assureur doit avoir un portrait complet du bien à assurer afin d'être en mesure de déterminer la prime adéquate.

LES COÛTS DE RÉPARATION

Les coûts liés à la réparation et à la reconstruction augmentent à la vitesse grand V en raison de plusieurs facteurs, dont le marché de la construction, la rareté de la main-d'œuvre et les prix des pièces de plus en plus spécialisées.

Par exemple, le prix de réparation d'un véhicule automobile a augmenté de façon exponentielle dans les dernières années. Cela s'explique en partie par l'ajout de composantes électroniques très spécialisées à bord des véhicules. Ces composantes coûtent beaucoup plus cher que les éléments mécaniques de base, ce qui fait monter la facture des réparations en flèche.

LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE

Les compagnies d'assurance transfèrent, à certaines conditions, une partie de leurs risques à ce qu'on appelle des réassureurs. La réassurance est un marché qui est soumis aux pressions des événements mondiaux affectant le domaine de l'assurance. Ainsi, les événements catastrophiques qui touchent d'autres pays et provinces ont pour effet d'exercer une pression accrue sur les taux de réassurance qui peuvent à leur tour avoir un effet sur les coûts et les couvertures disponibles sur le marché local.

LES ALÉAS CLIMATIQUES

Le risque lié aux aléas climatiques n'est plus seulement l'apanage de certaines localités, il est maintenant présent partout dans la province. En effet, les conséquences de la crue des eaux, les feux de forêt, l'érosion des sols et l'augmentation des précipitations ne sont que quelques exemples d'effets directement liés aux événements climatiques extrêmes que l'on connaît depuis quelques années, et tout porte à croire que cette tendance n'est pas près de ralentir. Ces événements influencent les coûts d'assurance à la hausse puisqu'ils augmentent la probabilité de sinistres ainsi que leurs conséquences.

L'augmentation de la fréquence des sinistres majeurs liés aux événements climatiques fait hausser les coûts assumés par l'assureur et les réassureurs. Bien que ceux-ci pouvaient les assumer lors d'occurrences occasionnelles, l'augmentation de la fréquence de ces sinistres majeurs liés aux événements climatiques requiert de renforcer leur capacité d'assumer des risques

pour être en mesure de répondre à un plus grand nombre de sinistres.

Finalement, comme les risques sont analysés dans un contexte de mondialisation des marchés, l'impact des changements climatiques à travers le monde a un effet sur les coûts de réassurance, ce qui affecte les primes localement.

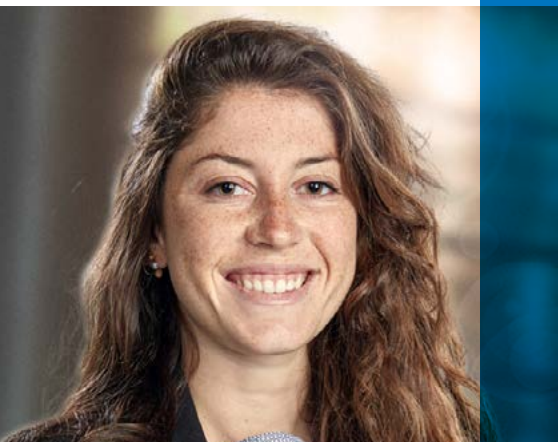
Il va sans dire que tous les facteurs mentionnés précédemment sont interconnectés. Ils doivent être pondérés adéquatement pour en arriver à des prix qui reflètent la réalité des assurés et du marché de l'assurance.

Pour plus de conseils sur le sujet, visitez le site Web de la MMQ à mutuellemmq.com. ■

POUR QUE VOUS N'AYEZ PAS À CHOISIR ENTRE PROXIMITÉ & EXPERTISE



Avec 16 bureaux répartis à travers tout le Québec et plus de 250 professionnels du droit dont plus de 25 en droit municipal et de l'environnement, Cain Lamarre a la capacité d'offrir ce qu'aucun autre cabinet ne peut proposer: une expertise de haut niveau combinée à une fine connaissance du milieu et des enjeux locaux.



M^e Solveig Ménard-Castonguay, avocate
Lavery Avocats



M^e Anne-Marie Asselin, avocate
Lavery Avocats

LES CONSÉQUENCES DES INONDATIONS SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La croissance des catastrophes naturelles constitue un des effets majeurs des changements climatiques. Ces catastrophes se font de plus en plus régulières et dévastatrices. Au Québec, cela se manifeste par le fait que, récemment, de nombreux propriétaires immobiliers sont victimes d'importantes inondations, et ce, sur l'ensemble du territoire. Les inondations à Rigaud en 2017 de même que les débordements de la rivière Saint-Charles représentent des exemples d'un tel phénomène.

citoyens et la protection des biens dans les zones inondables. Puis, elles désirent assurer la protection du territoire lui-même, par exemple en stabilisant les sols. Cet objectif est atteint, notamment, par des politiques d'aménagement du territoire.

Ce programme a des effets à double tranchant pour les municipalités. Lorsqu'une municipalité souhaite revendre la propriété acquise dans ce contexte pour une somme supérieure à celle payée aux propriétaires (1 \$), elle doit remettre le solde entre le prix de vente établi lors de la seconde transaction et le prix d'acquisition du terrain au MSP. Pour cette raison, il est proposé de céder ces propriétés pour la même somme que celle payée par la municipalité.

Or, cette situation pose problème. L'article 6.1 du *Code municipal du Québec* (« C.M. ») prévoit en effet qu'une transaction immobilière faite par une municipalité « doit être réalisée à titre onéreux ».

En ce qui concerne le paiement de 1 \$, la jurisprudence est claire à l'effet que cette contrepartie ne peut être qualifiée d'onéreuse. À titre d'illustration, dans la décision *Signé Orford*

*c. Orford (Municipalité du Canton d')*², le Tribunal conclut que :

[82] La cession de bâtiments d'une valeur de 57 000 \$ pour la somme de 1 \$ est une donation, soit un contrat à titre gratuit. Les obligations auxquelles peut être tenue Signé Orford selon le devis ne sont pas une contrepartie suffisante pour la municipalité et certainement pas à hauteur de la valeur des bâtiments.

[83] Or, sauf disposition contraire, l'aliénation de tout bien d'une municipalité doit être réalisée à titre onéreux (art. 6.1 C.M.). [...]

Il faut savoir que la municipalité peut aller au-delà de ce prix symbolique de 1 \$ pour évaluer l'ampleur des obligations auxquelles s'est engagé l'acheteur lorsque celles-ci peuvent représenter une valeur monétaire³. Elle doit analyser les circonstances globales de la transaction pour déterminer si la contrepartie exigée de l'acheteur du terrain pourrait être suffisante pour être qualifiée d'aliénation du bien municipal à titre onéreux. À cet égard, les décisions *Régie intermunicipale du parc industriel Beauce – Amiante c. Dava inc.*⁴ et *Roy c. Pincourt (Ville de)*⁵ constituent, à ce jour, les plus pertinentes.

En avril 2019, afin de venir en aide aux victimes des inondations, le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère de la Sécurité publique (« MSP »), a mis en place le *Programme*¹. Ce programme permet aux propriétaires de céder leurs terrains à la municipalité pour la somme symbolique de 1 \$. En contrepartie, une aide égale à la valeur de l'évaluation municipale est versée aux propriétaires des terrains par le MSP, qui ne peut dépasser 250 000 \$ pour la cession d'une résidence principale ou 350 000 \$ pour celle d'une résidence principale comportant un logement ou une entreprise. Pour l'obtenir, les propriétaires doivent fournir la résolution engageant la municipalité et les documents faisant foi de la cession.

L'objectif est double pour les municipalités. D'abord, elles souhaitent accroître la sécurité des

La Cour d'appel précise que, dans la mesure où la contrepartie exigée de l'acheteur va au-delà du seul paiement d'une somme de 1 \$, par la réalisation d'un ouvrage qui peut se quantifier monétairement (remblais, réparations, travaux sur le bâtiment, etc.), et que sa valeur constitue une contrepartie onéreuse, les exigences sont rencontrées :

[83] D'ailleurs, la jurisprudence reconnaît qu'une municipalité qui agit de bonne foi jouit d'une grande discrétion quant à la disposition de ses biens. [...]

[84] À titre illustratif, dans l'affaire *Régie intermunicipale du parc industriel de Beauce Amiante c. Dava inc.*, laquelle avait trait à l'application de l'article 6 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* qui exige que le prix de vente d'un immeuble couvre son coût d'acquisition et les frais engagés pour les services professionnels, la Cour supérieure a tenu compte des circonstances spéciales pour apprécier la justesse du prix de vente. Il s'agissait en ce cas de dépenses qui devaient être engagées pour remettre l'immeuble en état :

[34] En conséquence, le Tribunal est d'avis qu'il faut tenir compte de cette « clause spéciale » pour évaluer la considération réelle pour laquelle l'immeuble a été vendu et en l'espèce, il s'avère que les travaux requis ont nécessité des dépenses évaluées à plus de 13 000 \$, selon le témoignage de monsieur Gilbert.

[35] Ajoutés à cela les investissements importants qu'ont dû effectuer les défendeurs afin de remettre en état cet immeuble abandonné depuis au-delà de 20 ans, qui totalisent certainement plus que le prix d'acquisition payé par la Régie en 2000 pour la totalité de l'immeuble.

[36] En effet, des travaux ont dû être effectués pour la réfection du toit, du système électrique et des pompes pour l'alimentation en eau. D'autres travaux auraient aussi été effectués afin d'isoler la bâtisse et de réparer certaines conduites, tant du système d'alimentation en eau que de l'évacuation de celle-ci.

[85] En somme, il serait périlleux d'établir une règle rigide.

[86] Tout est affaire de circonstances.

En résumé, pour que les exigences du *C.M.* et de la *Loi sur les cités et villes* soient rencontrées, les ouvrages à réaliser par l'acheteur et exigés par la municipalité doivent être suffisamment substantiels pour que la transaction soit qualifiée d'onéreuse bien que la contrepartie se limite à 1 \$. Une municipalité pourrait exiger de l'acheteur l'inclusion de certaines clauses dans l'acte de vente afin d'assurer la réalisation d'ouvrages. Finalement, l'objectif demeure d'aider les citoyens résidant dans les zones inondables en faisant l'acquisition de leurs immeubles. ■

¹ Ministère de la Sécurité publique, *Propriétaires d'une résidence principale et locataires, Guide simplifié du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents - Inondation*, Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019.

² 2015 QCCS 2784.

³ *Poliquin c. Poulin de Courval*, 2017 QCCS, par. 17.

⁴ 2008 QCCS 5919.

⁵ 2015 QCCA 1394.



Notre équipe en affaires municipales

Daniel Bouchard, Valérie Belle-Isle, Anne-Marie Asselin, André Langlois (avocat consultant), Pier-Olivier Fradette, Chloé Fauchon et Solveig Ménard-Castonguay.

lavery
Avocats



FORMATION MUNICIPALE

2021 ARRIVE!

Toute l'offre de formation de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) est désormais disponible à distance : cours en classe virtuelle, cours en ligne, webinaires, capsules vidéo.

MAIS AVANT ÇA, IL Y A DÉCEMBRE

LES COURS À DISTANCE EN CLASSE VIRTUELLE

- **Le samedi 5 décembre 2020 de 9 h à 16 h**
La communication avec les médias et avec les citoyens
- **Le jeudi 10 décembre 2020 de 9 h à 12 h**
Le vendredi 11 décembre 2020 de 9 h à 12 h
Parler en public – Atelier pratique
- **Le vendredi 11 décembre 2020 de 13 h à 16 h**
La participation publique : au-delà du référendum
- **Le samedi 12 décembre 2020 de 9 h à 16 h**
Communiquer avec impact en tant qu'élu(e)
- **Le samedi 12 décembre 2020 de 9 h à 12 h**
Le comité consultatif d'urbanisme : un outil de démocratie participative au service de la collectivité
- **Le mardi 15 décembre de 9 h à 12 h**
Le mercredi 16 décembre de 9 h à 12 h
Communiquer efficacement
- **Le mercredi 16 décembre 2020 de 9 h à 12 h**
Le jeudi 17 décembre 2020 de 9 h à 12 h
Sécurité civile : les élus-es, la loi et la prévention

LES COURS EN FORMULE PRIVÉE

Tous les cours du répertoire de formation sont offerts en formule privée et... à distance. Pour en savoir plus, communiquez avec nous à competences@fqm.ca.

Découvrez notre offre de formation 2020-2021 en téléchargeant le **nouveau** [Répertoire complet de la formation municipale](#).

Choisissez vos formations 2021 en parcourant le nouveau calendrier janvier-juin 2021 disponible sur formationmunicipale.com.

LES WEBINAIRES

Le mardi 8 décembre 2020, à 14 h

Médias sociaux : faire face à l'intimidation par une gestion adaptée des commentaires

Le mardi 19 janvier 2021, à 14 h

Faire cheminer un dossier auprès des autres paliers du gouvernement

Le jeudi 21 janvier 2021, à 14 h

Solutions de la SCHL et meilleures pratiques municipales pour le développement de logements abordables

Le mardi 26 janvier 2021, à 12 h 15

Midi-causerie en relations du travail

**BESOIN D'UNE SESSION DE RATTRAPAGE?
CLIQUEZ ICI.**

Tous ces cours sont accessibles en tout temps sur le portail formationmunicipale.com.



competences@fqm.ca



1 866 951-3343

EFFICACITÉ BÂTIMENTS DE STOCKAGE DE SEL

Les dômes de stockage peuvent facilement accueillir de grandes charges et équipements



Augmenter la capacité de stockage

Les structures en tissu à ossature d'acier de Britespan facilitent le stockage et l'accès aux matériaux avec les chargeurs frontaux. Nos bâtiments à portée libre et sans colonne vous permettent de maximiser l'espace de stockage cubique et sont suffisamment grands pour une remorque à benne basculante à grande levée ou un gerbeur lors du remplissage.

Ingénierie personnalisée

Toutes les structures en tissu de Britespan sont spécialement conçues pour respecter ou dépasser des conditions météorologiques et des codes du bâtiment spécifiques. Nous avons conçu des bâtiments préfabriqués en tissu dans des largeurs allant jusqu'à 300 pieds, accueillons facilement des portes de toutes tailles et proposons des options de fondation flexibles.

Protection contre les éléments

Avec un bâtiment de tension de tissu de Britespan, vous pouvez stocker et protéger le sel et le sable des éléments, tout en réduisant l'agglomération et le ruissellement. Ne craignez pas que le sel dégrade le cadre. Nos fermes en acier sont après tout galvanisées à chaud la fabrication est terminée pour une résistance supérieure à la corrosion.

CQEA.CA



**Osez la différence !
Pour l'impact dans votre communauté !**



CQEA
Conseil Québécois
des Entreprises Adaptées